Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires étrangères

2025/2251(INI)

24.4.2026

AMENDEMENTS
1 - 422

Projet de rapport
Ondřej Kolář
(PE785.353v02-00)

Rapport 2025 de la Commission concernant la Bosnie-Herzégovine
(2025/2251(INI))

Amendement 1
Željana Zovko

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, approuvé à Dayton le 21 novembre 1995 et signé à Paris le 14 décembre 1995 (ci-après l'«accord de paix de Dayton-Paris»),

Or. en

Amendement 2
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les critères d'adhésion à l'Union européenne, adoptés lors du Conseil européen de Copenhague des 21 et 22 juin 1993 (les «critères de Copenhague»),

Or. fi

Amendement 3
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les conclusions du Conseil européen de Copenhague des 21 et 22 juin 1993 concernant les critères d'adhésion à l'Union européenne,

Or. en

Amendement 4
Željana Zovko

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le sommet UE-Balkans occidentaux qui s'est tenu à Thessalonique le 21 juin 2003,

Or. en

Amendement 5
Davor Ivo Stier, Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration de Zagreb adoptée lors du sommet UE-Balkans occidentaux du 6 mai 2020, qui réaffirme les priorités communes, notamment la perspective européenne de la région, le renforcement de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux, ainsi que la nécessité de processus politiques inclusifs et d'une réconciliation mutuelle,

Or. en

Amendement 6
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les décisions pertinentes de la Cour européenne des droits de l'homme en faveur des requérants, parmi lesquels Azra Zornić, Dervo Sejdić et Jakob Finci,

Or. en

Amendement 7
Davor Ivo Stier, Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Visa 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la Constitution de la Bosnie-Herzégovine qui affirme que le pays compte trois langues officielles,

Or. en

Amendement 8
Željana Zovko

Proposition de résolution
Visa 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la Constitution de la Bosnie-Herzégovine,

Or. en

Amendement 9
Željana Zovko

Proposition de résolution
Visa 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention de l'Unesco du 20 octobre 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles,

Or. en

Amendement 10
Davor Ivo Stier, Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Visa 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention de l'Unesco du 20 octobre 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles,

Or. en

Amendement 11
Željana Zovko

Proposition de résolution
Visa 21 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention de l'Unesco sur le droit à l'éducation dans la langue maternelle,

Or. en

Amendement 12
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Visa 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'avis de la commission de Venise de 2005 sur la situation constitutionnelle en Bosnie-Herzégovine et les pouvoirs du Haut Représentant,

Or. en

Amendement 13
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Visa 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration commune du 18 février 2026 de la délégation de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine et du bureau du représentant spécial de l'Union européenne (RSUE) sur les slogans et les symboles liés aux idéologies fascistes lors du récent concert de Široki Brijeg,

Or. en

Amendement 14
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Visa 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'indice 2025 de perception de la corruption (IPC) de Transparency International,

Or. en

Amendement 15
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Visa 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les relations étroites de la Bosnie-Herzégovine avec l'OTAN,

Or. fi

Amendement 16
Željana Zovko

Proposition de résolution
Visa 21 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport adopté par le Parlement européen le 17 janvier 2024 intitulé «Le rôle de la diplomatie préventive dans la gestion des conflits gelés dans le monde: une occasion manquée ou un changement pour l'avenir?»,

Or. en

Amendement 17
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Visa 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 11 mars 2026 sur la stratégie d'élargissement de l'Union,

Or. en

Amendement 18
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la Bosnie-Herzégovine aspire à une intégration euro-atlantique sur la voie d'une paix durable, de la démocratie et d'une prospérité à long terme;	A. considérant que la Bosnie-Herzégovine aspire à une intégration euro-atlantique sur la voie d'une paix durable, de la démocratie et d'une prospérité à long terme; ***que, selon les derniers sondages, 70 % des citoyens de Bosnie-Herzégovine sont favorables à l'adhésion à l'Union;***

Or. en

Amendement 19
Željana Zovko

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la Bosnie-Herzégovine est un pays candidat et que la grande majorité de ses citoyens aspire à une intégration euro-atlantique pour une paix, une démocratie et une prospérité durables;

Or. en

Amendement 20
Davor Ivo Stier, Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

A bis. considérant que la Bosnie-Herzégovine est un pays candidat et que la grande majorité de ses citoyens aspire à une intégration euro-atlantique pour une paix, une démocratie et une prospérité durables;

Or. en

Amendement 21
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que des enquêtes montrent qu'environ 70 % des citoyens de Bosnie-Herzégovine sont favorables à l'adhésion du pays à l'Union;

Or. fi

Amendement 22
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que chaque pays candidat est évalué à l'aune de ses propres mérites;	B. considérant que chaque pays candidat est évalué à l'aune de ses propres mérites ***et qu'il n'existe pas de voies rapides vers l'Union***; ***que les pays candidats doivent être en mesure de mener seuls les réformes nécessaires;***

Or. fi

Amendement 23
Željana Zovko

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que chaque pays candidat est évalué à l'aune de ses mérites;	B. considérant que chaque pays candidat est évalué à l'aune de ses mérites ***en ce qui concerne le respect des critères établis***;

Or. en

Amendement 24
Davor Ivo Stier, Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que chaque pays candidat est évalué à l'aune de ses mérites;	B. considérant que chaque pays candidat est évalué à l'aune de ses mérites ***en ce qui concerne le respect des critères établis***;

Or. en

Amendement 25
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que l'adhésion à l'Union européenne nécessite le plein respect des critères de Copenhague, notamment des institutions démocratiques stables, le respect de l'état de droit, la liberté d'expression, une lutte efficace contre la corruption et une économie de marché viable;

Or. fi

Amendement 26
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a aggravé la situation en matière de sécurité en Europe et a souligné davantage le rôle stratégique des pays des Balkans occidentaux dans l'architecture de sécurité européenne;

Or. fi

Amendement 27
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que le processus d'élargissement est un projet de paix qui nécessite une Bosnie-Herzégovine fonctionnelle, démocratique et multiethnique dans laquelle tous les citoyens jouissent des mêmes droits et des mêmes chances; que les blocages persistants et la rhétorique sécessionniste compromettent cet objectif et la perspective européenne de l'ensemble du pays;

Or. en

Amendement 28

Şerban Dimitrie Sturdza, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que le processus d'adhésion à l'Union devrait servir de cadre unificateur pour la Bosnie-Herzégovine, en renforçant la stabilité politique, la confiance interethnique et le fonctionnement institutionnel;

Or. en

Amendement 29
Tonino Picula

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que les effets positifs de l'élargissement peuvent être particulièrement bénéfiques pour la Bosnie-Herzégovine afin de surmonter ses difficultés internes de longue date;

Or. en

Amendement 30
Davor Ivo Stier, Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que l'Union reste le principal partenaire politique et économique des pays des Balkans occidentaux; que l'Union demeure le principal partenaire commercial et

d'investissement de la Bosnie-Herzégovine;

Or. en

Amendement 31
Željana Zovko

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que l'Union demeure le principal partenaire commercial et d'investissement de la Bosnie-Herzégovine;

Or. en

Amendement 32
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la Bosnie-Herzégovine reste sous contrôle international en vertu de l'accord de paix de Dayton;	C. considérant que la Bosnie-Herzégovine reste sous contrôle international en vertu de l'accord de paix de Dayton***, un cadre incompatible dans la pratique avec l'adhésion à l'Union***;

Or. en

Amendement 33
Şerban Dimitrie Sturdza, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la Bosnie-Herzégovine reste sous contrôle international en vertu de l'accord de paix de Dayton;	C. considérant que la Bosnie-Herzégovine reste sous contrôle international en vertu de l'accord de paix de Dayton***, dont le principe fondamental repose sur l'égalité des trois peuples constitutifs***;

Or. en

Amendement 34
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la Bosnie-Herzégovine reste sous contrôle international en vertu de l'accord de paix de Dayton;	C. considérant que la Bosnie-Herzégovine reste sous contrôle international en vertu de l'accord de paix de Dayton***, qui devait servir de cadre temporaire destiné à mettre fin aux hostilités actives et à jeter les bases de la paix dans le pays***; ***que, pour préserver et renforcer la paix obtenue grâce à l'accord et permettre à la Bosnie-Herzégovine de devenir un membre à part entière et opérationnel de l'Union, il est nécessaire de passer à l'étape suivante de l'accord constitutionnel post-Dayton, qui renforcera l'unité dans ce pays multiethnique et conférera à ses citoyens, et à eux seuls, l'ensemble des droits et des responsabilités liés au processus décisionnel;***

Or. en

Amendement 35
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la Bosnie-Herzégovine reste sous contrôle international en vertu de l'accord de paix de Dayton;	C. considérant que la Bosnie-Herzégovine reste sous contrôle international en vertu de l'accord de paix de Dayton***, qui, bien qu'indispensable au maintien de la paix, a révélé des limites structurelles affectant le fonctionnement des institutions du pays et sa gouvernance à long terme***;

Or. en

Amendement 36
Željana Zovko

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la Bosnie-Herzégovine reste sous contrôle international en vertu de l'accord de paix de Dayton;	C. considérant que la Bosnie-Herzégovine reste sous contrôle international en vertu de l'accord de paix de Dayton***-Paris***;

Or. en

Amendement 37
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que, plus de 30 ans après la fin de la guerre, le pays ne fonctionne toujours pas correctement et se trouve en état de crise permanente et de paralysie politique, du fait de la division ethno-nationaliste profonde encouragée par les élites politiques, des velléités

sécessionnistes et d'un niveau élevé de corruption, qui entraînent notamment le départ, chaque année, de milliers de citoyens en raison de l'absence de perspectives chez eux;

Or. en

Amendement 38
Željana Zovko

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que 2025 marque le 30e anniversaire de l'accord de paix de Dayton-Paris; que l'accord reconnaît les Bosniaques, les Croates et les Serbes comme des peuples constitutifs et établit le principe de l'égalité constitutive et du partage du pouvoir en tant que pierre angulaire de l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine; que, 30 ans après sa signature, ces principes n'ont toujours pas été pleinement respectés ou correctement mis en œuvre dans la pratique;

Or. en

Amendement 39
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que la mission Althea de l'EUFOR est en place depuis 20 ans, que son personnel a été considérablement réduit, que son mandat est limité et qu'elle se concentre principalement sur

des objectifs de sécurité et de formation sans s'attaquer aux causes structurelles des tensions politiques et ethniques persistantes dans le pays;

Or. en

Amendement 40
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que le cadre constitutionnel établi par l'accord de paix de Dayton nécessite une adaptation inclusive et consensuelle afin de garantir la fonctionnalité, la représentation démocratique et la mise en œuvre effective des réformes liées à l'Union;

Or. en

Amendement 41
Şerban Dimitrie Sturdza, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que, dans un contexte sociétal complexe et multiethnique tel que celui de la Bosnie-Herzégovine, l'Union devrait agir en tant que médiateur impartial, en favorisant le dialogue et la cohésion entre les communautés et les acteurs politiques, et en évitant toute impression de partialité ou de traitement préférentiel;

Or. en

Amendement 42
Željana Zovko

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que l'accord de paix de Dayton, qui demeure le fondement de la structure institutionnelle de la Bosnie-Herzégovine et qui devait servir de garant de l'égalité des trois peuples constitutifs du pays, a favorisé la paix et ensuite la stabilisation de la Bosnie-Herzégovine en créant les institutions essentielles qui ont permis au pays de faire des progrès sur la voie de l'intégration à l'Union et à l'OTAN;

Or. en

Amendement 43
Davor Ivo Stier, Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que la Fédération de Bosnie-Herzégovine a été créée sur la base des principes du fédéralisme et de l'égalité entre les partenaires fédéraux, conformément à l'accord-cadre pour la création de la Fédération de Bosnie-Herzégovine signé à Washington le 1er mars 1994 et à l'accord de paix de Dayton;

Or. en

Amendement 44

António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que l'Union devrait jouer un rôle de facilitateur équilibré et impartial en Bosnie-Herzégovine, en soutenant le dialogue et les réformes tout en respectant l'ordre constitutionnel du pays;

Or. en

Amendement 45
Davor Ivo Stier, Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que l'accord de paix de Dayton, qui demeure le fondement de la structure institutionnelle de la Bosnie-Herzégovine et qui devait servir de garant de l'égalité des trois peuples constitutifs du pays, a favorisé la paix et ensuite la stabilisation de la Bosnie-Herzégovine en créant les institutions essentielles qui ont permis au pays de faire des progrès sur la voie de l'intégration à l'Union et à l'OTAN;

Or. en

Amendement 46
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que, selon Transparency International, la corruption en Bosnie-Herzégovine s'est considérablement aggravée au cours de la dernière décennie, le pays étant passé de la 72e place sur 180 en 2012 à la 109e en 2025, ce qui constitue le pire résultat en Europe après la Serbie et la Biélorussie[1 bis];
	1 bis https://www.transparency.org/en/cpi/2025/index/bih
	Or. en

Amendement 47
Željana Zovko

Proposition de résolution
Considérant C quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C quater. considérant que l'Union soutient fermement l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine et qu'elle n'acceptera aucune tentative visant à y porter atteinte; que la boussole stratégique indique qu'en matière de sécurité et de stabilité, il est particulièrement intéressant de soutenir la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, sur la base des principes d'égalité et de non-discrimination de tous les citoyens et peuples constitutifs, tels qu'ils sont consacrés dans la Constitution de la Bosnie-Herzégovine;
	Or. en

Amendement 48
Davor Ivo Stier, Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Considérant C quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C quater. considérant que l'Union soutient fermement l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine et qu'elle n'acceptera aucune tentative visant à y porter atteinte; que la boussole stratégique indique qu'en matière de sécurité et de stabilité, il est particulièrement intéressant de soutenir la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, sur la base des principes d'égalité et de non-discrimination de tous les citoyens et peuples constitutifs, tels qu'ils sont consacrés dans la Constitution de la Bosnie-Herzégovine;

Or. en

Amendement 49
Tonino Picula

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que la boussole stratégique indique qu'en matière de sécurité et de stabilité, il est particulièrement intéressant de soutenir la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine;

Or. en

Amendement 50
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que la Republika Srpska a signé un contrat d'un an avec le cabinet de lobbying américain McGinnis Lochridge LLP; que le bureau de contrôle des avoirs étrangers du ministère des finances des États-Unis a retiré de la liste des sanctions Milorad Dodik, Željka Cvijanović et 47 autres personnes et entités; que Milorad Dodik s'est rendu aux États-Unis au début du mois de février 2026 et a rencontré de hauts fonctionnaires des États-Unis;

Or. en

Amendement 51
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que Milorad Dodik est lié à un contrat de lobbying de 4 millions de dollars signé en septembre 2025 entre le gouvernement de la Republika Srpska et la société de lobbying canadienne Dickens & Madson (Canada) Inc. dirigée par Ari Ben-Menashe, lobbyiste israélo-canadien et ancien agent des services de renseignement; que le contrat contient des dispositions qui, selon de nombreuses sources, visent à obtenir un soutien international en faveur de la sécession de la Republika Srpska de la Bosnie-Herzégovine;

Or. en

Amendement 52
Željana Zovko

Proposition de résolution
Considérant C quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C quinquies. considérant que la Bosnie-Herzégovine est un État multiethnique sur le territoire duquel différents groupes religieux et ethniques vivent depuis des siècles, ce qui prouve que des peuples aux opinions différentes peuvent coexister dans un environnement de tolérance et de respect mutuel; que la diversité linguistique et culturelle est l'un des principes fondamentaux de l'Union européenne, entériné par les articles 21 et 22 de la charte des droits fondamentaux;

Or. en

Amendement 53
Davor Ivo Stier, Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Considérant C quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C quinquies. considérant que la Bosnie-Herzégovine est un État multinational sur le territoire duquel différentes religions et différents peuples cohabitent depuis des siècles, démontrant ainsi qu'ils peuvent coexister dans un climat de tolérance et de respect mutuel; que la diversité linguistique et culturelle est l'un des principes fondamentaux de l'Union européenne, entériné par les articles 21 et 22 de la charte des droits fondamentaux;

Or. en

Amendement 54
Željana Zovko

Proposition de résolution
Considérant C sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C sexies. considérant que la diversité linguistique est un droit des citoyens reconnu aux articles 21 et 22 de la Charte des droits fondamentaux, ce qui implique que toute tentative visant à instaurer l'exclusivité d'une langue équivaut à affaiblir et à bafouer les valeurs fondamentales de l'Union;

Or. en

Amendement 55
Davor Ivo Stier, Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Considérant C sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C sexies. considérant que la diversité linguistique et culturelle est l'un des principes fondamentaux de l'Union européenne, comme le prévoit l'article 22 de la Charte des droits fondamentaux: «L'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique»;

Or. en

Amendement 56
Şerban Dimitrie Sturdza, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

C ter. considérant que l'égalité et la représentation légitime de tous les peuples constitutifs restent essentielles à la stabilité, à la légitimité démocratique et au bon fonctionnement du cadre institutionnel de la Bosnie-Herzégovine;

Or. en

Amendement 57
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Considérant C quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C quater. considérant que l'égalité et la représentation légitime de tous les peuples constitutifs restent essentielles à la stabilité, à la légitimité démocratique et au bon fonctionnement du cadre institutionnel de la Bosnie-Herzégovine;

Or. en

Amendement 58
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que, selon l'indice de perception de la corruption (IPC) 2025 de Transparency International, la Bosnie-Herzégovine figure parmi les quatre pays les moins bien positionnés en Europe et se classe au 109e rang mondial, partageant cette position avec l'Algérie, le Népal et l'Indonésie;

Or. en

Amendement 59
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Considérant C quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C quater. considérant que, dans son avis de 2005, la Commission de Venise a souligné que les pouvoirs étendus du haut représentant découragent les dirigeants politiques locaux à parvenir à des compromis et les incitent à transférer les responsabilités institutionnelles à une autorité internationale, ce qui porte atteinte au développement démocratique et à la souveraineté effective de la Bosnie-Herzégovine; que l'avis qualifiait également les réformes constitutionnelles d'«étape indispensable» préalable à tout progrès vers l'intégration à l'Union, ce que la Commission jugeait «impensable» dans le cadre constitutionnel actuel du pays;

Or. en

Amendement 60
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que les dépenses de défense de la Bosnie-Herzégovine ne représentaient que 0,75% de son produit intérieur brut en 2024;

Or. fi

Amendement 61
Ester Lakos

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que la préservation de l'intégrité des processus démocratiques est devenue un élément central de la politique d'élargissement de l'Union; que la Commission a présenté le bouclier européen de la démocratie le 12 novembre 2025 et que le Centre européen pour la résilience démocratique a commencé ses travaux le 24 février 2026 en tant que cadre d'échange et de coopération opérationnelle entre les États membres, les institutions de l'Union, les pays candidats et les candidats potentiels afin de renforcer la capacité collective à anticiper et à détecter les menaces pour la démocratie, y compris l'ingérence et la manipulation dans l'espace de l'information, ainsi qu'à y réagir; que le renforcement de la résilience démocratique fait partie intégrante du respect des critères politiques d'adhésion;

Or. en

Amendement 62
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que des acteurs extérieurs malveillants, en particulier la Russie, ont cherché à accroître leur influence dans les Balkans occidentaux afin de saper l'unité européenne;

Or. fi

Amendement 63
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***soutient l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union sur la base de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale; rappelle*** que ***les progrès sont fondés sur le mérite*** et ***qu'il convient d'entreprendre des réformes pour protéger les institutions démocratiques, faire respecter l'état de droit, lutter contre*** la corruption et la criminalité organisée ***et garantir les droits fondamentaux et l'égalité pour tous les citoyens et peuples constitutifs***;	1. ***estime que la Bosnie-Herzégovine est une fédération dysfonctionnelle, dirigée par un haut représentant doté de pouvoirs étendus tels que le droit de bloquer la législation et la nomination de fonctionnaires du gouvernement; relève que l'administration byzantine de la Bosnie-Herzégovine compte 13 Premiers ministres, 700 députés et plus de 180 ministres pour un pays qui ne compte que 3,2 millions d'habitants; constate*** que ***la bureaucratie de la Bosnie-Herzégovine paralyse tout développement économique*** et ***que le clientélisme,*** la corruption et la criminalité organisée ***sont largement répandus***;

Or. en

Amendement 64
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***soutient l'adhésion*** de la Bosnie-Herzégovine à l'Union ***sur la base de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale***; rappelle que les progrès sont fondés sur le mérite et qu'il convient d'entreprendre des réformes pour protéger les institutions démocratiques, faire respecter l'état de droit, lutter contre la corruption et la criminalité organisée et garantir les droits fondamentaux et l'égalité	1. ***souligne que les progrès réalisés dans le processus d'adhésion ne doivent pas l'emporter sur la première réforme du cadre constitutionnel*** de la Bosnie-Herzégovine et ***que l'adhésion*** à l'Union ***est incompatible avec l'actuel régime constitutionnel, comme le souligne l'avis de la Commission de Venise de 2005***; rappelle que les progrès sont fondés sur le mérite et qu'il convient d'entreprendre des

pour tous les citoyens et peuples constitutifs;

réformes pour protéger les institutions démocratiques, faire respecter l'état de droit, lutter contre la corruption et la criminalité organisée et garantir les droits fondamentaux et l'égalité pour tous les citoyens et peuples constitutifs;

Or. en

Amendement 65
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. soutient l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union sur la base de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale; rappelle que les progrès sont fondés sur le mérite et qu'il convient d'entreprendre des réformes pour protéger les institutions démocratiques, faire respecter l'état de droit, lutter contre la corruption et la criminalité organisée et garantir les droits fondamentaux et l'égalité pour tous les citoyens ***et peuples constitutifs***;	1. soutient l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union sur la base de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale; rappelle que les progrès sont fondés sur le mérite et qu'il convient d'entreprendre des réformes pour protéger les institutions démocratiques, faire respecter l'état de droit, lutter contre la corruption et la criminalité organisée et garantir les droits fondamentaux et l'égalité pour tous les citoyens;

Or. en

Amendement 66
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. soutient l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union sur la base de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale; rappelle que les progrès sont	1. soutient l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union sur la base de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale; rappelle que les progrès sont

fondés sur le mérite et qu'il convient d'entreprendre des réformes pour protéger les institutions démocratiques, faire respecter l'état de droit, lutter contre la corruption et la criminalité organisée et garantir les droits fondamentaux et l'égalité pour tous les citoyens ***et peuples constitutifs***;	fondés sur le mérite et qu'il convient d'entreprendre des réformes pour protéger les institutions démocratiques, faire respecter l'état de droit, lutter contre la corruption et la criminalité organisée et garantir les droits fondamentaux et l'égalité pour tous les citoyens;

Or. en

Amendement 67
Şerban Dimitrie Sturdza, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. soutient l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union sur la base de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale; rappelle que les progrès sont fondés sur le mérite et qu'il convient d'entreprendre des réformes pour protéger les institutions démocratiques, faire respecter l'état de droit, lutter contre la corruption et la criminalité organisée et garantir les droits fondamentaux et l'égalité pour tous les citoyens et peuples constitutifs;	1. soutient l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union sur la base de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ***et réaffirme son soutien sans réserve à l'ordre constitutionnel du pays***; rappelle que les progrès sont fondés sur le mérite et qu'il convient d'entreprendre des réformes pour protéger les institutions démocratiques, faire respecter l'état de droit, lutter contre la corruption et la criminalité organisée et garantir les droits fondamentaux et l'égalité pour tous les citoyens et peuples constitutifs; ***souligne que l'adhésion à l'Union doit rester un processus équitable, objectif et fondé sur le mérite, exempt de biais politique ou de traitement préférentiel;***

Or. en

Amendement 68
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. soutient l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union sur la base de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale; rappelle que les progrès sont fondés sur le mérite et qu'il convient d'entreprendre des réformes pour protéger les institutions démocratiques, faire respecter l'état de droit, lutter contre la corruption et la criminalité organisée et garantir les droits fondamentaux et l'égalité pour tous les citoyens et peuples constitutifs;	1. soutient l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union sur la base de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale***, une fois que le pays aura pleinement mis en œuvre toutes les réformes nécessaires***; rappelle que les progrès sont fondés sur le mérite et qu'il convient d'entreprendre des réformes pour protéger les institutions démocratiques, faire respecter l'état de droit, lutter contre la corruption et la criminalité organisée et garantir les droits fondamentaux et l'égalité pour tous les citoyens et peuples constitutifs;

Or. fi

Amendement 69
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. soutient l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union sur la base de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale; rappelle que les progrès sont fondés sur le mérite et qu'il convient d'entreprendre des réformes pour protéger les institutions démocratiques, faire respecter l'état de droit, lutter contre la corruption et la criminalité organisée et garantir les droits fondamentaux et l'égalité pour ***tous*** les ***citoyens et*** peuples constitutifs;	1. soutient l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union sur la base de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale; rappelle que les progrès sont fondés sur le mérite et qu'il convient d'entreprendre des réformes pour protéger les institutions démocratiques, faire respecter l'état de droit, lutter contre la corruption et la criminalité organisée et garantir les droits fondamentaux et l'égalité pour les peuples constitutifs ***et tous les citoyens***;

Or. en

Amendement 70
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***soutient*** l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union sur la base de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale; rappelle que les progrès sont fondés sur le mérite et qu'il convient d'entreprendre des réformes pour protéger les institutions démocratiques, faire respecter l'état de droit, lutter contre la corruption et la criminalité organisée et garantir les droits fondamentaux et l'égalité pour tous les citoyens et peuples constitutifs;	1. ***réaffirme avec force son soutien à*** l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union sur la base de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale; rappelle que les progrès sont fondés sur le mérite et qu'il convient d'entreprendre des réformes pour protéger les institutions démocratiques, faire respecter l'état de droit, lutter contre la corruption et la criminalité organisée et garantir les droits fondamentaux et l'égalité pour tous les citoyens et peuples constitutifs;

Or. en

Amendement 71
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. soutient l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union sur la base de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale; rappelle que les progrès sont fondés sur le mérite et qu'il convient d'entreprendre des réformes pour protéger les institutions démocratiques, faire respecter l'état de droit, lutter contre la corruption et la criminalité organisée et garantir les droits fondamentaux et l'égalité pour tous les citoyens ***et*** peuples constitutifs;	1. soutient l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union sur la base de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale; rappelle que les progrès sont fondés sur le mérite et qu'il convient d'entreprendre des réformes pour protéger les institutions démocratiques ***qui garantissent la démocratie***, faire respecter l'état de droit, lutter contre la corruption et la criminalité organisée et garantir les droits fondamentaux et l'égalité pour tous les citoyens***, tous les*** peuples constitutifs ***et toutes les minorités***;

Or. en

Amendement 72

Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que la coopération avec les pays des Balkans occidentaux peut être menée efficacement au moyen de partenariats et d'accords de coopération sans adhésion à part entière à l'Union, comme le démontrent les modèles existants avec les pays tiers;

Or. en

Amendement 73
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 ter. soutient l'élaboration de cadres de coopération avec les partenaires des Balkans occidentaux, y compris la Serbie et l'Albanie, qui donnent la priorité à la coopération économique et à la sécurité sans conduire à l'adhésion à l'Union;

Or. en

Amendement 74
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que toutes les réformes liées aux critères de Copenhague, en particulier en ce qui concerne l'état de

droit, la lutte contre la corruption, le fonctionnement des institutions démocratiques et la protection des droits fondamentaux, doivent être pleinement mises en œuvre avant que l'adhésion à l'Union puisse être considérée comme pertinente;

Or. fi

Amendement 75
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. réaffirme l'importance de la Bosnie-Herzégovine dans les Balkans occidentaux; invite la Commission européenne à mobiliser les instruments diplomatiques, politiques et culturels nécessaires pour renforcer les partenariats stratégiques de la Bosnie-Herzégovine avec l'Union et soutenir l'intégration régionale dans le plein respect de la souveraineté et de la coopération internationale;

Or. en

Amendement 76
Şerban Dimitrie Sturdza, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que l'adhésion à l'Union n'est pas un processus automatique, mais qu'elle doit se mériter par des réformes soutenues et crédibles; insiste sur le fait que l'Union doit rester à la fois exigeante

et équitable dans l'évaluation des progrès accomplis par le pays au regard des critères d'adhésion;

Or. en

Amendement 77
Davor Ivo Stier, Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. réaffirme que le processus d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine doit reposer sur des institutions démocratiques fonctionnelles, l'état de droit, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, ainsi que le respect des droits fondamentaux de tous les citoyens et de tous les peuples constitutifs, quelle que soit leur appartenance ethnique, religieuse ou autre, sans discrimination;

Or. en

Amendement 78
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. réaffirme que le processus d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine doit reposer sur des institutions démocratiques fonctionnelles, l'état de droit, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, ainsi que le respect des droits fondamentaux de tous les citoyens et de tous les peuples constitutifs, quelle que soit leur appartenance ethnique, religieuse ou autre, sans discrimination;

Or. en

Amendement 79
Şerban Dimitrie Sturdza, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 ter. réaffirme son ferme soutien à la trajectoire européenne de la Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'à sa souveraineté, à son intégrité territoriale et à son ordre constitutionnel;

Or. en

Amendement 80
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 ter. souligne que, dans le contexte actuel d'«élargissement accéléré» et d'une approche plus géopolitique de la politique d'élargissement, une attention particulière doit être accordée à la Bosnie-Herzégovine en tant que pays encore marqué par l'héritage de la guerre et d'une paix fragile et incomplète; insiste sur le fait que toute adaptation du processus d'élargissement doit s'appliquer de manière égale et cohérente à tous les pays candidats, et souligne que ce principe revêt une importance particulière pour la Bosnie-Herzégovine, avec laquelle l'Union partage une frontière extérieure directe, ce qui fait de sa stabilité, du bon fonctionnement de ses institutions et de sa perspective européenne une question d'importance stratégique pour l'Union;

Or. en

Amendement 81
Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. soutient l'intégration progressive de la Bosnie-Herzégovine dans certaines politiques et certains programmes de l'Union avant son adhésion à part entière, en fonction des progrès réalisés en matière de réformes; estime que cette intégration progressive apporte des avantages tangibles aux citoyens de Bosnie-Herzégovine, renforce leur confiance dans le processus d'adhésion à l'Union et crée une dynamique irréversible vers une adhésion à part entière;

Or. en

Amendement 82
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. presse les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine de réaffirmer leur engagement en faveur de l'objectif stratégique de l'adhésion à l'Union ainsi que de mener les réformes et prendre les mesures requises par la Commission ***en vue d'ouvrir les*** négociations d'adhésion ***sans plus tarder***;	2. presse les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine de réaffirmer leur engagement en faveur de l'objectif stratégique de l'adhésion à l'Union ainsi que de mener les réformes et prendre les mesures requises par la Commission***; s'oppose à l'ouverture des*** négociations d'adhésion ***étant donné que la Bosnie-Herzégovine reste sous contrôle international et que son cadre constitutionnel et politique actuel, ainsi***

que l'existence du Bureau du Haut Représentant, sont incompatibles avec les critères politiques de Copenhague;

Or. en

Amendement 83
Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. presse les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine de réaffirmer leur engagement en faveur de l'objectif stratégique de l'adhésion à l'Union ainsi que de mener les réformes et prendre les mesures requises par la Commission en vue d'ouvrir les négociations d'adhésion ***sans plus tarder***;	2. presse les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine de réaffirmer leur engagement en faveur de l'objectif stratégique de l'adhésion à l'Union ainsi que de mener les réformes et prendre les mesures requises par la Commission en vue d'ouvrir les négociations d'adhésion ***une fois que les conditions préalables nécessaires auront été remplies de manière crédible***;

Or. en

Amendement 84
Şerban Dimitrie Sturdza, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. presse les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine de réaffirmer leur engagement en faveur de l'objectif stratégique de l'adhésion à l'Union ainsi que de mener les réformes et prendre les mesures requises par la Commission en vue d'ouvrir les négociations d'adhésion sans plus tarder;	2. presse les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine de réaffirmer leur engagement en faveur de l'objectif stratégique de l'adhésion à l'Union ainsi que de mener les réformes et prendre les mesures requises par la Commission***, tout en veillant à ce que les efforts d'adhésion contribuent à la cohésion politique et n'exacerbent pas les divisions internes,*** en vue d'ouvrir les négociations d'adhésion

sans plus tarder;

Or. en

Amendement 85
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. presse les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine de réaffirmer leur engagement en faveur de l'objectif stratégique de l'adhésion à l'Union ainsi que de mener les réformes et prendre les mesures requises par la Commission en vue d'ouvrir les négociations d'adhésion sans plus tarder;	2. presse les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine de réaffirmer leur engagement en faveur de l'objectif stratégique de l'adhésion à l'Union ainsi que de mener***, sans plus tarder et sans obstruction politique,*** les réformes et prendre les mesures requises par la Commission ***de manière crédible, substantielle et en temps utile,*** en vue d'ouvrir les négociations d'adhésion sans plus tarder; ***demande qu'il soit mis fin à l'obstructionnisme, à l'utilisation à des fins politiques du droit de veto des entités, aux discours contre-productifs et aux tactiques de division qui entravent les progrès et détournent l'attention des réformes liées à l'Union; encourage tous les dirigeants à s'engager de manière constructive, à répondre aux aspirations des citoyens et à sortir de l'impasse;***

Or. en

Amendement 86
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. presse les dirigeants politiques de	2. presse les dirigeants politiques de

Bosnie-Herzégovine de réaffirmer leur engagement en faveur de l'objectif stratégique de l'adhésion à l'Union ainsi que de mener les réformes et prendre les mesures requises par la Commission en vue d'ouvrir les négociations d'adhésion sans plus tarder;	Bosnie-Herzégovine de réaffirmer leur engagement en faveur de l'objectif stratégique de l'adhésion à l'Union ainsi que de mener ***immédiatement*** les réformes et prendre les mesures requises par la Commission ***et attendues depuis longtemps, sans plus aucune obstruction politique et de manière concrète, transparente et crédible,*** en vue d'ouvrir les négociations d'adhésion sans plus tarder;

Or. en

Amendement 87
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. presse les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine de réaffirmer leur engagement en faveur de l'objectif stratégique de l'adhésion à l'Union ainsi que de mener les réformes et prendre les mesures requises par la Commission en vue d'ouvrir les négociations d'adhésion sans plus tarder;	2. presse les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine de réaffirmer ***sincèrement*** leur engagement en faveur de l'objectif stratégique de l'adhésion à l'Union ainsi que de mener les réformes et prendre les mesures requises par la Commission ***sans délai*** en vue d'ouvrir les négociations d'adhésion sans plus tarder;

Or. en

Amendement 88
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. presse les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine de réaffirmer leur engagement en faveur de l'objectif stratégique de l'adhésion à l'Union ainsi	2. presse les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine de réaffirmer leur engagement en faveur de l'objectif stratégique de l'adhésion à l'Union ainsi

que de mener les réformes et prendre les mesures requises par la Commission en vue d'ouvrir les négociations d'adhésion sans plus tarder;	que de mener les réformes et prendre les mesures requises par la Commission en vue d'ouvrir les négociations d'adhésion sans plus tarder ***et sans obstruction politique***;

Or. en

Amendement 89
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne que des progrès durables sur la voie européenne nécessitent un processus mené par les acteurs institutionnels légitimes du pays, conformément à son cadre constitutionnel; souligne la nécessité d'un processus inclusif, pris en charge au niveau national et fondé sur le consensus afin de réviser et d'améliorer les dispositions constitutionnelles établies par l'accord de paix de Dayton, en garantissant le bon fonctionnement institutionnel et en reflétant l'équilibre constitutionnel interne du pays;

Or. en

Amendement 90
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. rappelle qu'une stabilité institutionnelle durable en Bosnie-Herzégovine nécessite une adaptation au moyen d'un processus mené par les

acteurs institutionnels légitimes du pays, conformément à son cadre constitutionnel; demande que tous les efforts de réforme soient poursuivis par le dialogue, la réciprocité et le respect de l'équilibre constitutionnel établi dans le pays;

Or. en

Amendement 91
Şerban Dimitrie Sturdza, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. réaffirme le soutien sans réserve du Parlement européen à la Bosnie-Herzégovine sur la voie de son adhésion à l'Union, y compris au moyen d'une assistance financière et technique; souligne toutefois que les progrès dépendent en fin de compte de la volonté politique et de l'appropriation des autorités à tous les niveaux de gouvernance; rappelle que les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine ont précédemment démontré leur capacité à parvenir à un consensus et à mener des réformes fondamentales lorsqu'il existe une volonté politique suffisante, et les invite à faire preuve de la même détermination pour faire progresser le pays sur la voie européenne;

Or. en

Amendement 92
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. invite les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine à renouveler et à réaffirmer leur engagement en faveur de l'adhésion du pays à l'Union, et à soutenir cet engagement par des résultats concrets et des réformes indispensables;

Or. en

Amendement 93
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne qu'il est essentiel de s'orienter vers un modèle d'État moderne et civique, en dépassant les paradigmes ethno-nationalistes restrictifs du passé afin de garantir que chaque citoyen, quelle que soit son origine ethnique, jouisse de droits politiques pleins et égaux;

Or. en

Amendement 94
Şerban Dimitrie Sturdza, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. rappelle que la trajectoire européenne de la Bosnie-Herzégovine ne peut aboutir que si l'égalité totale et la représentation légitime des trois peuples constitutifs sont garanties, conformément à l'accord de Dayton;

Or. en

Amendement 95
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne que l'application de l'accord de paix de Dayton-Paris implique l'obligation de se conformer à l'architecture constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine en ce qui concerne les droits de l'ensemble des citoyens et des peuples constitutifs;

Or. en

Amendement 96
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. ***souligne le rôle essentiel que joue le parlement*** de Bosnie-Herzégovine dans ***le processus d'adhésion; l'encourage à donner la priorité aux réformes liées à l'Union et à engager un dialogue constructif afin de garantir un processus législatif effectif et sans entrave***; préconise d'adopter la loi sur le Conseil supérieur de la magistrature et du ministère public et la loi sur les tribunaux, conformément aux normes européennes	3. ***estime que l'absence de progrès*** de ***la*** Bosnie-Herzégovine dans ***la lutte contre la corruption est également due à l'échec des efforts visant à éliminer l'influence politique sur les nominations judiciaires et à réglementer efficacement l'indépendance et la responsabilité des juges et des procureurs***; préconise ***par conséquent*** d'adopter la loi sur le Conseil supérieur de la magistrature et du ministère public et la loi sur les tribunaux, conformément aux normes européennes***; s'inquiète du fait que les principaux décideurs cherchent à conserver des mécanismes permettant un contrôle politique du pouvoir judiciaire;***

Or. en

Amendement 97
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne le rôle essentiel que joue le parlement de Bosnie-Herzégovine dans le processus d'adhésion; l'encourage à donner la priorité aux réformes liées à l'Union et à engager un dialogue constructif afin de garantir un processus législatif effectif et sans entrave; préconise d'adopter la nouvelle loi sur le Conseil supérieur de la magistrature et du ministère public de Bosnie-Herzégovine et la nouvelle loi sur les tribunaux, conformément aux normes européennes;	3. souligne le rôle essentiel que joue le parlement de Bosnie-Herzégovine dans le processus d'adhésion; l'encourage à donner la priorité aux réformes liées à l'Union et à engager un dialogue constructif afin de garantir un processus législatif effectif et sans entrave; préconise d'adopter la nouvelle loi sur le Conseil supérieur de la magistrature et du ministère public de Bosnie-Herzégovine et la nouvelle loi sur les tribunaux, conformément aux normes européennes; ***souligne que l'adhésion du pays à l'Union ne peut progresser tant que toutes les réformes nécessaires n'ont pas été mises en place;***

Or. fi

Amendement 98
Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne le rôle essentiel que joue le parlement de Bosnie-Herzégovine dans le processus d'adhésion; l'encourage à donner la priorité aux réformes liées à l'Union et à engager un dialogue constructif afin de garantir un processus législatif effectif et sans entrave; préconise d'adopter la loi sur le Conseil supérieur de	3. souligne le rôle essentiel que joue le parlement de Bosnie-Herzégovine dans le processus d'adhésion; l'encourage à donner la priorité aux réformes liées à l'Union et à engager un dialogue constructif afin de garantir un processus législatif effectif et sans entrave; ***condamne explicitement le blocage***

la magistrature et du ministère public et la loi sur les tribunaux, conformément aux normes européennes	***délibéré et motivé par des considérations politiques de la Chambre des représentants de l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine, qui a entraîné la paralysie fonctionnelle de l'organe législatif au niveau de l'État et empêché directement l'adoption de la législation requise par l'Union; invite le Conseil à désigner, dans le cadre des sanctions de l'Union existantes à l'encontre de la Bosnie-Herzégovine, établies par la décision 2011/173/PESC du Conseil et ses renouvellements successifs, les personnes directement responsables de l'obstruction persistante et organisée au fonctionnement de l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine; souligne que des interdictions de voyager et des gels d'avoirs ciblés à l'encontre de ces personnes seraient à la fois juridiquement fondés et proportionnés à la gravité de l'obstruction;*** préconise d'adopter la loi sur le Conseil supérieur de la magistrature et du ministère public et la loi sur les tribunaux, conformément aux normes européennes***;***
	Or. en

Amendement 99
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne le rôle essentiel que joue le parlement de Bosnie-Herzégovine dans le processus d'adhésion; l'encourage à donner la priorité aux réformes liées à l'Union et à engager un dialogue constructif afin de garantir un processus législatif effectif et sans entrave; préconise d'adopter la loi sur le Conseil supérieur de	3. souligne le rôle essentiel que joue le parlement de Bosnie-Herzégovine dans le processus d'adhésion; l'encourage à donner la priorité aux réformes liées à l'Union et à engager un dialogue constructif afin de garantir un processus législatif effectif et sans entrave; préconise d'adopter la loi sur le Conseil supérieur de

la magistrature et du ministère public et la loi sur les tribunaux, conformément aux normes européennes	la magistrature et du ministère public et la loi sur les tribunaux, ***à la suite d'une procédure de consultation publique transparente et inclusive, en tenant pleinement compte des recommandations de la Commission de Venise et*** conformément aux normes européennes***;***

Or. en

Amendement 100
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne le rôle essentiel que joue le parlement de Bosnie-Herzégovine dans le processus d'adhésion; l'encourage à donner la priorité aux réformes liées à l'Union et à engager un dialogue constructif afin de garantir un processus législatif effectif et sans entrave; préconise d'adopter la loi sur le Conseil supérieur de la magistrature et du ministère public et la loi sur les tribunaux, conformément aux normes européennes	3. souligne le rôle essentiel que joue le parlement de Bosnie-Herzégovine dans le processus d'adhésion; l'encourage à donner la priorité aux réformes liées à l'Union et à engager un dialogue constructif afin de garantir un processus législatif effectif et sans entrave; préconise d'adopter la loi sur le Conseil supérieur de la magistrature et du ministère public et la loi sur les tribunaux, conformément aux normes européennes***, en tenant dûment compte des recommandations de la Commission de Venise et à la suite d'un processus de consultation publique constructif et inclusif;***

Or. en

Amendement 101
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne le rôle essentiel que joue	3. souligne le rôle essentiel que joue

le parlement de Bosnie-Herzégovine dans le processus d'adhésion; l'encourage à donner la priorité aux réformes liées à l'Union et à engager un dialogue constructif afin de garantir un processus législatif effectif et sans entrave; préconise d'adopter la loi sur le Conseil supérieur de la magistrature et du ministère public et la loi sur les tribunaux, conformément aux normes européennes	le parlement de Bosnie-Herzégovine dans le processus d'adhésion; l'encourage à donner la priorité aux réformes liées à l'Union et à engager un dialogue constructif afin de garantir un processus législatif effectif et sans entrave; préconise d'adopter la loi sur le Conseil supérieur de la magistrature et du ministère public et la loi sur les tribunaux, conformément aux normes européennes***, en tenant dûment compte des recommandations de la Commission de Venise et à la suite d'un processus de consultation publique constructif et inclusif;***

Or. en

Amendement 102
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne le rôle essentiel que joue le parlement de Bosnie-Herzégovine dans le processus d'adhésion; l'encourage à donner la priorité aux réformes liées à l'Union et à engager un dialogue constructif afin de garantir un processus législatif effectif et sans entrave; préconise d'adopter la loi sur le Conseil supérieur de la magistrature et du ministère public et la loi sur les tribunaux, conformément aux normes européennes	3. souligne le rôle essentiel que joue le parlement de Bosnie-Herzégovine dans le processus d'adhésion; l'encourage à donner la priorité aux réformes liées à l'Union et à engager un dialogue constructif afin de garantir un processus législatif effectif et sans entrave; préconise d'adopter la loi sur le Conseil supérieur de la magistrature et du ministère public et la loi sur les tribunaux, conformément aux normes européennes***, en tenant dûment compte des recommandations de la Commission de Venise et à la suite d'un processus de consultation publique constructif et inclusif;***

Or. en

Amendement 103
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne le rôle essentiel que joue ***le parlement*** de Bosnie-Herzégovine dans le processus d'adhésion; l'encourage à donner la priorité aux réformes liées à l'Union et à engager un dialogue constructif afin de garantir un processus législatif effectif et sans entrave; préconise d'adopter la loi sur le Conseil supérieur de la magistrature et du ministère public et la loi sur les tribunaux, conformément aux normes européennes	3. souligne le rôle essentiel que joue ***l'Assemblée parlementaire*** de Bosnie-Herzégovine dans le processus d'adhésion; l'encourage à donner la priorité aux réformes liées à l'Union et à engager un dialogue constructif afin de garantir un processus législatif effectif et sans entrave; préconise d'adopter la loi sur le Conseil supérieur de la magistrature et du ministère public et la loi sur les tribunaux ***de Bosnie-Herzégovine***, conformément aux normes européennes***;***

Or. en

Amendement 104
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne que, dans les pays candidats dont les dispositions constitutionnelles sont complexes, tels que la Bosnie-Herzégovine, les réformes fondamentales ayant une incidence sur le fonctionnement, l'indépendance et les compétences des institutions au niveau de l'État ne doivent pas être précipitées ou instrumentalisées politiquement; insiste sur le fait que l'accélération des procédures ou les pressions exercées pour respecter des échéances politiques ne doivent pas se faire au détriment de la qualité juridique, de l'intégrité institutionnelle ou de la séparation constitutionnelle des pouvoirs; souligne que les réformes qui affaiblissent

	l'efficacité des institutions centrales ne peuvent être considérées comme un progrès sur la voie de l'adhésion à l'Union;

Or. en

Amendement 105
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite le conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine à nommer rapidement un négociateur en chef pour les négociations d'adhésion à l'Union européenne; encourage les autorités de Bosnie-Herzégovine à se coordonner à tous les niveaux en vue d'un alignement harmonisé sur l'acquis de l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 106
Şerban Dimitrie Sturdza, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite le conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine à nommer rapidement un négociateur en chef pour les négociations d'adhésion à l'Union européenne; encourage les autorités de Bosnie-Herzégovine à se coordonner à tous les niveaux en vue d'un alignement harmonisé sur l'acquis de l'Union;	4. invite le conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine à nommer rapidement un négociateur en chef pour les négociations d'adhésion à l'Union européenne; encourage les autorités de Bosnie-Herzégovine à se coordonner à tous les niveaux en vue d'un alignement harmonisé sur l'acquis de l'Union; ***demande que la composition du négociateur en chef et de l'équipe de négociation de l'adhésion à l'Union***

garantisse un équilibre et une représentation légitime des trois peuples constitutifs, afin d'éviter toute impression de domination d'une partie par rapport aux autres;

Or. en

Amendement 107
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite le conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine à nommer rapidement un négociateur en chef pour les négociations d'adhésion à l'Union européenne; ***encourage*** les autorités de Bosnie-Herzégovine à ***se coordonner à tous les niveaux en vue d'un*** alignement harmonisé sur l'acquis de l'Union;	4. invite le conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine à nommer rapidement un négociateur en chef pour les négociations d'adhésion à l'Union européenne***, conformément aux récents arrêts de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine et dans le plein respect des compétences constitutionnelles et de l'ordre juridique de la Bosnie-Herzégovine***; ***invite en outre*** les autorités de Bosnie-Herzégovine à ***veiller à ce que la mise en place du cadre national pour la conduite des négociations d'adhésion à l'Union soit transparente et inclusive, avec des mécanismes significatifs de dialogue avec les organisations de la société civile et les partenaires sociaux, tout en garantissant un*** alignement harmonisé sur l'acquis de l'Union ***à tous les niveaux de gouvernement***;

Or. en

Amendement 108
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite le conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine à nommer rapidement un négociateur en chef pour les négociations d'adhésion à l'Union européenne; ***encourage*** les autorités de Bosnie-Herzégovine à ***se coordonner à tous les niveaux en vue d'un*** alignement harmonisé sur l'acquis de l'Union;	4. invite le conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine à nommer rapidement un négociateur en chef pour les négociations d'adhésion à l'Union européenne***, conformément aux récents arrêts de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine et dans le plein respect des compétences constitutionnelles et de l'ordre juridique de la Bosnie-Herzégovine***; ***invite en outre*** les autorités de Bosnie-Herzégovine à ***veiller à ce que la mise en place du cadre national pour la conduite des négociations d'adhésion à l'Union soit transparente et inclusive, avec des mécanismes significatifs de dialogue avec les organisations de la société civile et les partenaires sociaux, tout en garantissant un*** alignement harmonisé sur l'acquis de l'Union ***à tous les niveaux de gouvernement***;

Or. en

Amendement 109
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite ***le conseil des ministres*** de Bosnie-Herzégovine à nommer rapidement un négociateur en chef pour les négociations d'adhésion à l'Union européenne; encourage ***les autorités*** de Bosnie-Herzégovine à se coordonner à tous les niveaux en vue d'un alignement harmonisé sur l'acquis de l'Union;	4. invite ***les autorités*** de Bosnie-Herzégovine à nommer rapidement un négociateur en chef pour les négociations d'adhésion à l'Union européenne***, pleinement mandaté pour représenter le pays conformément à la Constitution de la Bosnie-Herzégovine***; encourage ***la direction de l'intégration européenne du conseil des ministres*** de ***la*** Bosnie-Herzégovine à se coordonner à tous les niveaux ***de gouvernance*** en vue d'un alignement harmonisé sur l'acquis de l'Union; ***invite en outre les autorités de***

Bosnie-Herzégovine à veiller à ce que la mise en place du cadre national pour la conduite des négociations d'adhésion à l'Union soit transparente et inclusive, avec des mécanismes efficaces de dialogue avec les organisations de la société civile et les partenaires sociaux;

Or. en

Amendement 110
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite le conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine à nommer rapidement un négociateur en chef pour les négociations d'adhésion à l'Union européenne; encourage les autorités de Bosnie-Herzégovine à se coordonner à tous les niveaux en vue d'un alignement harmonisé sur l'acquis de l'Union;	4. invite le conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine à nommer rapidement un négociateur en chef pour les négociations d'adhésion à l'Union européenne; encourage les autorités de Bosnie-Herzégovine à se coordonner à tous les niveaux en vue d'un alignement harmonisé sur l'acquis de l'Union***, ce qui constitue une condition préalable à l'adhésion***;

Or. fi

Amendement 111
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite le conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine à nommer rapidement un négociateur en chef pour les négociations d'adhésion à l'Union européenne; encourage les autorités de Bosnie-Herzégovine à se coordonner à tous	*(Ne concerne pas la version française.)*

les niveaux en vue d'un alignement harmonisé sur l'acquis de l'Union;

Or. en

Amendement 112
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. invite la Bosnie-Herzégovine à réviser, avant la mise en place du cadre national pour les négociations d'adhésion à l'Union, la décision relative au système de coordination du processus d'intégration européenne afin de garantir un système plus fonctionnel, efficace, transparent et responsable, notamment par l'alignement des droits de vote sur les compétences constitutionnelles, l'introduction de mécanismes de responsabilisation et de critères clairs pour les nominations, et l'adoption du programme national d'adoption de l'acquis (PNAA), ou d'un programme d'intégration équivalent, en tant que feuille de route pour le processus d'adhésion;

Or. en

Amendement 113
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. invite la Bosnie-Herzégovine à réviser la décision relative au système de coordination du processus d'intégration

européenne en vue de garantir un système plus fonctionnel, plus efficace, plus transparent et plus responsable, notamment en alignant les droits de vote sur les compétences constitutionnelles et juridiques, en introduisant des mécanismes de responsabilisation et des critères clairs pour les nominations, et en adoptant le programme national d'adoption de l'acquis (PNAA) en tant que feuille de route pour le processus d'adhésion;

Or. en

Amendement 114
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. invite la Bosnie-Herzégovine à réviser immédiatement la décision relative au système de coordination du processus d'intégration européenne en vue de garantir un système fonctionnel, efficace, transparent et responsable, notamment par l'alignement des droits de vote sur les compétences constitutionnelles, l'introduction de mécanismes de responsabilisation et de critères clairs pour les nominations, et l'adoption d'une feuille de route pour le processus d'adhésion;

Or. en

Amendement 115
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. ***déplore*** que les divisions politiques ainsi que les tentatives de sécession et de captation de l'État subsistent et, des dizaines d'années après la fin de la guerre, sapent la confiance de l'opinion et accélèrent la fuite des cerveaux;	5. ***constate*** que les divisions politiques ainsi que les tentatives de sécession et de captation de l'État subsistent et, des dizaines d'années après la fin de la guerre, sapent la confiance de l'opinion et accélèrent la fuite des cerveaux; ***souligne que ces faiblesses structurelles mettent en évidence le manque de préparation de la Bosnie-Herzégovine à l'adhésion à l'Union et présentent un risque sérieux de transfert de l'instabilité vers l'Union;***

Or. en

Amendement 116
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. déplore que les divisions politiques ***ainsi que les tentatives de sécession et de captation de l'État*** subsistent et, des dizaines d'années après la fin de la guerre, sapent la confiance de l'opinion et accélèrent la fuite des cerveaux;	5. déplore que les divisions politiques subsistent et, des dizaines d'années après la fin de la guerre, sapent la confiance de l'opinion et accélèrent la fuite des cerveaux***, et souligne la nécessité de rétablir le bon fonctionnement des institutions***;

Or. en

Amendement 117
Şerban Dimitrie Sturdza, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. déplore que les divisions politiques	5. déplore que les divisions politiques

ainsi que les tentatives ***de sécession et*** de captation de l'État subsistent et, des dizaines d'années après la fin de la guerre, sapent la confiance de l'opinion et accélèrent la fuite des cerveaux;	ainsi que les tentatives de captation de l'État subsistent et, des dizaines d'années après la fin de la guerre, sapent la confiance de l'opinion et accélèrent la fuite des cerveaux; ***souligne que l'Union doit jouer un rôle de facilitateur neutre et crédible, en favorisant le dialogue et la confiance entre toutes les parties prenantes;***

Or. en

Amendement 118
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. déplore que les divisions politiques ainsi que les tentatives de sécession et de captation de l'État subsistent et, des dizaines d'années après la fin de la guerre, sapent la confiance de l'opinion et accélèrent la fuite des cerveaux;	5. déplore que les divisions politiques ainsi que les tentatives de sécession***, d'unitarisme*** et de captation de l'État subsistent et, des dizaines d'années après la fin de la guerre, sapent la confiance de l'opinion et accélèrent la fuite des cerveaux;

Or. en

Amendement 119
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. déplore que les divisions politiques ainsi que les tentatives de sécession et de captation de l'État subsistent et, des dizaines d'années après la fin de la guerre, sapent la confiance de l'opinion et accélèrent la fuite des cerveaux;	5. déplore ***l'impasse dans laquelle se trouvent les réformes de l'Union, due au fait*** que les divisions politiques ainsi que les tentatives de sécession et de captation de l'État subsistent et, des dizaines d'années après la fin de la guerre, sapent la confiance de l'opinion et accélèrent la fuite

	des cerveaux***, entravant ainsi considérablement les progrès de la Bosnie-Herzégovine sur la voie de son intégration européenne, où le cadre constitutionnel fondé sur des critères ethniques continue de permettre des blocages politiques et des mécanismes de veto institutionnels, qui sont fréquemment utilisés pour retarder la prise de décision, affaiblir la fonctionnalité de l'État et ralentir le processus de réforme du pays et les progrès sur la voie de l'intégration européenne***;

Or. en

Amendement 120
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. déplore que les divisions politiques ainsi que les tentatives de sécession et de captation de l'État subsistent et, des dizaines d'années après la fin de la guerre, sapent la confiance de l'opinion et accélèrent la fuite des cerveaux;	5. déplore que les divisions politiques***, les discours de haine, y compris l'incitation à l'intolérance ethnique, religieuse et raciale, la négation du génocide et d'autres crimes de guerre, la glorification des criminels de guerre,*** ainsi que les tentatives de sécession et de captation de l'État subsistent et, des dizaines d'années après la fin de la guerre, sapent la confiance de l'opinion et accélèrent la fuite des cerveaux;

Or. en

Amendement 121
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. déplore que les divisions politiques ainsi que les tentatives de sécession et de captation de l'État subsistent et, des dizaines d'années après la fin de la guerre, sapent la confiance de l'opinion ***et*** accélèrent la fuite des cerveaux;	5. déplore que les divisions politiques ainsi que les tentatives de sécession et de captation de l'État subsistent et, des dizaines d'années après la fin de la guerre, sapent la confiance de l'opinion***,*** accélèrent la fuite des cerveaux ***et paralysent le pays***;

Or. en

Amendement 122
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne que les discours sécessionnistes et unitaires sont sources d'instabilité en Bosnie-Herzégovine et empêchent l'égalité des droits et de représentation des trois peuples constitutifs et de tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine, comme le prévoit la Constitution de la Bosnie-Herzégovine;

Or. en

Amendement 123
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. se félicite des décisions de l'assemblée de l'entité de la Republika Srpska d'abroger des lois jugées inconstitutionnelles par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine; ***condamne la persistance d'une rhétorique incendiaire et malveillante, de même que***	6. se félicite des décisions de l'assemblée de l'entité de la Republika Srpska d'abroger des lois jugées inconstitutionnelles par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine;

la politique sécessionniste menée par les dirigeants de l'entité de la Republika Srpska, lesquelles affaiblissent la Bosnie-Herzégovine et compromettent sa trajectoire d'adhésion;

Or. en

Amendement 124
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. se félicite des décisions de l'assemblée de l'entité de la Republika Srpska d'abroger des lois jugées inconstitutionnelles par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine; ***condamne*** la ***persistance d'une*** rhétorique ***incendiaire et malveillante, de même que la politique sécessionniste menée par les dirigeants de l'entité de la Republika Srpska, lesquelles affaiblissent la Bosnie-Herzégovine et compromettent sa trajectoire d'adhésion***;	6. se félicite des décisions de l'assemblée de l'entité de la Republika Srpska d'abroger des lois jugées inconstitutionnelles par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine; ***constate avec inquiétude les tensions politiques et*** la rhétorique ***dans l'ensemble du pays, qui peuvent compromettre la stabilité institutionnelle, et invite tous les acteurs politiques à engager un dialogue constructif conformément au cadre constitutionnel***;

Or. en

Amendement 125
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. se félicite des décisions de l'assemblée de l'entité de la Republika Srpska d'abroger des lois jugées inconstitutionnelles par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine; ***condamne*** la ***persistance d'une*** rhétorique	6. se félicite des décisions de l'assemblée de l'entité de la Republika Srpska d'abroger des lois jugées inconstitutionnelles par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine; ***constate avec inquiétude les tensions***

incendiaire et malveillante, de même que la politique sécessionniste menée par les dirigeants de l'entité de la Republika Srpska, lesquelles affaiblissent la Bosnie-Herzégovine et compromettent sa trajectoire d'adhésion;

politiques et la rhétorique ***dans l'ensemble du pays, qui peuvent compromettre la stabilité institutionnelle, et invite tous les acteurs politiques à engager un dialogue constructif conformément au cadre constitutionnel***;

Or. en

Amendement 126
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***se félicite des décisions de l'assemblée de l'entité de la Republika Srpska d'abroger des lois jugées inconstitutionnelles par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine;*** condamne la persistance d'une rhétorique incendiaire et malveillante, de même que la politique sécessionniste menée par les dirigeants de l'entité de la Republika Srpska, ***lesquelles affaiblissent*** la Bosnie-Herzégovine et compromettent sa trajectoire d'adhésion;	6. condamne la persistance d'une rhétorique incendiaire et malveillante, de même que la politique sécessionniste menée par les dirigeants de l'entité de la Republika Srpska, ***ainsi que le comportement hostile et stigmatisant des fonctionnaires, en particulier des hauts fonctionnaires, à l'égard des organisations de la société civile, de l'opposition politique, des médias indépendants et d'autres voix critiques dans la société, qui érodent la stabilité de*** la Bosnie-Herzégovine et compromettent sa trajectoire d'adhésion;

Or. en

Amendement 127
Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. se félicite des décisions de l'assemblée de l'entité de la Republika Srpska d'abroger des lois jugées	6. se félicite des décisions de l'assemblée de l'entité de la Republika Srpska d'abroger des lois jugées

inconstitutionnelles par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine; condamne la persistance d'une rhétorique incendiaire et malveillante, de même que la politique sécessionniste menée par les dirigeants de l'entité de la Republika Srpska, lesquelles affaiblissent la Bosnie-Herzégovine et compromettent sa trajectoire d'adhésion;

inconstitutionnelles par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine; condamne la persistance d'une rhétorique incendiaire et malveillante, de même que la politique sécessionniste menée par les dirigeants de l'entité de la Republika Srpska, ***y compris par son ancien président Milorad Dodik et ses associés, dont les contestations ouvertes à l'autorité du Bureau du Haut Représentant et l'approfondissement des liens politiques et économiques avec la Russie constituent une obstruction directe et délibérée à la trajectoire d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union; invite le Conseil et la Commission à envisager tous les outils disponibles, y compris des mesures restrictives ciblées à l'encontre des personnes responsables d'obstructions systématiques à l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine et au processus d'intégration à l'Union,*** lesquelles affaiblissent la Bosnie-Herzégovine et compromettent sa trajectoire d'adhésion;

Or. en

Amendement 128
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. se félicite des décisions de l'assemblée de l'entité de la Republika Srpska d'abroger des lois jugées inconstitutionnelles par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine; condamne la persistance d'une rhétorique incendiaire et malveillante, de même que la politique sécessionniste menée par les dirigeants de l'entité de la Republika Srpska, ***lesquelles*** affaiblissent la Bosnie-Herzégovine et compromettent sa	6. se félicite des décisions de l'assemblée de l'entité de la Republika Srpska d'abroger des lois jugées inconstitutionnelles par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine; condamne la persistance d'une rhétorique incendiaire et malveillante, de même que la politique sécessionniste menée par les dirigeants ***officiels et de facto*** de l'entité de la Republika Srpska, ***ainsi que le comportement hostile des fonctionnaires,***

trajectoire d'adhésion;	***en particulier des hauts fonctionnaires, à l'égard des organisations de la société civile, de l'opposition politique, des médias indépendants et d'autres voix critiques au sein de la société, qui*** affaiblissent la Bosnie-Herzégovine et compromettent sa trajectoire d'adhésion;

Or. en

Amendement 129
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. se félicite des décisions de l'assemblée de l'entité de la Republika Srpska d'abroger des lois jugées inconstitutionnelles par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine; condamne la persistance d'une rhétorique incendiaire et malveillante, de même que la politique sécessionniste menée par les dirigeants de l'entité de la Republika Srpska, lesquelles affaiblissent la Bosnie-Herzégovine et compromettent sa trajectoire d'adhésion;	6. se félicite des décisions de l'assemblée de l'entité de la Republika Srpska d'abroger des lois jugées inconstitutionnelles par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine; condamne la persistance d'une rhétorique incendiaire et malveillante, de même que la politique sécessionniste menée par les dirigeants de l'entité de la Republika Srpska, lesquelles affaiblissent la Bosnie-Herzégovine et compromettent sa trajectoire d'adhésion; ***dénonce le dialogue continu des autorités de l'entité de la Republika Srpska avec les fonctionnaires russes et les entités sanctionnées, en soulignant les risques pour la sécurité et la stabilité de la Bosnie-Herzégovine; prie instamment tous les acteurs politiques de la Republika Srpska de s'engager de manière constructive au sein des institutions de l'État et de donner la priorité aux réformes nécessaires à la trajectoire européenne de la Bosnie-Herzégovine;***

Or. en

Amendement 130
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. se félicite des décisions de l'assemblée de l'entité de la Republika Srpska d'abroger des lois jugées inconstitutionnelles par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine; condamne la persistance d'une rhétorique incendiaire et malveillante, de même que la politique sécessionniste menée par les dirigeants de l'entité de la Republika Srpska, lesquelles affaiblissent la Bosnie-Herzégovine et compromettent sa trajectoire d'adhésion;	6. se félicite des décisions de l'assemblée de l'entité de la Republika Srpska d'abroger des lois jugées inconstitutionnelles par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine; condamne la persistance d'une rhétorique incendiaire et malveillante, de même que la politique sécessionniste menée par les dirigeants de l'entité de la Republika Srpska, lesquelles affaiblissent la Bosnie-Herzégovine et compromettent sa trajectoire d'adhésion; ***condamne fermement les actions et la rhétorique récentes de Milorad Dodik, qui, malgré le verdict juridique et la destitution de la présidence, continue de jouer un rôle destructeur dans le pays;***

Or. en

Amendement 131
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. se félicite des décisions de l'assemblée de l'entité de la Republika Srpska d'abroger des lois jugées inconstitutionnelles par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine; condamne la persistance d'une rhétorique incendiaire et malveillante, de même que la politique sécessionniste menée par les dirigeants de l'entité de la Republika Srpska, lesquelles affaiblissent la Bosnie-Herzégovine et compromettent sa	6. se félicite des décisions de l'assemblée de l'entité de la Republika Srpska d'abroger des lois jugées inconstitutionnelles par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine; condamne la persistance d'une rhétorique incendiaire et malveillante, de même que la politique sécessionniste menée par les dirigeants de l'entité de la Republika Srpska, lesquelles affaiblissent ***considérablement*** la Bosnie-Herzégovine

trajectoire d'adhésion;	et compromettent sa trajectoire d'adhésion;

Or. fi

Amendement 132
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. encourage la Commission européenne à renforcer son engagement sur le terrain à Banja Luka, notamment par des contacts directs avec les représentants de la communauté serbe en Bosnie-Herzégovine, dans le but de promouvoir le dialogue, d'instaurer la confiance et de faire progresser l'intégration régionale;

Or. en

Amendement 133
Mircea-Gheorghe Hava

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. invite la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et le Conseil à préparer, en coordination avec les partenaires internationaux, des mesures restrictives ciblées à l'encontre des personnes et entités responsables d'actes graves portant atteinte à la souveraineté, à l'ordre constitutionnel, à l'intégrité territoriale ou au fonctionnement des institutions de l'État en Bosnie-Herzégovine, y compris en promouvant

des actes inconstitutionnels et une rhétorique sécessionniste, en faisant obstacle à l'exécution des arrêts de la Cour constitutionnelle ou en facilitant les ingérences étrangères hostiles; souligne que ces mesures doivent être proportionnées, réversibles et conçues de manière à ne pas nuire à la population;

Or. ro

Amendement 134
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. dénonce l'action inacceptable et dangereuse des dirigeants de la Republika Srpska en faveur de la sécession; met en garde contre le fait que de telles actions constituent une violation directe de l'accord de paix de Dayton et une menace pour la paix régionale; demande la réimposition immédiate des sanctions imposées par les États-Unis et le renforcement des sanctions à l'échelle de l'Union à l'encontre des fonctionnaires qui compromettent activement l'intégrité territoriale du pays;

Or. en

Amendement 135
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. condamne fermement toute action de lobbying du gouvernement de l'entité

de la Republika Srpska visant à obtenir un soutien international en faveur de sa sécession, à porter atteinte à l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine ou à remettre en cause le mandat du haut représentant, étant donné que ces actions constituent une violation directe de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine et sont contraires à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à la trajectoire européenne du pays;

Or. en

Amendement 136
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. se déclare profondément préoccupé par les récentes visites de Milorad Dodik aux États-Unis afin de rechercher la légitimité d'un programme sécessionniste; déplore tout signal diplomatique susceptible d'être interprété comme une «carte blanche» à la rhétorique sécessionniste; exhorte nos partenaires internationaux, y compris l'administration des États-Unis, à maintenir un front uni contre ceux qui menacent la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine;

Or. en

Amendement 137
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. condamne fermement le recours répété à une rhétorique incendiaire et la célébration de la «Journée de la Republika Srpska», une date qui a été déclarée à plusieurs reprises inconstitutionnelle par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine et dont la commémoration continue porte atteinte à l'état de droit et à l'ordre constitutionnel de l'État;

Or. en

Amendement 138
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne avec inquiétude que les dirigeants de la Republika Srpska, en particulier l'ancien président Milorad Dodik, ont compromis les perspectives d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union, notamment en s'opposant aux sanctions contre la Russie et en maintenant des relations étroites avec la Russie et le dictateur Vladimir Poutine; attend du nouveau président de la Republika Srpska, Siniša Karan, qu'il modifie ce cap honteux et démontre son engagement en faveur de l'avenir européen du pays;

Or. fi

Amendement 139
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 6 quater (nouveau).

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 quater. condamne fermement la poursuite de l'alignement stratégique des dirigeants de la Republika Srpska avec la Fédération de Russie; considère les consultations fréquentes avec Moscou comme une tentative délibérée de déstabiliser la Bosnie-Herzégovine, les Balkans occidentaux et l'Union en général;

Or. en

Amendement 140
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 6 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 quinquies. condamne les comportements hostiles et les tentatives de stigmatisation de la part des dirigeants de la Republika Srpska à l'encontre des organisations de la société civile, de l'opposition politique, des médias indépendants et d'autres voix critiques au sein de la société;

Or. en

Amendement 141
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. prend acte avec satisfaction de la décision de l'Assemblée nationale de la Republika Srpska d'abroger un certain

	nombre d'actes législatifs précédemment considérés comme anticonstitutionnels, notamment ceux relatifs aux biens publics, à la non-reconnaissance des décisions de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, aux restrictions au fonctionnement des institutions au niveau de l'État, aux modifications du code pénal et à la création d'un Conseil supérieur des juges et des procureurs distinct; souligne que cette évolution constitue une avancée constructive vers le renforcement du respect de l'ordre constitutionnel et de l'état de droit en Bosnie-Herzégovine;

Or. en

Amendement 142
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. salue l'alignement formel total de la Bosnie-Herzégovine sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union, y compris sur les sanctions adoptées en réponse à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, et demande instamment que celles-ci soient mises en œuvre de manière effective;	***supprimé***

Or. en

Amendement 143
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*

7. ***salue l'alignement formel total de la Bosnie-Herzégovine sur la politique étrangère*** et de ***sécurité commune de l'Union, y compris sur les sanctions adoptées en réponse à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, et demande instamment que celles-ci soient mises en œuvre de manière effective***;	7. ***souligne qu'il importe de préserver la stabilité institutionnelle*** et de ***renforcer la résilience face aux influences extérieures susceptibles d'exacerber les divisions internes***;

Or. en

Amendement 144
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. ***salue*** l'alignement formel total de la Bosnie-Herzégovine sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union, y compris sur les sanctions adoptées en réponse à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine***, et demande instamment que celles-ci soient mises en œuvre de manière effective***;	7. ***prend acte de*** l'alignement formel total de la Bosnie-Herzégovine sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union, y compris sur les sanctions adoptées en réponse à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine;

Or. en

Amendement 145
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. ***salue la poursuite de*** l'alignement formel total de la Bosnie-Herzégovine sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union, y compris sur les sanctions adoptées en réponse à l'agression de la Russie contre l'Ukraine, ***et invite*** à les	7. ***constate avec inquiétude que, malgré*** l'alignement formel total de la Bosnie-Herzégovine sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union, y compris sur les sanctions adoptées en réponse à l'agression de la

mettre en œuvre de manière effective et à ***surveiller leur application***;	Russie contre l'Ukraine, ***les sanctions n'ont pu être appliquées efficacement en raison de l'opposition du parti SNSD; attend de tous les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine qu'ils s'engagent à soutenir les sanctions à l'encontre de la Russie,*** à les mettre en œuvre de manière effective et à ***veiller à ce qu'elles fassent l'objet d'un contrôle approprié en tant que condition préalable pour progresser sur la voie de l'adhésion à l'Union***;

Or. fi

Amendement 146
Davor Ivo Stier, Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. salue l'alignement formel total de la Bosnie-Herzégovine sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union, y compris sur les sanctions adoptées en réponse à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, et demande instamment que celles-ci soient mises en œuvre de manière effective;	7. salue l'alignement formel total de la Bosnie-Herzégovine sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union, y compris sur les sanctions adoptées en réponse à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, et demande instamment que celles-ci soient mises en œuvre de manière effective; ***salue la participation continue de la Bosnie-Herzégovine aux missions et opérations de gestion de crises de l'Union;***

Or. en

Amendement 147
Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. salue l'alignement formel total de la	7. salue l'alignement formel total de la

Bosnie-Herzégovine sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union, y compris sur les sanctions adoptées en réponse à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, et demande instamment que celles-ci soient mises en œuvre de manière effective;	Bosnie-Herzégovine sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union, y compris sur les sanctions adoptées en réponse à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, et demande instamment que celles-ci soient mises en œuvre de manière effective; ***salue la participation continue de la Bosnie-Herzégovine aux missions et opérations de gestion de crises de l'Union;***

Or. en

Amendement 148
Şerban Dimitrie Sturdza, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que les positions en matière de politique étrangère doivent être formulées conformément aux compétences constitutionnelles de la Bosnie-Herzégovine et sur la base d'un consensus interne, afin de garantir leur légitimité, leur cohérence et leur mise en œuvre durable;

Or. en

Amendement 149
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que les positions en matière de politique étrangère doivent être formulées conformément aux compétences constitutionnelles de la Bosnie-Herzégovine et sur la base d'un

consensus interne, afin de garantir leur légitimité, leur cohérence et leur mise en œuvre durable;

Or. en

Amendement 150
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. signale que, selon les rapports de la Commission, la Bosnie-Herzégovine est officiellement pleinement alignée sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union depuis 2024;

Or. fi

Amendement 151
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. salue la participation continue de la Bosnie-Herzégovine aux missions et opérations de gestion de crises de l'Union;

Or. en

Amendement 152
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. se félicite de l'adoption à l'unanimité par le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine du programme de réforme de la Bosnie-Herzégovine pour 2025, qui doit être soumis à l'OTAN, et estime qu'il s'agit d'une étape importante pour garantir la poursuite de l'engagement de la Bosnie-Herzégovine dans le cadre du partenariat pour la paix de l'OTAN; encourage les institutions du pays à continuer de mettre en œuvre les priorités et les obligations découlant de cette coopération afin de renforcer les capacités institutionnelles, la coopération en matière de sécurité et l'intégration euro-atlantique;

Or. en

Amendement 153
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. réaffirme ***son soutien au Bureau du Haut Représentant et à l'opération Althea de l'EUFOR et, tout en regrettant que la Bosnie-Herzégovine continue de s'appuyer sur ces institutions, reconnaît leur rôle essentiel dans la sauvegarde*** de la paix et ***de*** la stabilité;	8. réaffirme ***l'importance*** de ***préserver*** la paix et la stabilité ***en Bosnie-Herzégovine, tout en soulignant que des solutions politiques durables doivent être prises en charge au niveau national et fondées sur le dialogue entre les acteurs institutionnels et politiques légitimes du pays***;

Or. en

Amendement 154
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***réaffirme son soutien au*** Bureau du Haut Représentant et ***à*** l'opération Althea de l'EUFOR ***et, tout en regrettant que la Bosnie-Herzégovine continue de s'appuyer sur ces institutions,*** reconnaît leur rôle essentiel dans la sauvegarde de la paix et de la stabilité;	8. ***prend acte de la dépendance persistante de la Bosnie-Herzégovine à l'égard du*** Bureau du Haut Représentant et ***de*** l'opération Althea de l'EUFOR***;*** reconnaît leur rôle essentiel dans la sauvegarde de la paix et de la stabilité;

Or. en

Amendement 155
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. réaffirme son soutien au Bureau du Haut Représentant et à l'opération Althea de l'EUFOR et, tout en regrettant que la Bosnie-Herzégovine continue de s'appuyer sur ces institutions, reconnaît leur rôle essentiel dans la sauvegarde de la paix et de la stabilité;	8. réaffirme son soutien au Bureau du Haut Représentant et à l'opération Althea de l'EUFOR et, tout en regrettant que la Bosnie-Herzégovine continue de s'appuyer sur ces institutions, reconnaît leur rôle essentiel dans la sauvegarde de la paix et de la stabilité; ***se déclare toutefois préoccupé par l'absence de délimitation juridique claire des compétences du Bureau du Haut Représentant, à l'impossibilité de faire appel de ses décisions, ainsi qu'à l'absence de mécanismes de responsabilisation et de légitimité démocratique pour une fonction qui ne rend compte qu'au Conseil de mise en œuvre de la paix;***

Or. en

Amendement 156
Mircea-Gheorghe Hava

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. réaffirme son soutien au Bureau du Haut Représentant et à l'opération Althea de l'EUFOR et, tout en regrettant que la Bosnie-Herzégovine continue de s'appuyer sur ces ***institutions***, reconnaît leur rôle ***essentiel*** dans la sauvegarde de la paix ***et*** de la stabilité;	8. réaffirme son soutien ***indéfectible*** au Bureau du Haut Représentant et à l'opération Althea de l'EUFOR et, tout en regrettant que la Bosnie-Herzégovine continue de s'appuyer sur ces ***mécanismes internationaux***, reconnaît leur rôle ***indispensable*** dans la sauvegarde de la paix***,*** de la stabilité ***et de l'ordre constitutionnel***; ***demande le maintien d'une présence solide, crédible et adaptable de l'EUFOR sur le terrain, dotée de capacités adéquates de dissuasion, de réaction rapide et de surveillance des menaces hybrides; invite les États membres à continuer de fournir du personnel et des capacités, et invite les autorités de Bosnie-Herzégovine à coopérer pleinement avec l'EUFOR et les acteurs de la sécurité de l'Union;***

Or. ro

Amendement 157
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. réaffirme son soutien au Bureau du Haut Représentant et à l'opération Althea de l'EUFOR et, tout en regrettant que la Bosnie-Herzégovine continue de s'appuyer sur ces institutions, reconnaît leur rôle essentiel dans la sauvegarde de la paix et de la stabilité;	8. réaffirme son soutien au Bureau du Haut Représentant ***(BHR)*** et à l'opération Althea de l'EUFOR et, tout en regrettant que la Bosnie-Herzégovine continue de s'appuyer sur ces institutions, reconnaît leur rôle essentiel dans la sauvegarde de la paix et de la stabilité ***en Bosnie-Herzégovine et dans la région***; ***marque son soutien intégral au mandat du BHR jusqu'à la mise en place de structures de responsabilisation au niveau national et jusqu'à ce que la Bosnie-Herzégovine dispose d'un état de droit fonctionnel***

assorti d'un système de contre-pouvoirs; invite les autorités de Bosnie-Herzégovine, l'OTAN et l'opération Althea de l'EUFOR à lancer un processus de réforme des forces armées de Bosnie-Herzégovine dans le but de dissoudre les trois brigades d'infanterie dont les soldats sont principalement regroupés en fonction de leur appartenance ethnique et de former à la place des unités véritablement multiethniques;

Or. en

Amendement 158
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. réaffirme son soutien au Bureau du Haut Représentant et à l'opération Althea de l'EUFOR et, tout en regrettant que la Bosnie-Herzégovine continue de s'appuyer sur ces institutions, reconnaît leur rôle essentiel dans la sauvegarde de la paix et de la stabilité;	8. réaffirme son soutien au Bureau du Haut Représentant et à l'opération Althea de l'EUFOR et, tout en regrettant que la Bosnie-Herzégovine continue de s'appuyer sur ces institutions, reconnaît leur rôle essentiel dans la sauvegarde de la paix et de la stabilité; ***déplore la nécessité persistante de renouveler le mandat de l'opération Althea de l'EUFOR; encourage la Bosnie-Herzégovine à respecter les engagements pris dans le cadre du programme «5+2», qui sont en retard, afin d'ouvrir la voie à la levée de la supervision internationale;***

Or. en

Amendement 159
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. réaffirme son soutien au Bureau du Haut Représentant et à l'opération Althea de l'EUFOR et, tout en regrettant que la Bosnie-Herzégovine continue de s'appuyer sur ces institutions, reconnaît leur rôle essentiel dans la sauvegarde de la paix et de la stabilité;	8. réaffirme son soutien au Bureau du Haut Représentant et à l'opération Althea de l'EUFOR et, tout en regrettant que la Bosnie-Herzégovine continue de s'appuyer sur ces institutions, reconnaît leur rôle essentiel dans la sauvegarde de la paix et de la stabilité; ***demande la mise en œuvre rapide du programme «5+2», notamment en ce qui concerne les biens publics, afin de permettre le développement économique et infrastructurel nécessaire dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine;***

Or. en

Amendement 160
Şerban Dimitrie Sturdza, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. réaffirme son soutien au Bureau du Haut Représentant et à l'opération Althea de l'EUFOR et, tout en regrettant que la Bosnie-Herzégovine continue de s'appuyer sur ces institutions, reconnaît leur rôle essentiel dans la sauvegarde de la paix et de la stabilité;	8. réaffirme son soutien au Bureau du Haut Représentant et à l'opération Althea de l'EUFOR et, tout en regrettant que la Bosnie-Herzégovine continue de s'appuyer sur ces institutions, reconnaît leur rôle essentiel dans la sauvegarde de la paix et de la stabilité; ***se félicite de la contribution continue des États membres de l'Union à la mission, y compris l'engagement soutenu du personnel et le soutien opérationnel; souligne qu'il importe de maintenir des niveaux de force et une connaissance de la situation appropriés, y compris le suivi de l'évolution de l'environnement politique et de sécurité; souligne que la mission reste un facteur de stabilisation essentiel dans le pays;***

Or. en

Amendement 161
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. réaffirme son soutien au Bureau du Haut Représentant et à l'opération Althea de l'EUFOR et, tout en regrettant que la Bosnie-Herzégovine continue de s'appuyer sur ces institutions, reconnaît leur rôle essentiel dans la sauvegarde de la paix et de la stabilité;	8. réaffirme son soutien au Bureau du Haut Représentant et à l'opération Althea de l'EUFOR et, tout en regrettant que la Bosnie-Herzégovine continue de s'appuyer sur ces institutions, reconnaît leur rôle essentiel dans la sauvegarde de la paix et de la stabilité ***même plus de 30 ans après les accords de paix de Dayton***;

Or. fi

Amendement 162
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. invite le Conseil et le VP/HR à permettre à tous les États membres intéressés de participer aux missions de maintien de la paix de l'Union, telles que l'opération Althea de l'EUFOR en Bosnie-Herzégovine;

Or. en

Amendement 163
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***est préoccupé par la***	9. ***souligne qu'il importe de préserver***

désinformation et les ingérences étrangères malveillantes par des acteurs de pays tiers en Bosnie-Herzégovine; ***presse la Bosnie-Herzégovine de prendre des mesures fortes pour contrer ces menaces et renforcer la résilience de la société;***	***la stabilité institutionnelle et d'éviter les dynamiques extérieures susceptibles d'exacerber les divisions internes***;

Or. en

Amendement 164
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***est préoccupé par la désinformation*** et ***les ingérences étrangères malveillantes par*** des ***acteurs de pays tiers*** en Bosnie-Herzégovine; ***presse*** la Bosnie-Herzégovine ***de prendre des mesures fortes pour contrer ces menaces et renforcer la*** résilience ***de la société***;	9. ***prend acte des tentatives d'ingérence étrangère*** et des ***campagnes de désinformation*** en Bosnie-Herzégovine; ***souligne que*** la Bosnie-Herzégovine ***doit démontrer sa pleine capacité à préserver sa souveraineté et sa*** résilience ***institutionnelle avant d'envisager toute étape du processus d'adhésion***;

Or. en

Amendement 165
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. est préoccupé par la désinformation et les ingérences étrangères malveillantes par des acteurs de pays tiers en Bosnie-Herzégovine; presse la Bosnie-Herzégovine de prendre des mesures fortes pour contrer ces menaces et renforcer la résilience de la société;	9. est préoccupé par la désinformation et les ingérences étrangères malveillantes par des acteurs de pays tiers en Bosnie-Herzégovine***, notamment par la Russie***; ***s'inquiète du rôle de la Serbie dans la promotion des objectifs géopolitiques de la Chine et de la Russie en Bosnie-***

Herzégovine et dans l'ensemble de la région; constate avec inquiétude que la propagande et les discours pro-russes sont principalement promus par des acteurs nationaux; est également préoccupé par l'ingérence continue de la Croatie dans les affaires politiques internes de la Bosnie-Herzégovine, qui empêche le pays de surmonter ses divisions ethniques, de s'engager dans un processus de réelle réconciliation et de se rapprocher de l'Union; presse la Bosnie-Herzégovine de prendre des mesures fortes pour contrer ces menaces et renforcer la résilience de la société***, notamment en s'efforçant de s'aligner sur le règlement sur les services numériques et en élaborant des stratégies, des capacités et des mécanismes de coordination permettant de réagir rapidement aux risques liés aux élections et à d'autres menaces dans l'espace de l'information numérique, conformément aux objectifs du bouclier européen de la démocratie***;

Or. en

Amendement 166
Nathalie Loiseau, Dan Barna, Lucia Yar, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. est préoccupé par la désinformation et les ingérences étrangères malveillantes par des acteurs de pays tiers en Bosnie-Herzégovine; presse la Bosnie-Herzégovine de prendre des mesures fortes pour contrer ces menaces et renforcer la résilience de la société;	9. est préoccupé par la désinformation et les ingérences étrangères malveillantes par des acteurs de pays tiers en Bosnie-Herzégovine; ***se déclare particulièrement préoccupé par les opérations de désinformation continues émanant de Russie et ciblant les Balkans occidentaux en général; constate que la Serbie joue un rôle clé en tant que plateforme à partir de laquelle les médias russes sanctionnés dans l'Union peuvent encore diffuser de la propagande russe en langue bosniaque,***

croate, monténégrine et serbe dans la région; prend également acte des efforts déployés par la Russie pour tirer parti de ses liens avec les Serbes de la région, en mettant l'accent sur un patrimoine slave commun et des liens religieux, afin de déstabiliser la région, de susciter la méfiance et de saper le processus d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine; s'inquiète de la rhétorique niant l'existence de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre entre 1992 et 1995, promouvant le mouvement sécessionniste en Republika Srpska et remettant en cause l'alignement sur les normes et les valeurs de l'Union; presse la Bosnie-Herzégovine de prendre des mesures fortes pour contrer ces menaces et renforcer la résilience de la société;

Or. en

Amendement 167
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. est préoccupé par la désinformation et les ingérences étrangères malveillantes par des acteurs de pays tiers en Bosnie-Herzégovine; presse la Bosnie-Herzégovine de prendre des mesures fortes pour contrer ces menaces et renforcer la résilience de la société;	9. est préoccupé par la désinformation et les ingérences étrangères malveillantes par des acteurs de pays tiers en Bosnie-Herzégovine***, tels que la Russie et la Serbie***; presse la Bosnie-Herzégovine de prendre des mesures fortes pour contrer ces menaces et renforcer la résilience de la société***, notamment en lançant des travaux préparatoires en vue de l'alignement sur le règlement sur les services numériques et en mettant en place les stratégies nécessaires pour apporter une réponse rapide et coordonnée aux risques liés aux élections et à d'autres risques dans l'espace numérique de l'information, conformément aux objectifs du bouclier***

européen de la démocratie; ***invite la Commission à renforcer son soutien aux médias indépendants et aux organisations de la société civile qui luttent contre la désinformation;***

Or. en

Amendement 168
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. est préoccupé par la désinformation et les ingérences étrangères malveillantes par des acteurs de pays tiers en Bosnie-Herzégovine; presse la Bosnie-Herzégovine de prendre des mesures fortes pour contrer ces menaces et renforcer la résilience de la société;	9. est préoccupé par la désinformation et les ingérences étrangères malveillantes par des acteurs de pays tiers en Bosnie-Herzégovine; presse la Bosnie-Herzégovine de prendre des mesures fortes pour contrer ces menaces et renforcer la résilience de la société***, notamment en lançant des travaux préparatoires en vue de l'alignement sur le règlement sur les services numériques et en mettant en place les stratégies, les capacités et les mécanismes de coordination nécessaires pour apporter une réponse rapide et coordonnée aux ingérences électorales et aux autres risques dans l'espace numérique de l'information, conformément aux objectifs du bouclier européen de la démocratie***;

Or. en

Amendement 169
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*

9. ***est*** préoccupé par la désinformation et les ingérences étrangères malveillantes par des acteurs de pays tiers en Bosnie-Herzégovine; presse la Bosnie-Herzégovine de prendre des mesures fortes pour contrer ces menaces et renforcer la résilience de la société;	9. ***demeure*** préoccupé par la désinformation et les ingérences étrangères malveillantes par des acteurs de pays tiers en Bosnie-Herzégovine; presse la Bosnie-Herzégovine de prendre des mesures fortes pour contrer ces menaces et renforcer la résilience de la société; ***souligne que cette ingérence étrangère vise à semer la discorde, la violence, les tensions interethniques et à déstabiliser la Bosnie-Herzégovine; invite le SEAE et la délégation de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine à redoubler d'efforts pour promouvoir les avantages d'une intégration plus étroite et à investir dans des campagnes de communication pour lutter contre l'influence étrangère;***

Or. en

Amendement 170
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. est préoccupé par la désinformation et les ingérences étrangères malveillantes par des acteurs de pays tiers en Bosnie-Herzégovine; presse la Bosnie-Herzégovine de prendre des mesures fortes pour contrer ces menaces et renforcer la résilience de la société;	9. est préoccupé par la désinformation et les ingérences étrangères malveillantes par des acteurs de pays tiers en Bosnie-Herzégovine; ***souligne que la Russie, en particulier, est à l'origine de ces campagnes; considère que l'influence malveillante de la Russie s'inscrit dans sa stratégie plus large de déstabilisation de l'Europe;*** presse la Bosnie-Herzégovine de prendre des mesures fortes pour contrer ces menaces et renforcer la résilience de la société;

Or. fi

Amendement 171
Şerban Dimitrie Sturdza, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. est préoccupé par la désinformation et les ingérences étrangères malveillantes par des acteurs de pays tiers en Bosnie-Herzégovine; presse la Bosnie-Herzégovine de prendre des mesures fortes pour contrer ces menaces et renforcer la résilience de la société;	9. est préoccupé par la désinformation et les ingérences étrangères malveillantes par des acteurs de pays tiers en Bosnie-Herzégovine; presse la Bosnie-Herzégovine de prendre des mesures fortes pour contrer ces menaces et renforcer la résilience de la société; ***invite l'Union à renforcer sa communication stratégique en Bosnie-Herzégovine de manière équilibrée et inclusive;***

Or. en

Amendement 172
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. est préoccupé par la désinformation et les ingérences étrangères malveillantes par des acteurs de pays tiers en Bosnie-Herzégovine; presse la Bosnie-Herzégovine de prendre des mesures fortes pour contrer ces menaces et renforcer la résilience de la société;	9. est préoccupé par la désinformation et les ingérences étrangères malveillantes par des acteurs de pays tiers en Bosnie-Herzégovine; presse la Bosnie-Herzégovine de prendre des mesures fortes pour contrer ces menaces et renforcer la résilience de la société; ***souligne l'importance d'une communication stratégique sur les avantages de l'adhésion à l'Union;***

Or. en

Amendement 173
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne le rôle crucial des organisations de la société civile dans la promotion d'un discours public factuel sur l'intégration européenne, la lutte contre la désinformation et la facilitation d'un débat public éclairé; invite la Commission et les États membres à associer systématiquement les acteurs de la société civile aux efforts de communication stratégique relatifs à l'élargissement et aux réformes soutenues par l'Union;

Or. en

Amendement 174
Eszter Lakos

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne que le renforcement de l'éducation aux médias et de l'habileté numérique est essentiel pour lutter contre la désinformation et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, ainsi que pour renforcer la résilience démocratique, tout en faisant partie intégrante du respect des critères politiques d'adhésion; invite la Bosnie-Herzégovine à poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives globales et inclusives d'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif, notamment en renforçant la formation des enseignants et les ressources d'apprentissage modernes, et par le biais d'une meilleure coopération avec les médias indépendants, la société civile, les organisations de vérification des faits et

les programmes pertinents de l'Union afin de promouvoir l'esprit critique et l'engagement numérique responsable;

Or. en

Amendement 175
Nathalie Loiseau, Dan Barna, Lucia Yar, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. demande des sanctions ciblées de l'Union contre les personnes déstabilisatrices, le renforcement des mesures d'assistance financées par l'Union en faveur de la résilience démocratique et de l'intégrité de l'information, ainsi que le renforcement de la communication stratégique de l'Union afin de lutter efficacement contre la désinformation et la manipulation de l'information par des acteurs étrangers;

Or. en

Amendement 176
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. rappelle que, dans la boussole stratégique, le Conseil a souligné que la sécurité et la stabilité dans l'ensemble des Balkans occidentaux n'allaient toujours pas de soi et que la dégradation actuelle de la situation en matière de sécurité européenne risquait d'avoir des répercussions; souligne qu'il est nécessaire de contrer de manière

proactive la propagande des acteurs malveillants dans la région, qui vise à saper les intérêts et les valeurs de l'Union;

Or. en

Amendement 177
Emmanouil Fragkos

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. exprime son inquiétude face à l'influence politique, économique et institutionnelle croissante de la Turquie en Bosnie-Herzégovine, qui risque de compromettre la cohésion des institutions de l'État et la trajectoire européenne du pays; souligne que toute intervention extérieure doit respecter pleinement la souveraineté, l'ordre constitutionnel et l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine; invite la Commission et la vice-présidente/haute représentante à suivre de près l'activité des pays tiers dans la région et à veiller à ce qu'elle ne porte pas atteinte aux intérêts et aux valeurs de l'Union;

Or. el

Amendement 178
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. se déclare préoccupé par l'existence, au sein de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, de villages où des influences extérieures, notamment

iraniennes, pourraient contribuer à la propagation ou à la promotion d'idéologies radicales; invite les autorités compétentes à renforcer l'action préventive et la surveillance, dans le plein respect des droits fondamentaux et de l'état de droit;

Or. en

Amendement 179
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. se déclare également préoccupé par l'influence économique et politique croissante de la Chine dans la région, notamment au moyen d'infrastructures et de prêts stratégiques;

Or. fi

Amendement 180
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. ***se félicite*** de l'engagement du parlement de Bosnie-Herzégovine au sein de la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Bosnie-Herzégovine;	10. ***prend acte*** de l'engagement du parlement de Bosnie-Herzégovine au sein de la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Bosnie-Herzégovine;

Or. en

Amendement 181

Davor Ivo Stier, Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. se félicite de l'engagement du parlement de Bosnie-Herzégovine au sein de la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Bosnie-Herzégovine;	10. se félicite de l'engagement du parlement de Bosnie-Herzégovine au sein de la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Bosnie-Herzégovine***, conformément à l'un des 14 objectifs prioritaires définis par la Commission***;

Or. en

Amendement 182
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. invite la Commission européenne et le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine à respecter pleinement la décision (UE) 2015/1900 du Conseil du 5 octobre 2015[1 bis], en particulier les dispositions relatives à la composition et à la représentation des membres du comité de stabilisation et d'association, et à veiller à sa mise en œuvre intégrale et effective dans la pratique;
	[1 bis] JO L 277 du 22.10.2015, p. 17–31; ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2015/1900/oj

Or. en

Amendement 183
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***regrette*** que les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes constitutionnelles et électorales nécessaires pour garantir que tous les citoyens puissent exercer leurs droits politiques;	11. ***constate*** que les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes constitutionnelles et électorales nécessaires pour garantir que tous les citoyens puissent exercer leurs droits politiques; ***estime que l'incapacité à garantir l'égalité des droits politiques à tous les citoyens démontre une fois de plus que la Bosnie-Herzégovine n'est pas encore prête à adhérer à l'Union;***

Or. en

Amendement 184
Şerban Dimitrie Sturdza, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. regrette que les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes ***constitutionnelles et électorales*** nécessaires pour garantir ***que*** tous les citoyens ***puissent exercer leurs droits politiques***;	11. regrette que les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes nécessaires pour garantir ***une représentation démocratique effective, inclusive et légitime de*** tous les citoyens ***et peuples constitutifs, conformément aux principes constitutionnels et à la nécessité d'éviter les déséquilibres structurels dans la représentation politique***;

Or. en

Amendement 185
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. regrette que les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes ***constitutionnelles et électorales*** nécessaires pour garantir ***que*** tous les citoyens ***puissent exercer leurs droits politiques***;	11. regrette que les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes nécessaires pour garantir ***une représentation démocratique effective, inclusive et légitime de*** tous les citoyens ***et peuples constitutifs, conformément aux principes constitutionnels et à la nécessité d'éviter les déséquilibres structurels dans la représentation politique***;

Or. en

Amendement 186
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. regrette que les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes constitutionnelles et électorales nécessaires pour garantir ***que tous les citoyens puissent exercer leurs droits politiques***;	11. regrette que les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes constitutionnelles et électorales nécessaires ***conformément aux verdicts de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine,*** pour garantir ***à tous le droit de se présenter aux élections et assurer la représentation légitime des trois peuples constitutifs et des tiers, pour éliminer toute forme d'inégalité et de discrimination dans le processus électoral, et pour veiller à ce que les élections tiennent compte du choix démocratique et de la volonté politique authentique des personnes représentées***; ***exhorte tous les dirigeants politiques à s'atteler à mettre en œuvre les réformes indispensables, notamment celle du droit électoral, en tenant compte des principes que le Parlement européen a exposés dans ses résolutions précédentes, y compris les principes de fédéralisme, de***

décentralisation, de représentation légitime et de subsidiarité;

Or. en

Amendement 187
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. regrette que les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes constitutionnelles et électorales nécessaires pour garantir ***que tous les citoyens puissent exercer leurs*** droits politiques;	11. regrette que les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes constitutionnelles et électorales nécessaires pour garantir ***le plein respect des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et l'égalité des*** droits politiques ***pour tous les citoyens***;

Or. en

Amendement 188
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. regrette que les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes constitutionnelles et électorales nécessaires pour garantir que tous les citoyens puissent exercer leurs droits politiques;	11. regrette que les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes constitutionnelles et électorales nécessaires pour garantir que tous les citoyens puissent exercer leurs droits politiques***, tout en respectant les droits des peuples constitutifs***;

Or. en

Amendement 189

Davor Ivo Stier, Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. regrette que les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes constitutionnelles et électorales nécessaires pour garantir que tous les citoyens puissent exercer leurs droits politiques;	11. regrette que les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes constitutionnelles et électorales nécessaires pour garantir que tous les citoyens puissent exercer leurs droits politiques***, éliminer toutes les formes d'inégalité et de discrimination dans le processus électoral et veiller à ce que les élections tiennent compte du choix démocratique et de la véritable volonté politique des personnes représentées***; ***exhorte tous les dirigeants politiques à s'atteler à mettre en œuvre les réformes indispensables, notamment celle du droit électoral, en tenant compte des principes que le Parlement européen a exposés dans ses résolutions précédentes, y compris les principes de fédéralisme, de décentralisation, de représentation légitime et de subsidiarité;***

Or. en

Amendement 190
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. regrette que les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes constitutionnelles et électorales nécessaires pour garantir que tous les citoyens puissent exercer leurs droits politiques;	11. regrette que les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes constitutionnelles et électorales nécessaires ***pleinement conformes aux arrêts pertinents de la Cour européenne des droits de l'homme, notamment les affaires Sejdić-Finci, Zornić, Pilav et Šlaku,*** pour garantir ***la***

non-discrimination et que tous les citoyens puissent exercer leurs droits politiques ***sur un pied d'égalité***;

Or. en

Amendement 191
Mircea-Gheorghe Hava

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. regrette que les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes constitutionnelles et électorales nécessaires pour garantir ***que*** tous les citoyens ***puissent exercer leurs*** droits politiques;	11. regrette que les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes constitutionnelles et électorales nécessaires pour garantir ***l'égalité et la non-discrimination de*** tous les citoyens ***dans l'exercice des*** droits politiques***, conformément aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et à la jurisprudence connexe, ainsi qu'aux arrêts de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine***; ***demande qu'un processus de réforme constitutionnelle et électorale inclusif et limité soit lancé sans délai, dans le cadre d'un véritable dialogue et dans le respect des normes européennes, afin d'éliminer toutes les formes d'inégalité et de discrimination dans le processus électoral, sans creuser les divisions institutionnelles;***

Or. ro

Amendement 192
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. regrette que les acteurs politiques	11. regrette que les acteurs politiques

de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes constitutionnelles et électorales nécessaires pour garantir que tous les citoyens puissent exercer leurs droits politiques;	de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes constitutionnelles et électorales nécessaires pour garantir que tous les citoyens puissent exercer leurs droits politiques ***sur un pied d'égalité***; ***demande une nouvelle fois à la Bosnie-Herzégovine de s'aligner sur la Convention européenne des droits de l'homme et de mettre en œuvre les arrêts pertinents de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine et de la Cour européenne des droits de l'homme afin d'éliminer toutes les inégalités et discriminations;***
	Or. en

Amendement 193
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. regrette que les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes constitutionnelles et électorales nécessaires pour garantir que tous les citoyens puissent exercer leurs droits politiques;	11. regrette que les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes constitutionnelles et électorales nécessaires pour garantir que tous les citoyens puissent exercer leurs droits politiques; ***réitère son appel en faveur de la mise en œuvre intégrale des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, notamment dans les affaires Sejdić et Finci c. Bosnie-Herzégovine, qui n'ont toujours pas été exécutés, plus de 15 ans après leur promulgation;***
	Or. en

Amendement 194
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***regrette*** que les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes constitutionnelles et électorales nécessaires pour garantir que tous les citoyens puissent exercer leurs droits politiques;	11. ***juge inacceptable*** que les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes constitutionnelles et électorales nécessaires pour garantir que tous les citoyens puissent exercer leurs droits politiques***, ce qui constitue l'un des principes fondamentaux les plus importants d'une société démocratique***;

Or. fi

Amendement 195
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. regrette que les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes constitutionnelles et électorales nécessaires pour garantir que tous les citoyens puissent exercer leurs droits politiques;	11. regrette que les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas adopté les réformes constitutionnelles et électorales nécessaires pour garantir que tous les citoyens puissent exercer leurs droits politiques ***de manière égale***;

Or. en

Amendement 196
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. invite les autorités de Bosnie-Herzégovine à engager des réformes constitutionnelles qui permettraient au pays de passer d'un système ethnique à un système civique, garantissant à tous les

citoyens l'égalité des droits sans discrimination fondée sur l'appartenance ethnique; souligne que le cadre actuel fondé sur l'appartenance ethnique a maintes fois montré ses limites en matière de promotion du progrès politique et d'une gouvernance efficace, rendant ces réformes indispensables pour garantir l'égalité de tous les citoyens, renforcer le bon fonctionnement de l'État et aligner le système politique sur les principes démocratiques et les normes européennes;

Or. en

Amendement 197
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. invite l'Union et les États membres à engager un processus de réformes transparentes et inclusives, fondé sur des consultations globales et un dialogue public avec les citoyens, la société civile, des experts indépendants et toutes les parties prenantes concernées dans le pays, qui permettrait une transformation durable de l'accord de paix de Dayton en une constitution pleinement conforme aux normes et principes européens, en vue de garantir un système de gouvernance fonctionnel, responsable, représentatif et légitime pour le peuple, de surmonter la division ethno-nationaliste et de réaliser des progrès durables sur la voie menant à l'Union; réaffirme qu'une réforme électorale ne doit en aucun cas aggraver ou renforcer la division ethnique;

Or. en

Amendement 198
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. rappelle l'obligation qui incombe à tous les membres du Conseil de l'Europe, y compris les États membres de l'Union ainsi que les pays candidats et candidats potentiels, d'exécuter sans délai les arrêts en suspens de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH);

Or. en

Amendement 199
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. demande une réforme constitutionnelle et électorale urgente garantissant le plein respect des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et l'égalité des droits politiques pour tous les citoyens;

Or. en

Amendement 200
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*

12. prie instamment les autorités de Bosnie-Herzégovine de mettre en œuvre les recommandations internationales visant à renforcer l'intégrité, la crédibilité et la transparence du processus électoral, au regard notamment du financement des partis et des campagnes, de la publicité politique et de l'enregistrement des partis;	12. prie instamment les autorités de Bosnie-Herzégovine de mettre en œuvre les recommandations internationales ***et les décisions des tribunaux nationaux*** visant à renforcer l'intégrité, la crédibilité et la transparence du processus électoral, au regard notamment du financement des partis et des campagnes, de la publicité politique et de l'enregistrement des partis;

Or. en

Amendement 201
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. prie instamment les autorités de Bosnie-Herzégovine de mettre en œuvre les recommandations internationales visant à renforcer l'intégrité, la crédibilité et la transparence du processus électoral, au regard notamment du financement des partis et des campagnes, de la publicité politique et de l'enregistrement des partis;	12. prie instamment les autorités de Bosnie-Herzégovine de mettre en œuvre les recommandations internationales visant à renforcer l'intégrité, la crédibilité et la transparence du processus électoral, au regard notamment du financement des partis et des campagnes, de la publicité politique et de l'enregistrement des partis; ***souligne l'importance de la représentation légitime des peuples constitutifs, y compris au sein de la présidence, afin de rétablir la confiance mutuelle dans le pays;***

Or. en

Amendement 202
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. prie instamment les autorités de	12. ***estime que la transparence du***

Bosnie-Herzégovine de mettre en œuvre les recommandations internationales visant à renforcer l'intégrité, la crédibilité et la transparence du processus électoral, au regard notamment du financement des partis et des campagnes, de la publicité politique et de l'enregistrement des partis;	***financement des campagnes électorales est essentielle pour protéger le processus électoral contre la corruption;*** prie instamment***, par conséquent,*** les autorités de Bosnie-Herzégovine de mettre en œuvre les recommandations internationales visant à renforcer l'intégrité, la crédibilité et la transparence du processus électoral, au regard notamment du financement des partis et des campagnes, de la publicité politique et de l'enregistrement des partis;
	Or. en

Amendement 203
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. prie instamment les autorités de Bosnie-Herzégovine de mettre en œuvre les recommandations internationales visant à renforcer l'intégrité, la crédibilité et la transparence du processus électoral, au regard notamment du financement des partis et des campagnes, de la publicité politique et de l'enregistrement des partis;	12. prie instamment les autorités de Bosnie-Herzégovine de mettre en œuvre les recommandations internationales visant à renforcer l'intégrité, la crédibilité et la transparence du processus électoral, ***y compris pendant la phase préélectorale,*** au regard notamment du financement des partis et des campagnes, ***y compris les mesures visant à garantir un financement spécifique en faveur du genre sous-représenté, ainsi qu'au regard*** de la publicité politique***, des garanties contre la manipulation et la désinformation*** et de l'enregistrement des partis;
	Or. en

Amendement 204
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. prie instamment les autorités de Bosnie-Herzégovine de mettre en œuvre les recommandations internationales visant à renforcer l'intégrité, la crédibilité et la transparence du processus électoral, au regard notamment du financement des partis et des campagnes, de la publicité politique et de l'enregistrement des partis;	12. prie instamment les autorités de Bosnie-Herzégovine de mettre en œuvre les recommandations internationales visant à renforcer l'intégrité, la crédibilité et la transparence du processus électoral ***et de l'environnement informationnel préélectoral***, au regard notamment du financement des partis et des campagnes, ***y compris les mesures visant à garantir l'égalité entre les hommes et les femmes,*** de la publicité politique***, des campagnes électorales*** et de l'enregistrement des partis;

Or. en

Amendement 205
Şerban Dimitrie Sturdza, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. prie instamment les autorités de Bosnie-Herzégovine de mettre en œuvre les recommandations internationales visant à renforcer l'intégrité, la crédibilité et la transparence du processus électoral, au regard notamment du financement des partis et des campagnes, de la publicité politique et de l'enregistrement des partis;	12. prie instamment les autorités de Bosnie-Herzégovine de mettre en œuvre les recommandations internationales visant à renforcer l'intégrité, la crédibilité et la transparence du processus électoral, au regard notamment du financement des partis et des campagnes, de la publicité politique et de l'enregistrement des partis; ***se déclare préoccupé par l'impasse politique persistante qui retarde l'adoption de modifications de la loi électorale, y compris des dispositions relatives à l'introduction de technologies électorales modernes telles que l'identification biométrique des électeurs et le balayage des bulletins de vote; constate que les blocages procéduraux prolongés et les litiges juridiques risquent de compromettre l'organisation en temps utile des élections et d'éroder la confiance***

du public dans le processus électoral; invite tous les acteurs politiques à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour adopter sans plus tarder les réformes requises;

Or. en

Amendement 206
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. prie instamment les autorités de Bosnie-Herzégovine de mettre en œuvre les recommandations internationales visant à renforcer l'intégrité, la crédibilité et la transparence du processus électoral, au regard notamment du financement des partis et des campagnes, de la publicité politique et de l'enregistrement des partis;	12. prie instamment les autorités de Bosnie-Herzégovine de mettre en œuvre les recommandations internationales visant à renforcer l'intégrité, la crédibilité et la transparence du processus électoral, au regard notamment du financement des partis et des campagnes, de la publicité politique ***et des campagnes politiques, des garanties contre la manipulation et la désinformation dans les informations diffusées au public*** et de l'enregistrement des partis; ***demande un financement durable de la commission électorale centrale; relève que les élections présidentielles anticipées dans l'entité de la Republika Srpska ont été répétées dans plusieurs bureaux de vote en raison d'irrégularités;***

Or. en

Amendement 207
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*

12. prie instamment les autorités de Bosnie-Herzégovine de mettre en œuvre les recommandations internationales visant à renforcer l'intégrité, la crédibilité et la transparence du processus électoral, au regard notamment du financement des partis et des campagnes, de la publicité politique et de l'enregistrement des partis;	12. prie instamment les autorités de Bosnie-Herzégovine de mettre en œuvre les recommandations internationales visant à renforcer l'intégrité, la crédibilité***, l'équité*** et la transparence du processus électoral, au regard notamment du financement des partis et des campagnes, de la publicité politique et de l'enregistrement des partis;

Or. fi

Amendement 208
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. invite les autorités de Bosnie-Herzégovine à garantir la nomination politiquement indépendante et la vérification rigoureuse des présidents et vice-présidents des bureaux de vote, à empêcher le contournement des règles relatives à la neutralité politique de la direction des bureaux de vote au moyen de candidats affiliés à des partis, à procéder à des contrôles réguliers des listes électorales et des anomalies de participation, et à garantir des enquêtes rapides et des sanctions efficaces en cas de fraude électorale, y compris l'usurpation d'identité, les signatures falsifiées et les schémas de participation électorale invraisemblables, ainsi qu'une couverture médiatique équilibrée et un contrôle efficace des radiodiffuseurs de service public pendant les campagnes électorales;

Or. en

Amendement 209

Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. invite les autorités de Bosnie-Herzégovine à veiller à la nomination politiquement indépendante et à la vérification efficace des présidents et vice-présidents des bureaux de vote, à contrôler régulièrement les registres électoraux et les anomalies de participation, et à garantir des enquêtes en temps utile et des sanctions efficaces contre la fraude électorale, y compris l'usurpation d'identité, les fausses signatures et les schémas de participation peu plausibles, ainsi qu'une couverture médiatique équilibrée et une surveillance efficace des radiodiffuseurs de service public pendant les campagnes électorales;

Or. en

Amendement 210
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***souligne que, si la décentralisation est compatible avec l'adhésion à l'Union,*** la Bosnie-Herzégovine ***doit aligner son cadre constitutionnel sur les normes de l'Union et veiller à ce que ses institutions fonctionnent efficacement pour assumer pleinement les obligations découlant de l'adhésion à l'Union***;	13. ***constate que la structure complexe de*** la Bosnie-Herzégovine ***est à l'origine d'un blocage politique, d'une inefficacité et d'une gouvernance fragmentée***;

Or. en

Amendement 211
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. souligne que, si la décentralisation est compatible avec l'adhésion à l'Union, la Bosnie-Herzégovine doit aligner son cadre constitutionnel sur les normes de l'Union et veiller à ce que ses institutions fonctionnent efficacement pour assumer pleinement les obligations découlant de l'adhésion à l'Union;	13. souligne que, si la décentralisation est compatible avec l'adhésion à l'Union, la Bosnie-Herzégovine doit aligner son cadre constitutionnel sur les normes de l'Union et veiller à ce que ses institutions ***soient au service de tous les citoyens, et non des partis, et*** fonctionnent efficacement pour assumer pleinement les obligations découlant de l'adhésion à l'Union***, notamment grâce à une plus grande sécurité juridique dans la répartition des compétences, à une capacité effective au niveau de l'État à coordonner, adopter, mettre en œuvre et faire respecter l'acquis de l'Union, ainsi qu'à des dispositions institutionnelles capables de prévenir les blocages persistants et l'utilisation abusive des mécanismes de veto***; ***souligne qu'il est urgent de mettre en place une décentralisation qui serve les intérêts civiques et fonctionnels et non ceux des partis politiques, en particulier au sein de la Republika Srpska;***

Or. en

Amendement 212
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. souligne que, si la décentralisation est compatible avec l'adhésion à l'Union, la Bosnie-Herzégovine doit ***aligner*** son	13. souligne que, si la décentralisation est compatible avec l'adhésion à l'Union, la Bosnie-Herzégovine doit ***préserver*** son

cadre constitutionnel sur les normes de l'Union et veiller à ce que ses institutions fonctionnent efficacement pour assumer pleinement les obligations découlant de l'adhésion à l'Union;	cadre constitutionnel ***et l'aligner progressivement*** sur les normes de l'Union ***ainsi que sur les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine,*** et veiller à ce que ses institutions fonctionnent efficacement pour assumer pleinement les obligations découlant de l'adhésion à l'Union;

Or. en

Amendement 213
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. souligne que, si la décentralisation est compatible avec l'adhésion à l'Union, la Bosnie-Herzégovine doit aligner son cadre constitutionnel sur les normes de l'Union et veiller à ce que ses institutions fonctionnent efficacement pour assumer pleinement les obligations découlant de l'adhésion à l'Union;	13. souligne que, si la décentralisation est compatible avec l'adhésion à l'Union, la Bosnie-Herzégovine doit aligner son cadre constitutionnel sur les normes de l'Union ***et les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme,*** et veiller à ce que ses institutions fonctionnent efficacement pour assumer pleinement les obligations découlant de l'adhésion à l'Union***, notamment grâce à une plus grande sécurité juridique dans la répartition des compétences, à une capacité effective au niveau de l'État à coordonner, adopter, mettre en œuvre et faire respecter l'acquis de l'Union, ainsi qu'à des dispositions institutionnelles capables de prévenir les blocages persistants et l'utilisation abusive des mécanismes de veto***;

Or. en

Amendement 214
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. souligne que, si la décentralisation est compatible avec l'adhésion à l'Union, la Bosnie-Herzégovine doit aligner son cadre constitutionnel sur les normes de l'Union et veiller à ce que ses institutions fonctionnent efficacement pour assumer pleinement les obligations découlant de l'adhésion à l'Union;	13. souligne que, si la décentralisation est compatible avec l'adhésion à l'Union, la Bosnie-Herzégovine doit aligner son cadre constitutionnel sur les normes de l'Union et veiller à ce que ses institutions fonctionnent efficacement pour assumer pleinement les obligations découlant de l'adhésion à l'Union***, y compris au moyen des adaptations constitutionnelles nécessaires garantissant le bon fonctionnement des institutions***;

Or. en

Amendement 215
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. souligne que, si la décentralisation ***est*** compatible avec l'adhésion à l'Union, la Bosnie-Herzégovine doit aligner son cadre constitutionnel sur les normes de l'Union et veiller à ce que ses institutions fonctionnent efficacement pour assumer pleinement les obligations découlant de l'adhésion à l'Union;	13. souligne que, si la décentralisation ***peut être*** compatible avec l'adhésion à l'Union, la Bosnie-Herzégovine doit aligner son cadre constitutionnel sur les normes de l'Union et veiller à ce que ses institutions fonctionnent efficacement pour assumer pleinement les obligations découlant de l'adhésion à l'Union;

Or. en

Amendement 216
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. observe que les principes du fédéralisme siéraient au fonctionnement de cet État, car ils établiraient l'égalité dans toutes les sphères des communautés constitutives et des citoyens;

Or. en

Amendement 217
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. constate avec inquiétude que la structure institutionnelle fortement décentralisée et fragmentée de la Bosnie-Herzégovine continue d'entraver l'efficacité de la prise de décision, la coordination des politiques ainsi que l'adoption et la mise en œuvre en temps utile des réformes liées à l'Union; souligne que cette structure de gouvernance quasi-confédérale a contribué à des retards répétés dans l'adoption de textes législatifs essentiels, comme le souligne le rapport 2025 de la Commission; insiste sur le fait que l'amélioration du fonctionnement des institutions et la rationalisation de la coordination à tous les niveaux de gouvernance sont essentielles pour garantir la capacité du pays à respecter ses obligations au titre de l'acquis de l'Union;

Or. en

Amendement 218
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. se déclare préoccupé par le modèle fédéral appliqué en Bosnie-Herzégovine, qui est fondé sur des divisions ethniques et religieuses, ressemblant à un système de ségrégation et incompatible avec la charte des Nations unies, ainsi qu'avec les principes et les valeurs de l'Union;

Or. en

Amendement 219
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. exhorte ***l'entité de la Republika Srpska*** à respecter et à mettre en œuvre les arrêts de la Cour constitutionnelle ***de Bosnie-Herzégovine*** et à défendre l'ordre constitutionnel;	14. exhorte ***toutes les autorités compétentes*** à respecter et à mettre en œuvre les arrêts de la Cour constitutionnelle et à défendre l'ordre constitutionnel;

Or. en

Amendement 220
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. exhorte ***l'entité de la Republika Srpska*** à respecter et à mettre en œuvre les arrêts de la Cour constitutionnelle ***de Bosnie-Herzégovine*** et à défendre l'ordre constitutionnel;	14. exhorte ***toutes les autorités compétentes*** à respecter et à mettre en œuvre les arrêts de la Cour constitutionnelle et à défendre l'ordre constitutionnel;

Or. en

Amendement 221
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. exhorte l'entité de la Republika Srpska à respecter et à mettre en œuvre les arrêts de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine et à défendre l'ordre constitutionnel;	14. exhorte ***toutes les parties prenantes, notamment*** l'entité de la Republika Srpska***,*** à respecter et à mettre en œuvre les arrêts de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine et à défendre l'ordre constitutionnel;

Or. en

Amendement 222
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. exhorte l'entité de la Republika Srpska à respecter et à mettre en œuvre les arrêts de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine et à défendre l'ordre constitutionnel;	14. exhorte l'entité de la Republika Srpska ***et l'entité de la Fédération de Bosnie-et-Herzégovine, y compris les cantons,*** à respecter et à mettre en œuvre les arrêts de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine et à défendre l'ordre constitutionnel;

Or. en

Amendement 223
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. exhorte l'entité de la Republika Srpska à respecter et à mettre en œuvre les arrêts de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine et à défendre l'ordre constitutionnel;	14. exhorte l'entité de la Republika Srpska à respecter et à mettre en œuvre les arrêts de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine et à défendre l'ordre constitutionnel***, ainsi qu'à nommer immédiatement les juges disparus de la Republika Srpska à la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine***;

Or. en

Amendement 224
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. exhorte l'entité de la Republika Srpska à respecter et à mettre en œuvre les arrêts de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine et à défendre l'ordre constitutionnel;	14. exhorte l'entité de la Republika Srpska à respecter et à mettre en œuvre les arrêts de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine et à défendre l'ordre constitutionnel***, ainsi qu'à procéder sans délai à la nomination des juges disparus de la Republika Srpska à la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine***;

Or. en

Amendement 225
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. exhorte l'entité de la Republika Srpska à respecter et à mettre en œuvre les arrêts de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine et à défendre l'ordre constitutionnel;	14. exhorte l'entité de la Republika Srpska à respecter et à mettre en œuvre les arrêts de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine et à défendre l'ordre constitutionnel***, ainsi qu'à procéder sans***

délai à la nomination des juges disparus de la Republika Srpska à la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine;

Or. en

Amendement 226
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. exhorte l'entité de la Republika Srpska à respecter et à mettre en œuvre les arrêts de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine et à défendre l'ordre constitutionnel;	14. exhorte l'entité de la Republika Srpska à respecter et à mettre en œuvre les arrêts de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine et à défendre l'ordre constitutionnel; ***condamne les mouvements séparatistes au sein de la Republika Srpska, qui constituent une menace pour la paix et la stabilité régionale;***

Or. fi

Amendement 227
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. insiste sur le rôle central de l'état de droit dans la transformation démocratique; ***préconise de réformer d'urgence le pouvoir judiciaire afin d'en renforcer*** l'indépendance, le professionnalisme, la responsabilité et l'efficacité;	15. insiste sur le rôle central de l'état de droit dans la transformation démocratique; ***constate que les lacunes actuelles en ce qui concerne*** l'indépendance, le professionnalisme, la responsabilité et l'efficacité ***du pouvoir judiciaire nuisent considérablement à la crédibilité de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays candidat***;

Or. en

Amendement 228
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. insiste sur le rôle central de l'état de droit dans la transformation démocratique; préconise de réformer d'urgence le pouvoir judiciaire afin d'en renforcer l'indépendance, le professionnalisme, la responsabilité et l'efficacité;	15. insiste sur le rôle central de l'état de droit dans la transformation démocratique; préconise de réformer d'urgence le pouvoir judiciaire afin d'en renforcer l'indépendance, le professionnalisme, la responsabilité et l'efficacité***, notamment au moyen d'un cadre juridique qui renforce l'intégrité et la transparence du Conseil supérieur de la magistrature et du ministère public, établit des garanties en matière de nominations, de conflits d'intérêts, de déclarations de patrimoine et d'intérêts ainsi que de limitation de la durée des mandats dans la législation primaire, et veille à ce que les nominations au sein du Conseil supérieur de la magistrature et du ministère public, ainsi que celles des juges et des procureurs, soient fondées principalement sur le mérite, la compétence et les qualifications professionnelles, conformément à l'avis de 2025 de la Commission de Venise, plutôt que sur l'appartenance ethnique ou des considérations politiques***;

Or. en

Amendement 229
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. insiste sur le rôle central de l'état de	15. insiste sur le rôle central de l'état de

droit dans la transformation démocratique; préconise de réformer d'urgence le pouvoir judiciaire afin d'en renforcer l'indépendance, le professionnalisme, la responsabilité et l'efficacité;	droit dans la transformation démocratique; préconise de réformer d'urgence le pouvoir judiciaire afin d'en renforcer l'indépendance, le professionnalisme, la responsabilité et l'efficacité ***du pouvoir judiciaire, notamment au moyen d'un cadre juridique qui renforce l'intégrité et la transparence du Conseil supérieur de la magistrature et du ministère public, réglemente les principales garanties en matière de nominations, de conflits d'intérêts, de contrôles des avoirs et des intérêts et de limites de mandat dans la législation primaire, et veille à ce que la nomination des membres du Conseil supérieur de la magistrature et du ministère public, ainsi que des juges et des procureurs, soit principalement fondée sur le mérite, la compétence et les qualifications professionnelles, plutôt que sur l'appartenance ethnique ou des considérations politiques***;
	Or. en

Amendement 230
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. insiste sur le rôle central de l'état de droit dans la transformation démocratique; préconise de réformer d'urgence le pouvoir judiciaire afin d'en renforcer l'indépendance, le professionnalisme, la responsabilité et l'efficacité;	15. insiste sur le rôle central de l'état de droit dans la transformation démocratique; préconise de réformer d'urgence le pouvoir judiciaire afin d'en renforcer l'indépendance, le professionnalisme, la responsabilité et l'efficacité***, notamment au moyen d'un cadre juridique qui renforce l'intégrité et la transparence du Conseil supérieur de la magistrature et du ministère public, réglemente les principales garanties en matière de nominations, de conflits d'intérêts, de contrôles des avoirs et des intérêts et de***

limites de mandat dans la législation primaire, et veille à ce que la nomination des membres du Conseil supérieur de la magistrature et du ministère public, ainsi que des juges et des procureurs, soit principalement fondée sur le mérite, la compétence et les qualifications professionnelles, plutôt que sur l'appartenance ethnique ou des considérations politiques;

Or. en

Amendement 231
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. insiste sur le rôle central de l'état de droit dans la transformation démocratique; préconise de réformer d'urgence le pouvoir judiciaire afin d'en renforcer l'indépendance, le professionnalisme, la responsabilité et l'efficacité;	15. insiste sur le rôle central de l'état de droit dans la transformation démocratique; préconise de réformer d'urgence le pouvoir judiciaire afin d'en renforcer l'indépendance, le professionnalisme, la responsabilité et l'efficacité; ***invite l'entité de la Republika Srpska à nommer sans délai les juges restants à la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine; souligne que toutes les nominations judiciaires en Bosnie-Herzégovine devraient être fondées sur le mérite; demande une nouvelle fois à la Bosnie-Herzégovine d'adopter une nouvelle loi sur le Conseil supérieur de la magistrature et du ministère public afin de renforcer son intégrité, son indépendance, sa stabilité financière et son fonctionnement;***

Or. en

Amendement 232
Şerban Dimitrie Sturdza, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. insiste sur le rôle central de l'état de droit dans la transformation démocratique; préconise de réformer d'urgence le pouvoir judiciaire afin d'en renforcer l'indépendance, le professionnalisme, la responsabilité et l'efficacité;	15. insiste sur le rôle central de l'état de droit dans la transformation démocratique; préconise de réformer d'urgence le pouvoir judiciaire afin d'en renforcer l'indépendance, le professionnalisme, la responsabilité et l'efficacité; ***réaffirme que les progrès en matière d'état de droit restent une condition fondamentale et non négociable pour la poursuite du processus d'adhésion;***

Or. en

Amendement 233
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. insiste sur le rôle central de l'état de droit dans la transformation démocratique; ***préconise*** une réforme d'urgence du pouvoir judiciaire afin d'en renforcer l'indépendance, le professionnalisme, la responsabilité et l'efficacité;	15. insiste sur le rôle central de l'état de droit dans la transformation démocratique; ***demande instamment*** une réforme d'urgence du pouvoir judiciaire afin d'en renforcer l'indépendance, le professionnalisme, la responsabilité et l'efficacité;

Or. fi

Amendement 234
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. constate avec inquiétude les progrès limités accomplis dans la lutte contre la corruption généralisée et les signes de plus en plus manifestes de captation de l'État; prie instamment les autorités politiques de prendre des mesures immédiates et concrètes au niveau de l'État et des entités, et de renforcer la coopération entre les organes de lutte contre la corruption, la police et le ministère public;	16. constate avec inquiétude les progrès limités accomplis dans la lutte contre la corruption généralisée et les signes de plus en plus manifestes de captation de l'État***, un problème structurel profondément ancré dans le système de gouvernance extrêmement complexe du pays fondé sur la division ethnique***; prie instamment les autorités politiques de prendre des mesures immédiates et concrètes au niveau de l'État et des entités, et de renforcer la coopération entre les organes de lutte contre la corruption, la police et le ministère public;

Or. en

Amendement 235
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***constate avec inquiétude*** les progrès limités accomplis dans la lutte contre la corruption généralisée et les signes de plus en plus manifestes de captation de l'État; prie instamment les autorités politiques de prendre des mesures immédiates et concrètes au niveau de l'État et des entités, et de renforcer la coopération entre les organes de lutte contre la corruption, la police et le ministère public;	16. ***juge inacceptables*** les progrès limités accomplis dans la lutte contre la corruption généralisée et les signes de plus en plus manifestes de captation de l'État; prie instamment les autorités politiques de prendre des mesures immédiates et concrètes au niveau de l'État et des entités, et de renforcer la coopération entre les organes de lutte contre la corruption, la police et le ministère public***, pour combattre plus efficacement la corruption***; ***souligne que la corruption est un cancer qui érode la confiance des citoyens dans la société;***

Or. fi

Amendement 236
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. constate avec inquiétude les progrès limités accomplis dans la lutte contre la corruption généralisée et les signes de plus en plus manifestes de captation de l'État; prie instamment les autorités politiques de prendre des mesures immédiates et concrètes au niveau de l'État et des entités, et de renforcer la coopération entre les organes de lutte contre la corruption, la police et le ministère public;	16. constate avec inquiétude les progrès ***très*** limités accomplis dans la lutte contre la corruption généralisée et les signes de plus en plus manifestes de captation de l'État; prie instamment les autorités politiques de prendre des mesures immédiates et concrètes au niveau de l'État et des entités, et de renforcer la coopération entre les organes de lutte contre la corruption, la police et le ministère public; ***relève que les conflits d'intérêts entre fonctionnaires constituent un autre domaine problématique;***

Or. en

Amendement 237
Mircea-Gheorghe Hava

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. constate avec inquiétude les progrès limités ***accomplis*** dans la lutte contre la corruption généralisée et les signes de plus en plus manifestes de captation de l'État; ***prie instamment*** les autorités politiques ***de prendre des mesures immédiates et concrètes*** au niveau de l'État et des entités, ***et de renforcer*** la coopération entre les organes de lutte contre la corruption, la police ***et*** le ministère public;	16. constate avec inquiétude les progrès limités dans la lutte contre la corruption généralisée et les signes de plus en plus manifestes de captation de l'État; ***invite*** les autorités politiques ***à obtenir des résultats crédibles et vérifiables en matière d'enquêtes, de poursuites et de condamnations définitives*** au niveau de l'État et des entités, ***y compris dans les affaires de corruption de haut niveau et de criminalité organisée; demande, en outre, le renforcement de l'indépendance, du professionnalisme et de*** la coopération ***opérationnelle*** entre les organes de lutte contre la corruption, la police**,** le ministère public ***et les autorités fiscales et financières, ainsi que la réforme du***

régime des conflits d'intérêts, des déclarations de patrimoine, des marchés publics et de la gouvernance des entreprises publiques, conformément aux normes de l'Union;

Or. ro

Amendement 238
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. constate avec inquiétude les progrès limités accomplis dans la lutte contre la corruption généralisée et les signes de plus en plus manifestes de captation de l'État; prie instamment les autorités politiques de prendre des mesures immédiates et concrètes ***au niveau*** de l'État ***et des entités, et de*** renforcer la coopération entre les organes de lutte contre la corruption, la police et le ministère public;	16. constate avec inquiétude les progrès limités accomplis dans la lutte contre la corruption généralisée et les signes de plus en plus manifestes de captation de l'État; prie instamment les autorités politiques ***à tous les niveaux*** de prendre des mesures immédiates et concrètes ***pour adopter et mettre en œuvre une stratégie solide de lutte contre la corruption assortie d'un calendrier clair, de mécanismes de contrôle indépendants et d'une protection des lanceurs d'alerte; souligne que la lutte contre la corruption et la captation*** de l'État ***est essentielle pour rétablir la confiance du public et inverser la fuite des cerveaux, ainsi que pour*** renforcer la coopération entre les organes de lutte contre la corruption, la police et le ministère public;

Or. en

Amendement 239
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. constate avec inquiétude les progrès limités accomplis dans la lutte contre la corruption généralisée et les signes de plus en plus manifestes de captation de l'État; prie instamment les autorités politiques de prendre des mesures immédiates et concrètes au niveau de l'État et des entités, et de renforcer la coopération entre les organes de lutte contre la corruption, la police et le ministère public;	16. constate avec inquiétude les progrès limités accomplis dans la lutte contre la corruption généralisée et les signes de plus en plus manifestes de captation de l'État; prie instamment les autorités politiques de prendre des mesures immédiates et concrètes au niveau de l'État et des entités, et de renforcer la coopération entre les organes de lutte contre la corruption, la police et le ministère public; ***demande un suivi judiciaire indépendant et transparent et la protection du pouvoir judiciaire contre l'ingérence politique, l'intimidation ou l'application sélective; prie instamment les autorités de Bosnie-Herzégovine d'appliquer pleinement les règles relatives aux conflits d'intérêts et à la protection des lanceurs d'alerte;***

Or. en

Amendement 240
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. invite tous les niveaux de gouvernement de Bosnie-Herzégovine à aligner leurs cadres juridiques et institutionnels pour la protection des lanceurs d'alerte sur l'acquis de l'Union pertinent et à veiller à leur mise en œuvre effective dans la pratique; invite en outre les autorités à tous les niveaux à garantir un traitement professionnel, respectueux des droits et exempt de toute intimidation à l'égard des lanceurs d'alerte, notamment au moyen d'une formation et d'une sensibilisation systématiques des agents publics chargés de recevoir et de traiter les signalements, afin d'éviter toute pratique susceptible de nuire à la

confiance dans les mécanismes de signalement, y compris la remise en cause des motivations des lanceurs d'alerte;

Or. en

Amendement 241
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. invite la Fédération de Bosnie-Herzégovine à adopter sans plus tarder une nouvelle loi sur les conflits d'intérêts et à mettre en place un organe indépendant et fonctionnel chargé de sa mise en œuvre en ce qui concerne les agents publics au niveau de la Fédération, des cantons, des villes et des municipalités, en vue de garantir un système cohérent et unifié; invite en outre la Republika Srpska à aligner sa législation sur les normes internationales et à garantir l'indépendance, la responsabilité et le bon fonctionnement de sa commission compétente;

Or. en

Amendement 242
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. constate qu'en dépit de la législation sur les lanceurs d'alerte en Bosnie-Herzégovine, les lanceurs d'alerte sont toujours exposés à des risques en

raison de l'absence de réglementations complètes et appliquées de manière uniforme à tous les niveaux de gouvernement;

Or. en

Amendement 243
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. invite la Bosnie-Herzégovine à combler les lacunes systémiques dans la lutte contre la criminalité organisée en améliorant la coopération opérationnelle entre les services répressifs ***au niveau*** de l'État et des entités; se félicite des opérations répressives soutenues par Europol;	17. invite la Bosnie-Herzégovine à combler les lacunes systémiques dans la lutte contre la criminalité organisée en améliorant la coopération opérationnelle entre les services répressifs de l'État et des entités***, en renforçant leurs capacités d'enquête, ainsi que les procédures d'enquête, de saisie et de confiscation des avoirs, et en luttant contre la capture politique***; se félicite des opérations répressives soutenues par Europol***; s'inquiète des failles qui exposent les systèmes politique et judiciaire à l'infiltration criminelle***;

Or. en

Amendement 244
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. invite la Bosnie-Herzégovine à combler les lacunes systémiques dans la lutte contre la criminalité organisée en améliorant la coopération opérationnelle entre les services répressifs au niveau de	17. ***demande instamment le renforcement de la lutte contre la criminalité organisée;*** invite la Bosnie-Herzégovine à combler les lacunes systémiques dans la lutte contre la

l'État et des entités; se félicite des opérations répressives soutenues par Europol;	criminalité organisée en améliorant la coopération opérationnelle entre les services répressifs au niveau de l'État et des entités; se félicite des opérations répressives soutenues par Europol;

Or. fi

Amendement 245
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. insiste sur le fait que la Bosnie-Herzégovine reste un pays de transit et de production pour le trafic de drogue ainsi que pour la traite des êtres humains, et qu'elle reste confrontée à de graves difficultés liées à la criminalité organisée; souligne qu'une gestion rigoureuse des frontières extérieures et une coopération transfrontalière entre l'Union et la Bosnie-Herzégovine sont essentielles pour contrer ces menaces; se félicite, à cet égard, de l'accord de statut conclu avec Frontex, signé le 11 juin 2025;

Or. en

Amendement 246
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. demande la création d'un organe national unifié de coordination des services de police afin d'améliorer la coopération entre les entités;

Or. en

Amendement 247
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. prie instamment la Bosnie-Herzégovine de combler les lacunes de ses cadres de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme afin d'éviter l'inscription sur la liste grise;	18. prie instamment la Bosnie-Herzégovine de combler les lacunes de ses cadres de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ***au moyen d'exigences de conformité plus strictes et d'un partage de renseignements financiers en temps réel*** afin d'éviter l'inscription sur la liste grise ***et de renforcer la transparence et l'intégrité financières***;

Or. en

Amendement 248
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. prie instamment la Bosnie-Herzégovine de combler les lacunes de ses cadres de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme afin d'éviter l'inscription sur la liste grise;	18. prie instamment la Bosnie-Herzégovine de combler les lacunes de ses cadres de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme afin d'éviter l'inscription sur la liste grise***, notamment en complétant et en mettant effectivement en œuvre le droit dérivé et les mesures opérationnelles nécessaires au titre de la loi LBC/FT, et en établissant rapidement des registres des bénéficiaires effectifs pour les personnes morales, en particulier en veillant à ce que les entités et le district de Brčko prennent des mesures immédiates, conformément à***

l'acquis de l'Union et aux recommandations de MONEYVAL;

Or. en

Amendement 249
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. prie instamment la Bosnie-Herzégovine de combler les lacunes de ses cadres de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme afin d'éviter l'inscription sur la liste grise;	18. prie instamment la Bosnie-Herzégovine de combler les lacunes de ses cadres de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme afin d'éviter l'inscription sur la liste grise***, notamment en adoptant les règlements nécessaires à la mise en œuvre effective de la loi et en établissant rapidement des registres des bénéficiaires effectifs pour les personnes morales, en particulier en veillant à ce que les entités et le district de Brčko prennent des mesures immédiates, pleinement conformes à l'acquis de l'Union et aux recommandations de MONEYVAL***;

Or. en

Amendement 250
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. prie instamment la Bosnie-Herzégovine de combler les lacunes de ses cadres de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme afin d'éviter l'inscription sur la liste grise;	18. prie instamment la Bosnie-Herzégovine de combler les lacunes de ses cadres de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme afin d'éviter l'inscription sur la liste grise;

demande la création d'autorités spécialisées dans la lutte contre la corruption, dotées d'une indépendance garantie et d'une assistance technique de l'Union chaque fois que cela est nécessaire;

Or. en

Amendement 251
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. invite la Bosnie-Herzégovine à combler les lacunes de ses cadres de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme afin d'éviter l'inscription sur la liste grise;	18. ***demande le renforcement de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme;*** invite la Bosnie-Herzégovine à combler les lacunes de ses cadres de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme afin d'éviter l'inscription sur la liste grise;

Or. fi

Amendement 252
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite la Bosnie-Herzégovine à s'aligner sur la politique de l'Union en matière de visas et à ***appliquer des mesures de sécurité supplémentaires dans l'intervalle***;	19. invite la Bosnie-Herzégovine à s'aligner ***pleinement*** sur la politique de l'Union en matière de visas et à ***renforcer considérablement les contrôles aux frontières; souligne qu'une action efficace contre la migration irrégulière vers l'Union doit être une référence centrale pour toute coopération future***;

Or. en

Amendement 253
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite la Bosnie-Herzégovine à s'aligner sur la politique de l'Union en matière de visas et à appliquer des mesures de sécurité supplémentaires dans l'intervalle;	19. ***souligne la nécessité de prévenir la migration irrégulière;*** invite ***par conséquent*** la Bosnie-Herzégovine à s'aligner sur la politique de l'Union en matière de visas et à appliquer des mesures de sécurité supplémentaires ***strictes*** dans l'intervalle; ***invite en outre la Bosnie-Herzégovine à améliorer sa gestion des frontières et des migrations;***

Or. fi

Amendement 254
Şerban Dimitrie Sturdza, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite la Bosnie-Herzégovine à s'aligner sur la politique de l'Union en matière de visas et à appliquer des mesures de sécurité supplémentaires dans l'intervalle;	19. invite la Bosnie-Herzégovine à s'aligner sur la politique de l'Union en matière de visas et à appliquer des mesures de sécurité supplémentaires dans l'intervalle; ***prend acte de la mise en service du système d'entrée/de sortie de l'Union, qui renforce la surveillance des frontières extérieures et la détection de la migration irrégulière et des dépassements de la durée de séjour autorisée; invite les autorités de Bosnie-Herzégovine à garantir une préparation et un alignement complets sur les exigences techniques et en matière de protection des données découlant du système d'entrée/de sortie et à renforcer la coopération avec les agences de l'Union dans le domaine de la***

gestion des frontières;

Or. en

Amendement 255
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. appelle de ses vœux une administration publique forte et une fonction publique professionnelle et dépolitisée, avec ***des nominations*** fondées sur le mérite, ainsi qu'un renforcement des capacités des coordinateurs de la réforme au niveau des entités et une coordination des politiques à l'échelle nationale;	20. appelle de ses vœux une administration publique forte et une fonction publique professionnelle et dépolitisée, avec ***l'instauration d'audits obligatoires du recrutement fondés sur le mérite et la numérisation de l'administration publique, afin de réduire la politisation et l'inefficacité***, ainsi qu'un renforcement des capacités des coordinateurs de la réforme au niveau des entités et une coordination des politiques à l'échelle nationale;

Or. en

Amendement 256
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. appelle de ses vœux une administration publique forte et une fonction publique professionnelle et dépolitisée, avec des nominations fondées sur le mérite, ainsi qu'un renforcement des capacités des coordinateurs de la réforme au niveau des entités et ***une*** coordination des politiques à l'échelle nationale;	20. appelle de ses vœux une administration publique forte et une fonction publique professionnelle et dépolitisée, avec des nominations fondées sur le mérite, ainsi qu'un renforcement des capacités des coordinateurs de la réforme au niveau des entités et ***au niveau local, où les citoyens trouvent leur premier point de contact, ainsi qu'une*** coordination des politiques à l'échelle nationale;

Or. en

Amendement 257
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. appelle de ses vœux une administration publique forte et une fonction publique professionnelle et dépolitisée, avec des nominations fondées sur le mérite, ainsi qu'un renforcement des capacités des coordinateurs de la réforme au niveau des entités et une coordination des politiques à l'échelle nationale;	20. appelle de ses vœux une administration publique forte ***et efficace*** et une fonction publique professionnelle et dépolitisée, avec des nominations fondées ***uniquement*** sur le mérite, ainsi qu'un renforcement des capacités des coordinateurs de la réforme au niveau des entités et une coordination des politiques à l'échelle nationale;

Or. fi

Amendement 258
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. appelle de ses vœux une administration publique forte et une fonction publique professionnelle et dépolitisée, avec des nominations fondées sur le mérite, ainsi qu'un renforcement des capacités des coordinateurs de la réforme au niveau des entités et une coordination des politiques à l'échelle ***nationale***;	20. appelle de ses vœux une administration publique forte et une fonction publique professionnelle et dépolitisée, avec des nominations fondées sur le mérite, ainsi qu'un renforcement des capacités des coordinateurs de la réforme au niveau des entités et une coordination des politiques à l'échelle ***du pays***;

Or. en

Amendement 259
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. souligne la nécessité de poursuivre les efforts de mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques et de l'administration publique et de remédier aux contraintes persistantes en matière de capacités administratives grâce à un investissement soutenu de l'Union dans des cadres de développement des capacités et de partage des connaissances de grande qualité, fondés sur les modèles de bonnes pratiques existants élaborés par des partenaires établis de l'Union et internationaux, ce qui est primordial pour une mise en œuvre efficace;

Or. en

Amendement 260
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. met en exergue le rôle crucial que jouent les organisations de la société civile dans le processus d'élargissement et le fait qu'elles sont essentielles pour favoriser la démocratie et le pluralisme et promouvoir la bonne gouvernance et le progrès social; souligne que la participation significative, structurée et continue des organisations de la société civile ayant fait leurs preuves et possédant une expertise sectorielle doit être assurée à toutes les étapes du processus d'adhésion, étant donné que leur participation est essentielle pour préserver la transparence, la responsabilité et la

confiance du public; invite les autorités à tous les niveaux en Bosnie-Herzégovine à renforcer la transparence, la responsabilité et l'intégrité du financement public des organisations de la société civile, notamment au moyen d'appels publics obligatoires, de critères d'attribution clairs et mesurables, de la publication proactive de données sur les bénéficiaires, de la mise en place de registres publics complets des subventions et de garanties efficaces contre les conflits d'intérêts, l'influence politique et l'utilisation abusive des fonds publics à des fins partisanes ou liées à des campagnes;

Or. en

Amendement 261
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. souligne le rôle essentiel joué par les organisations de la société civile, les médias indépendants et les organisations de jeunesse pour faire avancer les réformes et soutenir l'intégration européenne, ainsi que pour lutter contre la normalisation de l'extrémisme et des discours de haine; invite les autorités de Bosnie-Herzégovine et la Commission européenne à garantir un financement accru, transparent et durable de la société civile, y compris des initiatives visant à surmonter les divisions sociétales, à favoriser la réconciliation et à renforcer le dialogue interethnique;

Or. en

Amendement 262
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quater. invite les autorités à tous les niveaux en Bosnie-Herzégovine à renforcer la transparence, la responsabilité et l'intégrité du financement public des organisations de la société civile, notamment au moyen d'appels publics obligatoires, de critères d'attribution clairs et mesurables, de la publication proactive de données sur les bénéficiaires et les fonds alloués, de la mise en place de registres publics des subventions et de garanties contre les conflits d'intérêts, l'influence politique et l'utilisation abusive des fonds à des fins partisanes ou liées à des campagnes;

Or. en

Amendement 263
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quinquies. invite les autorités à tous les niveaux en Bosnie-Herzégovine, en particulier l'exécutif, à garantir la transparence proactive et l'accès du public à toutes les étapes du processus décisionnel, y compris par la publication en temps utile des projets d'actes et des documents connexes, ainsi que des tableaux de concordance sur l'alignement sur l'acquis de l'Union, et par une consultation publique constructive conformément aux normes européennes en matière de gouvernement ouvert et de

responsabilité;

Or. en

Amendement 264
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne que la démocratie repose sur des médias libres ***et*** pluralistes; ***s'inquiète du manque de financement de l'organisme public de radiodiffusion de Bosnie-Herzégovine et demande instamment aux autorités de garantir son financement durable;***	21. souligne que la démocratie repose sur des médias libres***,*** pluralistes ***et indépendants***;

Or. en

Amendement 265
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne que des médias libres et pluralistes ***renforcent*** la démocratie; ***s'inquiète du manque de financement de l'organisme public de radiodiffusion de*** Bosnie-Herzégovine ***et invite les autorités*** à garantir ***son financement durable***;	21. souligne que des médias libres et pluralistes ***sont une condition sine qua non de*** la démocratie; ***invite la*** Bosnie-Herzégovine à garantir ***les conditions nécessaires à la liberté et au pluralisme des médias***;

Or. fi

Amendement 266
Nathalie Loiseau, Dan Barna, Lucia Yar, Engin Eroglu

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne que la démocratie repose sur des médias libres et pluralistes; s'inquiète du manque de financement de l'organisme public de radiodiffusion de Bosnie-Herzégovine ***et*** demande instamment aux autorités de garantir son financement durable;	21. souligne que la démocratie repose sur des médias libres et pluralistes; s'inquiète du manque ***persistant*** de financement de l'organisme public de radiodiffusion de Bosnie-Herzégovine***; rappelle que le radiodiffuseur public a joué un rôle clé en Bosnie-Herzégovine en tant qu'outil d'unification du pays après la guerre;*** demande instamment aux autorités de garantir son financement durable***, en particulier dans la perspective des élections législatives bosniennes prévues en octobre 2026***;

Or. en

Amendement 267
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne que la démocratie repose sur des médias libres et pluralistes; s'inquiète du manque de financement de l'organisme public de radiodiffusion de Bosnie-Herzégovine ***et demande instamment aux*** autorités ***de garantir son*** financement ***durable***;	21. souligne que la démocratie repose sur des médias libres et pluralistes; s'inquiète du manque de financement de l'organisme public de radiodiffusion de Bosnie-Herzégovine***; invite les*** autorités ***compétentes à exécuter les décisions de justice définitives rendues à Banja Luka concernant la dette envers la BHRT par l'organisme public de radiodiffusion RTRS, et demande une nouvelle fois à l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine d'adopter un cadre juridique durable à long terme pour le*** financement ***des trois organismes publics de radiodiffusion dans le pays***;

Or. en

Amendement 268
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne que la démocratie repose sur des médias libres et pluralistes; s'inquiète du manque de financement de l'organisme public de radiodiffusion de Bosnie-Herzégovine et demande instamment aux autorités de garantir son financement durable;	21. souligne que la démocratie repose sur des médias libres et pluralistes; s'inquiète du manque de financement de l'organisme public de radiodiffusion de Bosnie-Herzégovine et demande instamment aux autorités de garantir son financement durable; ***propose, entre autres, la création d'un organisme de financement indépendant afin de garantir un financement durable et de protéger l'indépendance éditoriale des radiodiffuseurs et des médias publics;***

Or. en

Amendement 269
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne que la démocratie repose sur des médias libres et pluralistes; s'inquiète du manque de financement de l'organisme public de radiodiffusion de Bosnie-Herzégovine et demande instamment aux autorités de garantir son financement durable;	21. souligne que la démocratie repose sur des médias libres et pluralistes; s'inquiète du manque de financement de l'organisme public de radiodiffusion de Bosnie-Herzégovine et demande instamment aux autorités de garantir son financement durable; ***invite les autorités compétentes à exécuter les décisions de justice définitives rendues à Banja Luka concernant la dette due à BHRT par l'organisme public de radiodiffusion RTRS;***

Or. en

Amendement 270
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne que la démocratie repose sur des médias libres et pluralistes; s'inquiète du manque de financement de l'organisme public de radiodiffusion de Bosnie-Herzégovine et demande instamment aux autorités de garantir son financement durable;	21. souligne que la démocratie repose sur des médias libres et pluralistes; s'inquiète du manque de financement de l'organisme public de radiodiffusion de Bosnie-Herzégovine et demande instamment aux autorités de garantir son financement durable; ***demande le respect de l'obligation de modifier et de diffuser les programmes dans les langues officielles de Bosnie-Herzégovine; invite les régulateurs à lutter contre les discours de haine dans les médias publics;***

Or. en

Amendement 271
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne que la démocratie repose sur des médias libres et pluralistes; s'inquiète du manque de financement de l'organisme public de radiodiffusion de Bosnie-Herzégovine et demande instamment aux autorités de garantir son financement durable;	21. souligne que la démocratie repose sur des médias libres et pluralistes; s'inquiète du manque de financement de l'organisme public de radiodiffusion de Bosnie-Herzégovine et demande instamment aux autorités de garantir son financement durable ***et de remplir leurs obligations en ce qui concerne la fourniture et la diffusion de programmes dans les langues officielles de Bosnie-Herzégovine***;

Or. en

Amendement 272
Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne que la démocratie repose sur des médias libres et pluralistes; s'inquiète du manque de financement de l'organisme public de radiodiffusion de Bosnie-Herzégovine et demande instamment aux autorités de garantir son financement durable;	21. souligne que la démocratie repose sur des médias libres et pluralistes; s'inquiète du manque de financement de l'organisme public de radiodiffusion de Bosnie-Herzégovine et demande instamment aux autorités de garantir son financement durable; ***souligne en outre que la transparence en matière de propriété des médias doit être garantie en toutes circonstances;***

Or. en

Amendement 273
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. déplore la détérioration de la situation de la liberté des médias dans le pays et l'absence de progrès dans le renforcement de la protection des journalistes contre les menaces et les attaques, conformément aux exigences de l'Union; invite la Bosnie-Herzégovine à adopter une législation sur la transparence en matière de propriété des médias et le financement public des médias; demande instamment à l'État d'accélérer l'adoption de la loi sur les communications électroniques, conformément au règlement sur les services numériques (DSA) et au

règlement européen sur la liberté des médias;

Or. en

Amendement 274
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. réaffirme qu'il est indispensable de veiller à une représentation égale de tous les peuples constitutifs dans les médias publics et demande que le pluralisme des médias soit garanti dans les programmes médiatiques, de même que le contenu dans les langues des peuples constitutifs; souligne la nécessité de veiller à ce que les organismes publics de radiodiffusion dans les langues officielles de tous les peuples constitutifs protègent l'identité culturelle et la langue maternelle de chaque communauté;

Or. en

Amendement 275
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. condamne fermement les attaques, les menaces, les intimidations, les pressions politiques et les poursuites-bâillon intentées à des journalistes, notamment par des personnalités politiques;	22. condamne fermement les attaques, les menaces, les intimidations, les pressions politiques et les poursuites-bâillon intentées à des journalistes, ***à des professionnels des médias et à d'autres défenseurs des droits de l'homme,*** notamment par des personnalités politiques ***et d'autres personnalités puissantes***; ***invite***

la Bosnie-Herzégovine à protéger les médias publics contre toute influence politique, à aligner les lois au niveau des entités sur celles de l'État et à introduire des règles sur la transparence de la propriété des médias et la publicité publique; condamne la propagation continue de la désinformation russe au sein de l'entité de la Republika Srpska;

Or. en

Amendement 276
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. condamne fermement les attaques, les menaces, les intimidations, les pressions politiques et les poursuites-bâillon intentées à des journalistes, ***notamment*** par des personnalités politiques;	22. condamne fermement les attaques, les menaces, les intimidations, les pressions politiques***, la réintroduction*** et ***le recours à des dispositions pénales en matière de diffamation ainsi que*** les poursuites-bâillon intentées à des journalistes, ***à des militants écologistes, à des défenseurs des droits de l'homme et à d'autres parties prenantes, y compris*** par des personnalités politiques***, des investisseurs et d'autres acteurs influents***; ***invite les autorités à adopter un cadre juridique qui les protège efficacement contre les poursuites-bâillons;***

Or. en

Amendement 277
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. condamne fermement les attaques, les menaces, les intimidations, les pressions politiques et les poursuites-bâillon intentées à des journalistes, notamment par des personnalités politiques;	22. condamne fermement les attaques, les menaces, les intimidations, les pressions politiques et les poursuites-bâillon intentées à des journalistes ***et à des députés au Parlement européen***, notamment par des personnalités politiques;

Or. en

Amendement 278
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. condamne fermement les attaques, les menaces, les intimidations, les pressions politiques et les poursuites-bâillon intentées à des journalistes, notamment par des personnalités politiques;	22. condamne fermement les attaques, les menaces, les intimidations, les pressions politiques et les poursuites-bâillon intentées à des journalistes, ***à des professionnels des médias et à d'autres défenseurs des droits de l'homme,*** notamment par des personnalités politiques;

Or. en

Amendement 279
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. condamne fermement les attaques, les menaces, les intimidations, les pressions politiques et les poursuites-bâillon intentées à des journalistes, notamment par des personnalités politiques;	22. condamne fermement les attaques, les menaces, les intimidations, les pressions politiques et les poursuites-bâillon intentées à des journalistes, notamment par des personnalités politiques; ***demande instamment à la***

Bosnie-Herzégovine de garantir la liberté et la sécurité des journalistes et de lutter contre les tentatives visant à restreindre leur liberté d'action;

Or. fi

Amendement 280
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. invite la Bosnie-Herzégovine à harmoniser le cadre juridique et politique relatif à la liberté d'expression et aux discours de haine à tous les niveaux de gouvernement, dans le plein respect des normes européennes et internationales en matière de droits de l'homme, en vue de garantir un équilibre approprié entre la protection de la liberté d'expression et la prévention et la sanction des discours de haine, notamment en comblant les lacunes existantes dans le cadre juridique de la Fédération de Bosnie-Herzégovine;

Or. en

Amendement 281
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. invite les régulateurs dans les domaines de la presse écrite et de la radiodiffusion électronique à lutter contre les discours de haine dans les médias publics;

Or. en

Amendement 282
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. demande à la Bosnie-Herzégovine de protéger pleinement la liberté de réunion et d'association dans l'ensemble du pays; ***invite les autorités de l'entité de la Republika Srpska à respecter l'arrêt de la Cour constitutionnelle abrogeant la loi sur les «agents étrangers»;***	23. demande à la Bosnie-Herzégovine de protéger pleinement la liberté de réunion et d'association dans l'ensemble du pays;

Or. en

Amendement 283
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. demande à la Bosnie-Herzégovine de protéger pleinement la liberté de réunion et d'association dans l'ensemble du pays***; invite les autorités de l'entité de la Republika Srpska à respecter l'arrêt de la Cour constitutionnelle abrogeant la loi sur les «agents étrangers»***;	23. demande à la Bosnie-Herzégovine de protéger pleinement la liberté de réunion et d'association dans l'ensemble du pays***, de manière équilibrée et cohérente entre toutes les entités***;

Or. en

Amendement 284
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. demande à la Bosnie-Herzégovine de protéger pleinement la liberté de réunion et d'association dans l'ensemble du pays***; invite les autorités de l'entité de la Republika Srpska à respecter l'arrêt de la Cour constitutionnelle abrogeant la loi sur les «agents étrangers»***;	23. demande à la Bosnie-Herzégovine de protéger pleinement la liberté de réunion et d'association dans l'ensemble du pays***, de manière équilibrée et cohérente entre toutes les entités***;

Or. en

Amendement 285
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. demande à la Bosnie-Herzégovine de protéger pleinement la liberté de réunion et d'association dans l'ensemble du pays; invite les autorités de l'entité de la Republika Srpska à respecter l'arrêt de la Cour constitutionnelle abrogeant la loi sur les «agents étrangers»;	23. demande à la Bosnie-Herzégovine de protéger pleinement la liberté de réunion et d'association dans l'ensemble du pays; invite les autorités de l'entité de la Republika Srpska à respecter l'arrêt de la Cour constitutionnelle abrogeant la loi sur les «agents étrangers» ***et à s'abstenir de réintroduire des mesures similaires ou de se livrer à des attaques contre les droits et libertés fondamentaux***;

Or. en

Amendement 286
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. demande à la Bosnie-Herzégovine de protéger pleinement la liberté de réunion et d'association dans l'ensemble	23. demande à la Bosnie-Herzégovine de protéger pleinement la liberté de réunion et d'association dans l'ensemble

du pays; invite les autorités de l'entité de la Republika Srpska à respecter l'arrêt de la Cour constitutionnelle abrogeant la loi sur les «agents étrangers»;	du pays; invite les autorités de l'entité de la Republika Srpska à respecter l'arrêt de la Cour constitutionnelle abrogeant la loi sur les «agents étrangers»; ***prie instamment la Bosnie-Herzégovine d'appliquer une politique de tolérance zéro et de veiller à ce que ces cas ne soient pas minimisés; souligne la nécessité d'une application judiciaire plus stricte et de la dépénalisation de la diffamation dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine;***

Or. en

Amendement 287
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. demande à la Bosnie-Herzégovine de protéger pleinement la liberté de réunion et d'association dans l'ensemble du pays; ***invite les*** autorités de l'entité de la Republika Srpska ***à*** respecter l'arrêt de la Cour constitutionnelle abrogeant la loi sur les «agents étrangers»;	23. demande à la Bosnie-Herzégovine de protéger pleinement la liberté de réunion et d'association dans l'ensemble du pays; ***demande instamment aux*** autorités de l'entité de la Republika Srpska ***de*** respecter l'arrêt de la Cour constitutionnelle abrogeant la loi sur les «agents étrangers» ***calquée sur une loi russe***;

Or. fi

Amendement 288
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. ***dénonce les attaques, les discriminations et les discours de haine à l'encontre des minorités et*** demande ***une***	24. demande ***la protection*** efficace ***des droits fondamentaux, de l'égalité devant la loi et de la dignité de tous les citoyens, y***

action en justice rapide et efficace***; invite la Bosnie-Herzégovine à adopter une stratégie*** à ***l'échelle de tout le pays pour la pleine participation*** des minorités ***à la vie publique et politique***;

compris des personnes appartenant à des minorités***, conformément aux garanties constitutionnelles et aux obligations internationales***;

Or. en

Amendement 289
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. dénonce les attaques, les discriminations et les discours de haine à l'encontre des minorités et demande une action en justice rapide et efficace; invite la Bosnie-Herzégovine à adopter une stratégie ***à l'échelle de tout le pays*** pour la pleine participation des minorités à la vie publique et politique;	24. dénonce les attaques, les discriminations et les discours de haine à l'encontre des minorités et demande une action en justice rapide et efficace; invite la Bosnie-Herzégovine à adopter une stratégie ***nationale*** pour la pleine participation des minorités à la vie publique et politique***, y compris les membres des peuples constitutifs dans les communautés locales où ils forment une minorité***;

Or. en

Amendement 290
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. dénonce les attaques***, les discriminations et les discours de haine*** à l'encontre des minorités et demande ***une action en justice rapide et efficace***; invite la Bosnie-Herzégovine à ***adopter une stratégie à l'échelle de tout le pays pour*** la pleine participation des minorités à la vie	24. dénonce les attaques ***et les violences*** à l'encontre ***des personnes appartenant à*** des minorités et demande ***que de tels incidents fassent l'objet de poursuites effectives***; invite la Bosnie-Herzégovine à ***permettre*** la pleine participation des minorités à la vie

publique et politique;

publique et politique;

Or. en

Amendement 291
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. dénonce les attaques, les discriminations et les discours ***de haine*** à l'encontre des minorités et demande une action en justice rapide et efficace; invite la Bosnie-Herzégovine à adopter une stratégie nationale visant à promouvoir la pleine participation ***des minorités*** à la vie publique et politique;	24. dénonce les attaques, les discriminations et les discours ***d'incitation à la violence*** à l'encontre des minorités et demande une action en justice rapide et efficace; invite la Bosnie-Herzégovine à adopter une stratégie nationale visant à promouvoir la pleine participation ***de tous les citoyens, y compris les personnes appartenant à des minorités,*** à la vie publique et politique;

Or. fi

Amendement 292
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. dénonce les attaques, les discriminations et les discours de haine à l'encontre des minorités et demande une action en justice rapide et efficace; invite la Bosnie-Herzégovine à adopter une stratégie à l'échelle de tout le pays pour la pleine participation des minorités à la vie publique et politique;	24. dénonce les attaques, les discriminations et les discours de haine à l'encontre des minorités et demande une action en justice rapide et efficace; invite la Bosnie-Herzégovine à adopter une stratégie à l'échelle de tout le pays pour la pleine participation des minorités à la vie publique et politique; ***invite les autorités de Bosnie-Herzégovine à garantir une répartition transparente et impartiale des fonds publics à la société civile;***

Or. en

Amendement 293
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. se félicite de l'appel contre l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme le 25 juin 2025 dans l'affaire Kovačević c. Bosnie-Herzégovine;

Or. en

Amendement 294
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter. condamne fermement une série d'attaques et d'actes d'intimidation visant les Croates en Bosnie-Herzégovine, notamment l'attaque contre un prêtre catholique et des Croates de Bosnie à Jablanica pendant une messe pacifique, l'agression d'un premier secrétaire du consulat général de la République de Croatie à Banja Luka et de son frère, accompagnée d'insultes à caractère ethnique, l'attaque contre des pèlerins à Šešići alors qu'ils se rendaient au sanctuaire de Saint-Ivo à Podmilačje, ainsi que des incidents tels que le retrait illégal d'un drapeau croate d'une résidence privée; invite les autorités de Bosnie-Herzégovine à enquêter d'urgence sur ces incidents, à traduire les auteurs en justice et à garantir la pleine protection de la liberté de religion, de l'égalité et de la

sécurité pour tous; souligne que ces actes de violence et d'intolérance n'ont pas leur place dans une société démocratique ni sur la voie européenne de la Bosnie-Herzégovine;

Or. en

Amendement 295
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. invite les autorités municipales compétentes de Bosnie-Herzégovine à respecter pleinement la Constitution de Bosnie-Herzégovine, à défendre les principes d'égalité, de non-discrimination et de caractère multiethnique de l'État, et à garantir une représentation équitable et proportionnée de tous les citoyens dans l'administration publique et les institutions publiques, conformément aux normes démocratiques et aux engagements de la Bosnie-Herzégovine en matière d'intégration européenne;

Or. en

Amendement 296
Şerban Dimitrie Sturdza, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. souligne que le processus d'adhésion à l'Union devrait aider la Bosnie-Herzégovine à préserver la liberté de religion et à garantir l'égalité de traitement de toutes les communautés

religieuses traditionnelles; souligne l'importance du respect du patrimoine religieux et culturel en tant qu'éléments des valeurs et de l'identité européennes;

Or. en

Amendement 297
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. invite les autorités de Bosnie-Herzégovine à renforcer la protection juridique et institutionnelle des défenseurs des droits de l'homme, notamment en adoptant une législation reconnaissant leur rôle et définissant les obligations des autorités afin de garantir un environnement sûr et favorable à leur travail;

Or. en

Amendement 298
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. invite les autorités de Bosnie-Herzégovine à renforcer la protection juridique et institutionnelle des défenseurs des droits de l'homme et à garantir un environnement sûr et propice à leur travail;

Or. en

Amendement 299
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter. invite les autorités de Bosnie-Herzégovine à prendre sans plus tarder les mesures nécessaires pour obtenir le statut d'observateur dans les travaux de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), en vue de renforcer l'alignement sur l'acquis de l'Union en matière de droits fondamentaux, d'améliorer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et la collecte de données, et de renforcer la coopération dans le domaine des droits fondamentaux;

Or. en

Amendement 300
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quater. condamne le fait que le gouvernement de l'entité de la Republika Srpska ait supprimé l'identité de genre en tant que motif de protection dans son code pénal, ce qui n'est désormais plus conforme à la loi anti-discrimination au niveau de l'État; condamne la restriction du Code pénal de la Fédération de Bosnie-Herzégovine visant à exclure les couples de même sexe de la définition de «personne proche», les privant ainsi de la

protection juridique contre la violence exercée par un proche;

Or. en

Amendement 301
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quinquies. se félicite de la tenue de la première session du groupe de travail du gouvernement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine sur la loi relative aux partenariats entre personnes de même sexe, et encourage l'adoption de ce projet de loi en 2026 afin de garantir l'égalité dans ce domaine et de s'aligner sur l'acquis de l'Union;

Or. en

Amendement 302
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter. demande le renforcement de l'indépendance, de l'efficacité et de la visibilité de l'institution du médiateur des droits de l'homme de Bosnie-Herzégovine, notamment par une approche plus proactive des violations graves et systémiques des droits de l'homme et un suivi plus efficace de ses recommandations; invite la Bosnie-Herzégovine à harmoniser le cadre juridique et politique fragmenté en

matière de liberté d'expression et de discours de haine à tous les niveaux de gouvernement, notamment en comblant les lacunes de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, conformément aux normes européennes et internationales en matière de droits de l'homme;

Or. en

Amendement 303
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. ***préconise d'intensifier les efforts en faveur*** de l'égalité entre les hommes et les femmes ***et de l'augmentation de la participation des femmes à la vie publique et politique***;	25. ***encourage la Bosnie-Herzégovine à continuer*** de ***promouvoir*** l'égalité légale entre les hommes et les femmes;

Or. en

Amendement 304
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. préconise d'intensifier les efforts en faveur de l'égalité entre les ***sexes*** et de ***l'augmentation de la participation des femmes*** à la vie publique et politique;	25. préconise d'intensifier les efforts en faveur de l'égalité entre les ***hommes et les femmes*** et de ***garantir une participation égale*** à la vie publique et politique;

Or. fi

Amendement 305
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. préconise d'intensifier les efforts en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'augmentation de la participation des femmes à la vie publique et politique;	25. préconise d'intensifier les efforts en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'augmentation de la participation des femmes à la vie publique et politique***, notamment en améliorant la représentation des femmes sur les listes de candidats et en modifiant la Constitution de Bosnie-Herzégovine afin de prévoir une définition claire de l'égalité entre les hommes et les femmes et d'interdire explicitement la discrimination à l'égard des femmes dans les sphères publique et privée***; ***prie instamment les autorités de traiter la violence fondée sur le genre comme un problème structurel au moyen de mesures globales et coordonnées, y compris la collecte systématique de données ventilées par genre, le financement durable des services spécialisés fournis par les organisations de la société civile de femmes et la mise en place de mécanismes de soutien efficaces et fondés sur les droits pour les survivantes; souligne qu'il importe de garantir un accès libre et sans entrave aux services de santé sexuelle et génésique dans l'ensemble du pays;***

Or. en

Amendement 306
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. préconise d'intensifier les efforts en faveur de l'égalité entre les hommes et les	25. préconise d'intensifier les efforts en faveur de l'égalité entre les hommes et les

femmes et de l'augmentation de la participation des femmes à la vie publique et politique;	femmes et de l'augmentation de la participation des femmes à la vie publique et politique***, notamment en renforçant la représentation des femmes sur les listes de candidats et en modifiant la Constitution de Bosnie-Herzégovine afin de prévoir une définition claire et complète de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'interdiction explicite de la discrimination à l'égard des femmes dans les sphères publique et privée***;

Or. en

Amendement 307
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. préconise d'intensifier les efforts en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'augmentation de la participation des femmes à la vie publique et politique;	25. préconise d'intensifier les efforts en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'augmentation de la participation des femmes à la vie publique et politique; ***prie instamment la Bosnie-Herzégovine de renforcer les réponses institutionnelles à la violence fondée sur le genre; se félicite des progrès législatifs réalisés au sein de l'entité de la Fédération;***

Or. en

Amendement 308
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. préconise d'intensifier les efforts en faveur de l'égalité entre les hommes et les	25. préconise d'intensifier les efforts en faveur de l'égalité entre les hommes et les

femmes et de l'augmentation de la participation des femmes à la vie publique et politique;	femmes et de l'augmentation de la participation des femmes à la vie publique et politique; ***se déclare préoccupé par la réponse incohérente et fragmentée des autorités de Bosnie-Herzégovine aux incidents de violence fondée sur le genre;***

Or. en

Amendement 309
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. exhorte les autorités de Bosnie-Herzégovine à continuer de traiter la violence fondée sur le genre comme un problème structurel nécessitant des mesures globales et coordonnées, notamment par l'harmonisation de la législation à tous les niveaux de gouvernement avec l'acquis de l'Union, la collecte systématique de données ventilées par genre sur toutes les formes de violence fondée sur le genre, y compris les féminicides, l'allocation soutenue et accrue de fonds publics aux services spécialisés fournis par les organisations de la société civile de femmes, et la mise en place de mécanismes efficaces, fondés sur les droits, pour soutenir les victimes de violence;

Or. en

Amendement 310
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. rappelle que, si la Bosnie-Herzégovine a ratifié la convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe en novembre 2013, l'engagement juridique à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique reste incohérent dans sa mise en œuvre; invite la Bosnie-Herzégovine à intensifier les efforts en cours visant à améliorer la protection des victimes, à améliorer la formation de la police, à coordonner les réponses institutionnelles et à remédier aux lacunes dans la poursuite des auteurs de violences sexistes et domestiques, en particulier dans les zones rurales;

Or. en

Amendement 311
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. invite la Bosnie-Herzégovine à revenir sur les modifications apportées à son code pénal en mars et juin 2025 en ce qui concerne, respectivement, l'élimination de l'identité de genre en tant que caractéristique protégée des personnes transgenres et l'exclusion des couples de même sexe de la protection contre la violence domestique;

Or. en

Amendement 312
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 25 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 ter. souligne qu'il importe de garantir un accès libre et sans entrave aux services de santé sexuelle et génésique sur l'ensemble du territoire de la Bosnie-Herzégovine et invite les autorités, en particulier le canton de Bosnie-Herzégovine occidentale, à réglementer et à limiter, conformément à la loi, les actions des acteurs qui entravent l'accès des femmes à ces services et portent ainsi atteinte à leur vie privée et à leur dignité;

Or. en

Amendement 313
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. plaide pour des solutions à long terme pour une éducation inclusive***,*** ***équitable*** et dépolitisée, favorisant la compréhension et la réconciliation;	26. plaide pour des solutions à long terme pour une éducation inclusive et dépolitisée, favorisant la compréhension et la réconciliation ***et garantissant le droit à l'éducation dans sa propre langue***; ***demande le respect du droit de l'enfant à l'éducation dans sa langue maternelle; souligne l'importance de protéger l'expression culturelle et linguistique de tous en Bosnie-Herzégovine;***

Or. en

Amendement 314
Tomasz Froelich

Proposition de résolution

Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. plaide pour des solutions à long terme pour une éducation ***inclusive,*** équitable et dépolitisée, favorisant la compréhension et la réconciliation;	26. plaide pour des solutions à long terme pour une éducation équitable et dépolitisée, favorisant la compréhension et la réconciliation;

Or. en

Amendement 315
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. plaide pour des solutions à long terme pour une éducation inclusive, équitable et dépolitisée, favorisant la compréhension et la réconciliation;	26. ***condamne fermement le système des «deux écoles sous un même toit» en Bosnie-Herzégovine, qu'il considère comme une forme de ségrégation institutionnelle portant atteinte à la cohésion sociale et aux principes d'égalité et de non-discrimination, et demande sa suppression immédiate et totale;*** plaide pour des solutions à long terme pour une éducation inclusive, équitable et dépolitisée, favorisant la compréhension et la réconciliation; ***demande instamment l'adoption et la mise en œuvre rapides et complètes d'un programme d'enseignement de l'histoire et de manuels scolaires communs à tous les systèmes éducatifs concernés, fondés exclusivement sur des faits établis par la justice et liés à la guerre, en tant qu'instrument essentiel pour prévenir et lutter contre le révisionnisme historique; invite l'Union à soutenir activement ce processus au moyen d'une assistance politique, technique et financière, et à suivre de près sa mise en œuvre effective;***

Or. en

Amendement 316
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. plaide pour des solutions à long terme pour une éducation inclusive, équitable et dépolitisée, favorisant la compréhension et la réconciliation;	26. plaide pour des solutions à long terme pour une éducation ***de qualité*** inclusive, équitable et dépolitisée, favorisant la compréhension et la réconciliation; ***demande une nouvelle fois qu'il soit mis fin à la pratique discriminatoire des «deux écoles sous un même toit»; invite les autorités à tous les niveaux à soutenir l'élaboration et l'adoption d'un programme scolaire commun pour les manuels d'histoire, fondé sur les faits établis par les tribunaux concernant la guerre, afin d'éviter le révisionnisme historique, et encourage l'Union à soutenir cette initiative;***

Or. en

Amendement 317
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. plaide pour des solutions à long terme pour une éducation inclusive, équitable et dépolitisée, favorisant la compréhension et la réconciliation;	26. plaide pour des solutions à long terme pour une éducation inclusive, équitable et dépolitisée, ***y compris l'élimination progressive des systèmes éducatifs ségrégués sur le plan ethnique; demande la mise en place d'un programme national unifié et inclusif*** favorisant la compréhension et la réconciliation;

Or. en

Amendement 318
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. plaide pour des solutions à long terme pour une éducation inclusive, équitable et dépolitisée, favorisant la compréhension et la réconciliation;	26. plaide pour des solutions à long terme pour une éducation inclusive, équitable et dépolitisée, favorisant la compréhension et la réconciliation; ***demande instamment le développement d'une éducation à l'histoire fondée sur des faits et non discriminatoire; réitère son appel à mettre fin à la pratique des «deux écoles sous un même toit»;***

Or. en

Amendement 319
Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. plaide pour des solutions à long terme pour une éducation inclusive, équitable et dépolitisée, favorisant la compréhension et la réconciliation;	26. plaide pour des solutions à long terme pour une éducation inclusive, équitable et dépolitisée, favorisant la compréhension et la réconciliation; ***souligne que cette approche comprend la promotion de programmes d'études fondés sur des faits historiques communs, la compréhension mutuelle et le respect des valeurs démocratiques;***

Or. en

Amendement 320
Davor Ivo Stier, Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. plaide pour des solutions à long terme pour une éducation inclusive, équitable et dépolitisée, favorisant la compréhension et la réconciliation;	26. plaide pour des solutions à long terme pour une éducation inclusive, équitable et dépolitisée, favorisant la compréhension et la réconciliation; ***souligne l'importance de protéger l'expression culturelle et linguistique de tous en Bosnie-Herzégovine;***

Or. en

Amendement 321
Davor Ivo Stier, Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. invite les institutions de Bosnie-Herzégovine, comme l'a recommandé le Médiateur des droits de l'homme de Bosnie-Herzégovine, à adopter une législation garantissant l'utilisation effective et égale de ses trois langues officielles, à savoir le croate, le bosniaque et le serbe, ainsi que des caractères latins et cyrilliques, dans la communication externe avec les citoyens; souligne que la violation du droit à une utilisation égale de la langue et de l'alphabet est contraire à la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, à l'article 2 du pacte international relatif aux droits civils et politiques, et à l'article 14 de la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

Or. en

Amendement 322
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. invite les institutions de Bosnie-Herzégovine, comme l'a recommandé le Médiateur des droits de l'homme de Bosnie-Herzégovine, à adopter une législation garantissant l'utilisation effective et égale de ses trois langues officielles, à savoir le croate, le bosniaque et le serbe, ainsi que des caractères latins et cyrilliques, dans la communication externe avec les citoyens; souligne que la violation du droit à une utilisation égale de la langue et de l'alphabet est contraire à la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, à l'article 2 du pacte international relatif aux droits civils et politiques, et à l'article 14 de la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

Or. en

Amendement 323
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. invite la Bosnie-Herzégovine à adopter une législation visant à garantir l'utilisation effective et sur un pied d'égalité des trois langues officielles, à savoir le croate, le bosniaque et le serbe, ainsi que des deux alphabets, latin et cyrillique, dans la communication externe avec les citoyens; souligne que la

violation du droit à une utilisation égale de la langue et de l'alphabet est contraire à la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, à l'article 2 du pacte international relatif aux droits civils et politiques, et à l'article 14 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

Or. en

Amendement 324
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 26 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 quater. remarque que l'adoption de programmes scolaires devrait tenir compte de la diversité culturelle et linguistique tout en respectant l'architecture et les compétences constitutionnelles;

Or. en

Amendement 325
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. rappelle que la Bosnie-Herzégovine devrait prendre pleinement en main la gestion des migrations, mettre effectivement en œuvre la loi sur le contrôle des frontières, doter la police des frontières d'effectifs suffisants et garantir des procédures d'asile accessibles,	27. rappelle que la Bosnie-Herzégovine devrait prendre pleinement en main la gestion des migrations, mettre effectivement en œuvre la loi sur le contrôle des frontières, doter la police des frontières d'effectifs suffisants et garantir des procédures d'asile ***et des conditions***

efficaces et équitables;	***d'accueil*** accessibles, efficaces et équitables***, dans le plein respect des droits de l'homme et des normes internationales en matière de protection***; ***est préoccupé par les rapports faisant état de conditions d'accueil inadéquates dans le centre financé par l'Union à Lipa; insiste sur la nécessité d'accroître la transparence et le contrôle démocratique dans l'attribution et la mise en œuvre des fonds de l'Union dans le domaine de la migration; rappelle que la Bosnie-Herzégovine est géographiquement entourée d'États membres de l'Union et dénonce fermement le fait que des migrants tentant d'entrer en Croatie, y compris afin de solliciter une protection internationale dans l'Union européenne, ont été violemment repoussés par la Croatie, en violation flagrante des droits de l'homme protégés par l'Union et du droit des réfugiés, aggravant encore les conditions inhumaines et dégradantes auxquelles sont confrontés les migrants en Bosnie-Herzégovine; demande à la Commission de prendre des mesures urgentes pour demander des comptes au gouvernement croate et de lancer une procédure d'infraction au titre des schémas persistants de refoulements violents à la frontière entre l'Union et la Bosnie-Herzégovine; prend acte de la signature de l'accord relatif au statut renforcé de la Bosnie-Herzégovine avec l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et rappelle que tout accord éventuel avec cette agence devrait respecter pleinement les droits fondamentaux et les normes internationales;***
	Or. en

Amendement 326
Ondřej Kolář

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. rappelle que la Bosnie-Herzégovine devrait prendre pleinement en main la gestion des migrations, mettre effectivement en œuvre la loi sur le contrôle des frontières, doter la police des frontières d'effectifs suffisants et ***garantir*** des procédures d'asile accessibles, efficaces et équitables;	27. rappelle que la Bosnie-Herzégovine devrait prendre pleinement en main la gestion des migrations, mettre effectivement en œuvre la loi sur le contrôle des frontières, ***améliorer la coordination et le partage des responsabilités entre tous les niveaux de gouvernement,*** doter la police des frontières d'effectifs suffisants et ***mettre en place*** des procédures d'asile accessibles, efficaces et équitables ***tout en garantissant le plein respect des droits de l'homme et des normes de protection internationale***;

Or. en

Amendement 327
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. rappelle que la Bosnie-Herzégovine devrait prendre pleinement en main la gestion des migrations, mettre effectivement en œuvre la loi sur le contrôle des frontières, doter la police des frontières d'effectifs suffisants et garantir des procédures d'asile accessibles***,*** efficaces ***et équitables***;	27. rappelle que la Bosnie-Herzégovine devrait prendre pleinement en main la gestion des migrations, mettre effectivement en œuvre la loi sur le contrôle des frontières, doter la police des frontières d'effectifs suffisants et garantir des procédures d'asile accessibles ***et*** efficaces; ***rappelle la nécessité d'un système de retour efficace;***

Or. en

Amendement 328
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. ***rappelle*** que la Bosnie-Herzégovine ***devrait*** prendre pleinement en main la gestion des migrations, mettre effectivement en œuvre la loi sur le contrôle des frontières, doter la police des frontières d'effectifs suffisants et ***garantir*** des procédures d'asile ***accessibles, efficaces et équitables***;	27. ***souligne*** que la Bosnie-Herzégovine ***doit*** prendre pleinement en main la gestion des migrations, mettre effectivement en œuvre la loi sur le contrôle des frontières, doter la police des frontières d'effectifs suffisants et ***empêcher l'utilisation abusive*** des procédures d'asile;

Or. fi

Amendement 329
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. salue le rôle ***actif*** joué par la Bosnie-Herzégovine dans la coopération régionale; ***souligne que les relations de bon voisinage sont un élément essentiel du processus d'élargissement***;	28. salue le rôle joué par la Bosnie-Herzégovine dans la coopération régionale***, mais constate avec regret qu'aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne les recommandations en matière de règlement des différends liées au marché commun régional***; ***estime que l'intégration économique régionale est un moteur de réconciliation et de prospérité dans les Balkans occidentaux***;

Or. en

Amendement 330
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. salue le rôle actif joué par la Bosnie-Herzégovine dans la coopération	28. salue le rôle actif joué par la Bosnie-Herzégovine dans la coopération

régionale; souligne que les relations de bon voisinage sont un élément essentiel du processus d'élargissement;	régionale; souligne que les relations de bon voisinage sont un élément essentiel du processus d'élargissement ***et font partie des obligations des Balkans occidentaux dans le cadre du rapprochement avec l'Union***;

Or. fi

Amendement 331
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. salue le rôle actif joué par la Bosnie-Herzégovine dans la coopération régionale; souligne que les relations de bon voisinage sont un élément essentiel du processus d'élargissement;	28. salue le rôle actif joué par la Bosnie-Herzégovine dans la coopération régionale; souligne que les relations de bon voisinage sont un élément essentiel du processus d'élargissement***; invite, en ce sens, la Serbie à s'engager de manière constructive en faveur de la stabilité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, à respecter pleinement son ordre constitutionnel et à s'abstenir de soutenir des événements qui ont été déclarés inconstitutionnels par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine ou d'y participer***;

Or. en

Amendement 332
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. salue le rôle actif joué par la Bosnie-Herzégovine dans la coopération régionale; souligne que les relations de bon	28. salue le rôle actif joué par la Bosnie-Herzégovine dans la coopération régionale; souligne que les relations de bon

voisinage sont un élément essentiel du processus d'élargissement;	voisinage sont un élément essentiel du processus d'élargissement ***de l'Union***;

Or. en

Amendement 333
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne ***l'importance de la*** réconciliation en Bosnie-Herzégovine ***et*** invite ***instamment*** les autorités à garantir l'accès à la vérité, à la justice et à des voies de recours, y compris une protection juridique et des réparations à l'échelle nationale pour les victimes civiles de crimes de guerre;	29. souligne ***qu'une véritable*** réconciliation ***reste incomplète*** en Bosnie-Herzégovine***;*** invite les autorités à garantir l'accès à la vérité, à la justice et à des voies de recours, y compris une protection juridique et des réparations à l'échelle nationale pour les victimes civiles de crimes de guerre; ***réaffirme qu'il est impératif que l'Union évite l'importation de conflits non résolus;***

Or. en

Amendement 334
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne l'importance de la réconciliation en Bosnie-Herzégovine et invite instamment les autorités à garantir l'accès à la vérité, à la justice et à des voies de recours, y compris une protection juridique et des réparations à l'échelle nationale pour les victimes civiles de crimes de guerre;	29. souligne l'importance de la réconciliation en Bosnie-Herzégovine et invite instamment les autorités à garantir l'accès à la vérité, à la justice et à des voies de recours, y compris une protection juridique et des réparations à l'échelle nationale pour les victimes civiles de crimes de guerre; ***reconnaît que la réconciliation doit être fondée sur le respect mutuel et la défense des droits et principes constitutionnels des trois***

communautés dans leur quête de la vérité et de la justice, des personnes disparues et des procès des auteurs de tous les côtés afin de parvenir à la réconciliation 30 ans après l'accord de paix de Dayton-Paris;

Or. en

Amendement 335
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne l'importance de la réconciliation en Bosnie-Herzégovine et invite instamment les autorités à garantir l'accès à la vérité, à la justice et à des voies de recours, y compris une protection juridique et des réparations à l'échelle nationale pour les victimes civiles de crimes de guerre;	29. souligne l'importance de la réconciliation en Bosnie-Herzégovine et invite instamment les autorités à garantir l'accès à la vérité, à la justice et à des voies de recours, y compris une protection juridique et des réparations à l'échelle nationale pour les victimes civiles de crimes de guerre***, et à adopter une loi au niveau de l'État garantissant la protection et la reconnaissance des victimes d'actes de torture***;

Or. en

Amendement 336
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne l'importance de la réconciliation en Bosnie-Herzégovine et invite instamment les autorités à garantir l'accès à la vérité, à la justice et à des voies de recours, y compris une protection juridique et des réparations à l'échelle	29. souligne l'importance de la réconciliation en Bosnie-Herzégovine et invite instamment les autorités à garantir l'accès à la vérité, à la justice et à des voies de recours, y compris une protection juridique et des réparations à l'échelle

nationale pour les victimes civiles de crimes de guerre;	nationale pour les victimes civiles de crimes de guerre; ***invite les autorités à tous les niveaux à soutenir activement et à s'abstenir d'entraver les efforts de commémoration des victimes, en particulier dans les communautés locales, en tant que composante essentielle de la réconciliation et de la mémoire;***

Or. en

Amendement 337
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne l'importance de la réconciliation en Bosnie-Herzégovine et invite instamment les autorités à garantir l'accès à la vérité, à la justice et à des voies de recours, y compris une protection juridique et des réparations à l'échelle nationale pour les victimes civiles de crimes de guerre;	29. souligne l'importance de la réconciliation en Bosnie-Herzégovine et invite instamment les autorités à garantir l'accès à la vérité, à la justice et à des voies de recours, y compris une protection juridique et des réparations à l'échelle nationale pour les victimes civiles de crimes de guerre; ***salue les initiatives locales de consolidation de la paix et de mémoire; demande que des efforts supplémentaires soient déployés en ce qui concerne les personnes disparues, y compris par la coopération régionale;***

Or. en

Amendement 338
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne l'importance de la réconciliation en Bosnie-Herzégovine et	29. souligne l'importance de la réconciliation en Bosnie-Herzégovine et

invite instamment les autorités à garantir l'accès à la vérité, à la justice et à des voies de recours, y compris une protection juridique et des réparations à l'échelle ***nationale*** pour les victimes civiles de crimes de guerre;	invite instamment les autorités à garantir l'accès à la vérité, à la justice et à des voies de recours, y compris une protection juridique et des réparations à l'échelle ***du pays*** pour les victimes civiles de crimes de guerre;

Or. en

Amendement 339
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. rappelle l'importance de l'acceptation de la culpabilité partagée entre tous les peuples constitutifs (groupes ethniques) pour les crimes commis pendant les guerres des Balkans afin de surmonter le passé et de se réconcilier;

Or. en

Amendement 340
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. souligne que le respect du principe de partage du pouvoir de l'accord de paix de Dayton-Paris, qui établit trois communautés constitutives comme fondement de l'État actuel, est le seul outil permettant de rétablir une réconciliation durable et une coexistence pacifique;

Or. en

Amendement 341
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. invite les autorités à tous les niveaux à soutenir activement et à s'abstenir d'entraver les efforts de commémoration des victimes, en particulier dans les communautés locales, en tant que composante essentielle de la réconciliation et de la mémoire;

Or. en

Amendement 342
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. demande une nouvelle fois que des mesures supplémentaires et des programmes concrets soient mis en œuvre eu égard au retour durable des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, à l'accès aux soins de santé et à l'emploi, à la protection sociale et à l'éducation, et qu'un plein respect soit accordé à tous leurs droits en réparation des biens qui ne peuvent pas être restitués;

Or. en

Amendement 343
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. ***rejette tout révisionnisme historique, toute négation du génocide et toute glorification de criminels de guerre, de même que la remise en cause de*** faits établis ***ainsi que de l'indépendance et de l'impartialité des tribunaux nationaux et internationaux, en particulier par des*** acteurs politiques;	30. ***souligne l'importance de la réconciliation, du respect des*** faits ***historiques*** établis ***et d'un discours public responsable; invite tous les*** acteurs politiques ***à s'abstenir de discours incendiaires qui renforcent la méfiance intercommunautaire et compromettent la stabilité institutionnelle***;

Or. en

Amendement 344
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. ***rejette tout révisionnisme historique, toute négation du génocide et toute glorification de criminels de guerre, de même que la remise en cause de*** faits établis ***ainsi que de l'indépendance et de l'impartialité des tribunaux nationaux et internationaux, en particulier par des*** acteurs politiques;	30. ***souligne l'importance de la réconciliation, du respect des*** faits ***historiques*** établis ***et d'un discours public responsable; invite tous les*** acteurs politiques ***à s'abstenir de discours incendiaires qui renforcent la méfiance intercommunautaire et compromettent la stabilité institutionnelle***;

Or. en

Amendement 345
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. rejette tout révisionnisme	30. Rejette tout révisionnisme

historique, toute négation du génocide et toute glorification de criminels de guerre, de même que la remise en cause de faits établis ainsi que de l'indépendance et de l'impartialité des tribunaux nationaux et internationaux, en particulier par des acteurs politiques;

historique, toute négation du génocide et toute glorification des criminels de guerre, ainsi que toute glorification publique des idéologies fascistes et des symboles du régime d'Ustaša, y compris le slogan «Za dom spremni», qui continuent d'empoisonner les relations interethniques et de bloquer la réconciliation, et la contestation des faits établis ainsi que de l'indépendance et de l'impartialité des tribunaux nationaux et internationaux, en particulier par les acteurs politiques;

Or. en

Amendement 346
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. rejette tout révisionnisme historique, toute négation du génocide et toute glorification de criminels de guerre, de même que la remise en cause de faits établis ainsi que de l'indépendance et de l'impartialité des tribunaux nationaux et internationaux, en particulier par des acteurs politiques;	30. rejette tout révisionnisme historique, toute négation du génocide et toute glorification de criminels de guerre, de même que la remise en cause de faits établis ainsi que de l'indépendance et de l'impartialité des tribunaux nationaux et internationaux, en particulier par des acteurs politiques; ***se déclare préoccupé par les concepts et discours politiques qui circulent dans la région et prônent une unification ou une coordination transfrontière fondée sur l'identité ethnique, notamment ce qu'on appelle le «monde serbe», qui remettent en cause la souveraineté et l'intégrité territoriale des États voisins; souligne que ces discours sont incompatibles avec les principes de bon voisinage et le processus d'adhésion à l'Union;***

Or. en

Amendement 347
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. rejette tout révisionnisme historique, toute négation du génocide et toute glorification de criminels de guerre, de même que la remise en cause de faits établis ainsi que de l'indépendance et de l'impartialité des tribunaux nationaux et internationaux, en particulier par des acteurs politiques;	30. rejette tout révisionnisme historique, toute négation du génocide et toute glorification de criminels de guerre, de même que la remise en cause de faits établis ainsi que de l'indépendance et de l'impartialité des tribunaux nationaux et internationaux, en particulier par des acteurs politiques; ***exhorte la Bosnie-Herzégovine à aligner son code pénal national en matière de négation du génocide et de glorification des criminels de guerre sur l'acquis de l'Union;***

Or. en

Amendement 348
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. condamne fermement l'affichage de symboles oustachis et les slogans «Za dom spremni» scandés lors du concert à Široki Brijeg, ainsi que la banalisation de telles manifestations par des responsables publics; prend acte avec une inquiétude particulière la présence signalée d'un juge de la Cour constitutionnelle et de l'accueil réservé à l'artiste par le vice-président de la Chambre des peuples de Bosnie-Herzégovine, ce qui aggrave encore ces préoccupations, étant donné que de tels actes sont contraires aux valeurs démocratiques, aux droits de l'homme et aux principes de respect mutuel, de dignité et d'empathie envers

les victimes du régime oustachi; met en garde contre le risque de normalisation de l'extrémisme, d'intimidation de certaines communautés et d'exacerbation de la peur parmi tous les citoyens qui souhaitent vivre dans un environnement sûr et stable;

Or. en

Amendement 349
Davor Ivo Stier

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. condamne une nouvelle fois le fascisme, le socialisme national et le communisme, tels que formulés dans ses résolutions de 2009 et 2019; condamne les rassemblements récurrents et la glorification publique persistante de l'idéologie et des figures tchetniks à Višegrad, organisés par des partisans des mouvements tchetniks et de Ravna Gora, y compris les événements récents de mars 2026 qui ont donné lieu à la commémoration et à la glorification du chef tchetnik Draža Mihajlović, ainsi que les déclarations du président de la Chambre des représentants de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, Dragan Mioković, justifiant les crimes commis par les communistes au lendemain de la Seconde Guerre mondiale; rejette fermement toute relativisation ou justification de la dictature d'Ante Pavelić et, à cet égard, salue la condamnation du fascisme par le chanteur Marko Perković à la suite des polémiques suscitées par son concert à Široki Brijeg;

Or. en

Amendement 350
Eszter Lakos

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. condamne le recours à des discours manipulateurs qui exploitent les divisions ethniques, nient les faits judiciaires établis, glorifient les criminels de guerre ou présentent les institutions démocratiques et les contrôles constitutionnels comme illégitimes, étant donné que ces discours compromettent directement la réconciliation, la stabilité démocratique et la confiance du public; invite tous les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine à s'abstenir de toute rhétorique clivante et incendiaire et invite les autorités à renforcer la communication stratégique, à soutenir la vérification indépendante des faits et à investir dans l'éducation aux médias et l'éducation civique, y compris au niveau local, dans le cadre d'une approche de la résilience démocratique englobant l'ensemble de la société;

Or. en

Amendement 351
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. invite la Serbie à s'engager de manière constructive en faveur de la stabilité et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et à la soutenir activement sur sa trajectoire d'adhésion;

note que le concept de «Srpski Svet» («monde serbe») est incompatible avec les aspirations à rejoindre l'Union; condamne l'ingérence du président serbe Aleksandar Vucic dans les affaires de la Bosnie-Herzégovine, qui porte atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine;

Or. en

Amendement 352
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. invite la Serbie à s'engager de façon constructive dans la stabilité et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine ainsi qu'à soutenir activement les progrès de la Bosnie-Herzégovine dans son adhésion à l'Union et à y contribuer de façon constructive;

Or. en

Amendement 353
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. exprime sa profonde préoccupation face aux concepts et discours politiques véhiculés dans la région, notamment ceux relatifs au soi-disant «monde serbe», qui portent atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des pays voisins et risquent de déstabiliser la région; souligne que ces

discours sont incompatibles avec les principes de bon voisinage et le processus d'adhésion à l'Union;

Or. en

Amendement 354
Davor Ivo Stier, Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Paragraphe 30 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 ter. se déclare préoccupé par les concepts et discours politiques tels que le soi-disant «monde serbe», qui remettent en cause la souveraineté et l'intégrité territoriale des États voisins; souligne que ces discours sont incompatibles avec les principes de bon voisinage et le processus d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union;

Or. en

Amendement 355
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. prie instamment la Bosnie-Herzégovine de mettre effectivement en œuvre la stratégie nationale révisée en matière de crimes de guerre et de renforcer encore la coopération judiciaire régionale, notamment en ce qui concerne l'extradition de suspects;	31. prie instamment la Bosnie-Herzégovine de mettre effectivement en œuvre la stratégie nationale révisée en matière de crimes de guerre***, de garantir la mise en œuvre effective du cadre juridique pertinent relatif à la gestion de l'héritage du passé*** et de renforcer encore la coopération judiciaire régionale, notamment en ce qui concerne l'extradition de suspects;

Or. en

Amendement 356
Davor Ivo Stier, Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. rappelle qu'il importe de garantir un accès complet aux archives des anciens services secrets yougoslaves (UDBA et KOS), en particulier celles conservées à Belgrade; invite les autorités à demander officiellement un accès complet aux documents d'archives pertinents et, le cas échéant, leur transfert, afin de permettre une enquête approfondie et impartiale sur les crimes commis pendant la période communiste; invite en outre les autorités serbes à accorder cet accès sans délai; souligne que le maintien de restrictions ou le manque de coopération à cet égard sapent la confiance, la responsabilité et la réconciliation régionale; souligne que l'ouverture de ces archives est essentielle à la recherche de la vérité, à la justice pour les victimes et à la consolidation de la gouvernance démocratique dans l'ensemble des Balkans occidentaux;

Or. en

Amendement 357
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. rappelle l'importance d'un accès sans restriction aux archives des anciens

services secrets yougoslaves (UDBA et KOS), y compris celles conservées à Sarajevo, à Banja Luka et, en particulier, à Belgrade; invite les autorités à demander officiellement un accès complet aux documents d'archives pertinents et, le cas échéant, leur transfert; invite en outre les autorités serbes à accorder cet accès sans délai; souligne que tout refus ou retard porte atteinte à la responsabilité, à la justice pour les victimes et à la réconciliation régionale;

Or. en

Amendement 358
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. souligne l'importance de la diplomatie préventive en Bosnie-Herzégovine; invite le SEAE à perfectionner les compétences de son personnel afin de mieux comprendre le contexte historique, culturel et religieux local, comme le souligne le rapport sur le rôle de la diplomatie préventive adopté par le Parlement européen en janvier 2024;

Or. en

Amendement 359
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. ***se félicite*** du programme de	32. ***prend acte*** du programme de

réformes de la Bosnie-Herzégovine et ***insiste sur sa mise en œuvre rapide; rappelle*** que la Bosnie-Herzégovine peut encore bénéficier de l'enveloppe de 976,6 millions d'euros;	réformes de la Bosnie-Herzégovine et ***du fait*** que la Bosnie-Herzégovine peut encore bénéficier de l'enveloppe de 976,6 millions d'euros; ***s'inquiète du fait que Transparency International ait relevé un manque de transparence dans le processus d'élaboration et mis en évidence des risques d'obstruction; craint que le processus de réforme proposé ne soit compromis par des intérêts politiques, notamment en ce qui concerne la lutte contre la corruption à haut niveau;***

Or. en

Amendement 360
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. se félicite du programme de réformes de la Bosnie-Herzégovine et insiste sur sa mise en œuvre rapide; rappelle que la Bosnie-Herzégovine peut encore bénéficier de l'enveloppe de 976,6 millions d'euros;	32. se félicite du programme de réformes de la Bosnie-Herzégovine et insiste sur sa mise en œuvre rapide***, ainsi que sa publication rapide dans les langues officielles de la Bosnie-Herzégovine et sa présentation au public de manière accessible et transparente; regrette que la Bosnie-Herzégovine ait déjà perdu 108,5 millions d'euros en raison de l'incapacité de l'élite politique à présenter le programme de réformes à temps***; rappelle que la Bosnie-Herzégovine peut encore bénéficier de l'enveloppe de 976,6 millions d'euros***, tandis que la perte initiale reste permanente***;

Or. en

Amendement 361
Mircea-Gheorghe Hava

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. se félicite du programme de réformes de la Bosnie-Herzégovine et ***insiste sur sa mise en œuvre rapide;*** rappelle que ***la Bosnie-Herzégovine*** peut ***encore*** bénéficier ***de l'enveloppe*** de 976,6 millions d'euros;	32. se félicite du programme de réformes de la Bosnie-Herzégovine et rappelle que ***le pays*** peut bénéficier ***d'un montant maximal*** de 976,6 millions d'euros ***au titre du règlement (UE) 2024/1449 établissant une facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux***; ***souligne que tout déblocage et décaissement de ces fonds doit rester strictement subordonné à la réalisation de jalons clairs, mesurables et vérifiables en matière d'état de droit, de fonctionnement démocratique des institutions, de libertés fondamentales et de réformes socio-économiques; demande que le Parlement, les collectivités locales et régionales, les partenaires sociaux et la société civile soient effectivement associés au suivi de la mise en œuvre du programme de réformes et au contrôle de l'utilisation des fonds de l'Union, conformément au principe de partenariat inclusif;***

Or. ro

Amendement 362
Şerban Dimitrie Sturdza, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. se félicite du programme de réformes de la Bosnie-Herzégovine et insiste sur sa mise en œuvre rapide; rappelle que la Bosnie-Herzégovine peut encore bénéficier de l'enveloppe de 976,6 millions d'euros;	32. se félicite du programme de réformes de la Bosnie-Herzégovine et insiste sur sa mise en œuvre rapide; rappelle que la Bosnie-Herzégovine peut encore bénéficier de l'enveloppe de 976,6 millions d'euros; ***insiste sur le fait que les retards dans la mise en œuvre du programme de réformes au titre de la***

facilité de l'Union pour les réformes et la croissance risquent d'avoir des conséquences négatives tangibles, y compris une réduction des dotations financières; souligne qu'en raison du non-respect des délais et de l'absence de progrès, la Bosnie-Herzégovine pourrait être à la traîne par rapport aux autres pays visés par l'élargissement sur le plan de la convergence économique et de l'intégration à l'Union; souligne que ne pas saisir les possibilités de réforme et d'investissement disponibles priverait les citoyens d'avantages socio-économiques importants; invite les autorités à faire preuve d'urgence et de responsabilité dans la mise en œuvre intégrale des réformes convenues;

Or. en

Amendement 363
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. se félicite du programme de réformes de la Bosnie-Herzégovine et insiste sur sa mise en œuvre rapide; rappelle que la Bosnie-Herzégovine peut encore bénéficier de l'enveloppe de 976,6 millions d'euros;	32. se félicite du programme de réformes de la Bosnie-Herzégovine et insiste sur sa mise en œuvre rapide; rappelle que la Bosnie-Herzégovine peut encore bénéficier de l'enveloppe de 976,6 millions d'euros; ***souligne que la volonté politique de mettre en œuvre des réformes est essentielle pour obtenir des fonds et empêcher leur redistribution; regrette que 10 % des fonds aient été perdus en raison de retards initiaux;***

Or. en

Amendement 364
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. se félicite du programme de réformes de la Bosnie-Herzégovine et insiste sur sa mise en œuvre rapide; rappelle que la Bosnie-Herzégovine peut encore bénéficier de l'enveloppe de 976,6 millions d'euros;	32. se félicite du programme de réformes de la Bosnie-Herzégovine et insiste sur sa mise en œuvre rapide; rappelle que la Bosnie-Herzégovine peut encore bénéficier de l'enveloppe de 976,6 millions d'euros; ***estime que l'exploitation des possibilités offertes par le plan de croissance permettrait de renforcer l'économie de la Bosnie-Herzégovine;***

Or. en

Amendement 365
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. se félicite du programme de réformes de la Bosnie-Herzégovine et insiste sur sa mise en œuvre rapide; rappelle que la Bosnie-Herzégovine peut encore bénéficier de l'enveloppe de 976,6 millions d'euros;	32. se félicite du programme de réformes de la Bosnie-Herzégovine et insiste sur sa mise en œuvre rapide; rappelle que la Bosnie-Herzégovine peut encore bénéficier de l'enveloppe de 976,6 millions d'euros; ***demande la ratification rapide de l'accord financier et de prêt;***

Or. en

Amendement 366
Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. se félicite du programme de réformes de la Bosnie-Herzégovine et insiste sur sa mise en œuvre rapide; rappelle que la Bosnie-Herzégovine peut encore bénéficier de l'enveloppe de 976,6 millions d'euros;	32. se félicite du programme de réformes de la Bosnie-Herzégovine et insiste sur sa mise en œuvre rapide; rappelle que la Bosnie-Herzégovine peut encore bénéficier de l'enveloppe de 976,6 millions d'euros; ***souligne toutefois que cette aide est subordonnée à la mise en œuvre effective et mesurable du programme de réforme;***

Or. en

Amendement 367
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. se félicite du programme de réformes de la Bosnie-Herzégovine et insiste sur sa mise en œuvre rapide; ***rappelle*** que la Bosnie-Herzégovine peut continuer à bénéficier de l'enveloppe de 976,6 millions d'euros;	32. se félicite du programme de réformes de la Bosnie-Herzégovine et insiste sur sa mise en œuvre rapide; ***souligne que ce n'est qu'en faisant progresser les réformes*** que la Bosnie-Herzégovine peut continuer à bénéficier de l'enveloppe de 976,6 millions d'euros;

Or. fi

Amendement 368
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. craint qu'un financement massif de l'Union ne renforce les structures corrompues et ne favorise la corruption à tous les niveaux; prie instamment la Commission de procéder à une évaluation

régulière et approfondie de l'efficacité du financement de l'Union en faveur de la Bosnie-Herzégovine et de lier étroitement le financement à des conditionnalités, y compris la lutte contre la corruption, et, si nécessaire, de le retirer;

Or. en

Amendement 369
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. souligne le principe selon lequel la Bosnie-Herzégovine doit, en priorité, accroître le statut socio-économique de ses citoyens en utilisant ses propres ressources, sans pour autant dépendre de financements extérieurs à cet égard;

Or. fi

Amendement 370
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. invite les autorités de Bosnie-Herzégovine à signer et à ratifier sans plus tarder la convention relative à la facilité et l'accord de prêt au titre de la facilité pour les réformes et la croissance, afin de permettre au pays d'accéder aux possibilités financières disponibles au titre de la facilité et de procéder à la mise en œuvre effective du programme de réformes;

Or. en

Amendement 371
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. invite les autorités de Bosnie-Herzégovine à signer et à ratifier sans plus tarder la convention relative à la facilité et l'accord de prêt au titre de la facilité pour les réformes et la croissance, afin de permettre au pays d'accéder aux possibilités financières disponibles au titre de la facilité et de procéder à la mise en œuvre effective du programme de réformes;

Or. en

Amendement 372
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 32 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 ter. prend acte de la campagne de communication de la délégation locale de l'Union sur les avantages du programme de réformes et le risque potentiel de perdre ce financement au titre du plan de réforme et de croissance; encourage la Commission et la délégation de l'Union à utiliser un langage encore plus clair pour remédier de manière cohérente et précise aux lacunes importantes, à l'absence de progrès, au recul et aux raisons de celui-ci, tout en étant très précis en ce qui

concerne les exigences de l'Union; se félicite des premières améliorations apportées par le commissaire à l'élargissement pour remédier à ces lacunes dans les pays candidats;

Or. en

Amendement 373
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 32 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 ter. invite les autorités de Bosnie-Herzégovine à veiller à ce que le comité de suivi au titre de la facilité pour les réformes et la croissance soit établi de manière transparente et inclusive, avec une participation significative des acteurs non institutionnels, y compris les organisations de la société civile, les partenaires sociaux et le monde universitaire; demande en outre que le programme de réformes soit publié sans délai et dans les langues officielles de la Bosnie-Herzégovine, et présenté au public de manière accessible et transparente;

Or. en

Amendement 374
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 32 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 quater. demande un renforcement du contrôle et une participation effective des organisations de la société civile, des

associations professionnelles et des partenaires sociaux à toutes les étapes de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux, y compris la conception de mesures de réforme, la mise en œuvre de projets et le suivi des résultats;

Or. en

Amendement 375
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. prie instamment la Bosnie-Herzégovine de mettre en place un cadre institutionnel pour la gestion des fonds de l'Union ***et de nommer un*** coordinateur national pour l'IAP III;	33. prie instamment la Bosnie-Herzégovine de mettre en place un cadre institutionnel pour la gestion des fonds de l'Union***, notamment en nommant un coordinateur national de la facilité pour les réformes et la croissance, en mettant en place les structures d'appui nécessaires à la mise en œuvre du programme de réformes, en désignant un point de contact unique pour chaque réforme afin de garantir une mise en œuvre harmonisée et coordonnée entre les différents niveaux de gouvernement et en désignant comme*** coordinateur national pour l'IAP III ***le directeur de la direction pour l'intégration européenne, conformément aux pratiques antérieures***;

Or. en

Amendement 376
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. prie instamment la Bosnie-Herzégovine de mettre en place un cadre institutionnel pour la gestion des fonds de l'Union et de nommer un coordinateur national pour l'IAP III;	33. prie instamment la Bosnie-Herzégovine de mettre en place un cadre institutionnel pour la gestion des fonds de l'Union et de nommer un coordinateur national pour l'IAP III; ***déplore la répartition régionale inégale des fonds de l'IAP III en Bosnie-Herzégovine;***

Or. en

Amendement 377
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. prie instamment la Bosnie-Herzégovine de mettre en place un cadre institutionnel pour la gestion des fonds de l'Union et de nommer un coordinateur national pour l'IAP III;	*(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 378
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. estime que les fonds européens doivent, de manière générale, mieux soutenir les réformes démocratiques du pays; plaide dans ce contexte en faveur de la reprogrammation de financements pertinents de l'Union de manière à réaffecter davantage de fonds à l'appui des réformes judiciaires, des mesures de lutte contre la corruption et de

l'assistance technique dans l'absorption des financements; invite par ailleurs l'Union et les pays des Balkans occidentaux à mettre en place un cadre pour une coopération fructueuse entre le Parquet européen et ses homologues des Balkans occidentaux afin que le Parquet européen puisse effectivement exercer ses compétences;

Or. en

Amendement 379
Şerban Dimitrie Sturdza, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. souligne que, pour garantir la crédibilité, la cohérence stratégique et l'effet transformateur de la politique d'élargissement de l'Union, la future architecture de financement extérieur de l'Union dans le cadre de l'initiative «Europe dans le monde» au titre du cadre financier pluriannuel pour l'après-2027, y compris l'aide de préadhésion, doit donner la priorité à la mise en place de solutions de remplacement européennes visibles, accessibles et compétitives aux investissements des pays tiers dans les Balkans occidentaux, y compris en Bosnie-Herzégovine; souligne que le renforcement de l'empreinte économique et d'investissement de l'Union est essentiel pour soutenir le développement durable, améliorer l'alignement sur les normes et l'acquis de l'Union et rapprocher le pays de l'Union;

Or. en

Amendement 380

Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. rappelle que le financement de l'Union destiné aux projets menés dans l'entité de la Republika Srbska devrait rester gelé jusqu'à ce que cette entité mette fin à son recul démocratique;

Or. en

Amendement 381
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. ***se félicite*** de la proposition de la Commission d'ouvrir des négociations avec les Balkans occidentaux en vue d'adhérer au régime d'itinérance aux tarifs nationaux de l'Union;	34. ***prend acte*** de la proposition de la Commission d'ouvrir des négociations avec les Balkans occidentaux en vue d'adhérer au régime d'itinérance aux tarifs nationaux de l'Union;

Or. en

Amendement 382
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. se félicite de la proposition de la Commission d'ouvrir des négociations avec les Balkans occidentaux en vue d'adhérer au régime d'itinérance aux tarifs nationaux de l'Union;	34. se félicite de la proposition de la Commission d'ouvrir des négociations avec les Balkans occidentaux en vue d'adhérer au régime d'itinérance aux tarifs nationaux de l'Union***, qui apportera à la population des Balkans occidentaux l'un***

des avantages les plus concrets et les plus immédiatement perceptibles au cours du processus d'adhésion de leur pays à l'Union;

Or. en

Amendement 383
Tomasz Froelich, Stanislav Stoyanov

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. encourage les réformes visant à créer un environnement prévisible et propice aux entreprises et aux investissements qui encourage l'accès des entreprises européennes au marché local;

Or. en

Amendement 384
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. constate que l'économie de la Bosnie-Herzégovine, bien que résiliente, connaît un ralentissement; appelle à une approche budgétaire durable pour surmonter les obstacles à la croissance, à l'adoption en temps voulu des budgets au niveau de l'État, à la mise en œuvre de mesures visant à remédier à l'inadéquation des compétences et à la fuite des cerveaux, au soutien à l'innovation et à la transition écologique et numérique, ainsi qu'à une plus grande transparence, une meilleure responsabilisation et une prise de décision

dépolitisée;

Or. en

Amendement 385
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. prie instamment la Bosnie-Herzégovine de donner la priorité aux mesures visant à améliorer la compétitivité et l'environnement des entreprises, tout en renforçant la cohésion économique et sociale, à stimuler la diversification économique, à promouvoir les transitions numérique et écologique, à encadrer l'économie informelle et à lutter contre le chômage;

Or. en

Amendement 386
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. invite les autorités de Bosnie-Herzégovine à adopter des mesures concrètes pour lutter contre la fuite des cerveaux, en particulier chez les jeunes, en investissant dans une éducation de qualité, des emplois décents, la protection sociale et des politiques inclusives; condamne la banalisation des idéologies extrémistes qui ne font qu'éloigner davantage les jeunes et aggraver les divisions sociales; souligne que seule une Bosnie-Herzégovine socialement juste et

prospère, avec une forte participation de la société civile, peut retenir sa jeunesse et bénéficier pleinement de l'intégration européenne;

Or. en

Amendement 387
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. appelle de ses vœux une stratégie nationale globale visant à retenir les jeunes et les travailleurs qualifiés, y compris des réformes du marché du travail, des politiques de convergence salariale et des incitations à la migration de retour;

Or. en

Amendement 388
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 34 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 ter. se déclare préoccupé par la crise démographique rapide dans le pays, due notamment au grand nombre de jeunes qui quittent le pays, et souligne l'importance d'adopter d'urgence des mesures supplémentaires pour faire face à cette problématique;

Or. en

Amendement 389
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 34 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 ter. invite la Bosnie-Herzégovine à mettre en œuvre des stratégies relatives au marché du travail en faveur des jeunes, des chômeurs de longue durée, des personnes peu qualifiées, des femmes, des personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables et minoritaires, et à veiller à ce que ces mesures soient correctement évaluées; préconise des réformes économiques structurelles axées sur le développement, en mettant l'accent sur les PME et l'innovation;

Or. en

Amendement 390
Şerban Dimitrie Sturdza, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. invite les autorités compétentes de Bosnie-Herzégovine à accélérer la finalisation et l'adoption d'un cadre global de garantie pour la jeunesse et à garantir sa mise en œuvre efficace et coordonnée à tous les niveaux de gouvernance, soutenue par un financement et des capacités institutionnelles suffisants, afin d'améliorer l'accès des jeunes à l'emploi, à l'éducation, à la formation et à l'apprentissage, de lutter contre le chômage des jeunes qui reste élevé, de promouvoir l'inclusion sociale et de réduire la fuite des cerveaux;

Or. en

Amendement 391
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 34 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 quater. prie instamment la Bosnie-Herzégovine de mettre en place un système de suivi au niveau de l'État et de mettre en œuvre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté, d'inclusion sociale et de protection;

Or. en

Amendement 392
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 34 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 ter. fait valoir l'importance capitale que revêt un véritable dialogue social pour que l'élargissement profite aux différents segments de la population; déplore l'absence de dialogue social au niveau national et constate que le dialogue social au niveau des entités reste inégal et dépend des processus politiques; souligne la nécessité de combler les lacunes importantes qui persistent en matière de garantie de la liberté syndicale et du droit à la négociation collective, de renforcer les capacités des partenaires sociaux et d'étendre la couverture de la négociation collective, qui reste faible, ainsi que d'assurer leur participation à la conception et à la mise en œuvre des politiques; demande que des mesures

soient prises pour lutter contre l'économie informelle et qu'une stratégie de sensibilisation soit mise en place afin de soutenir le respect des obligations en matière de sécurité et de santé au travail (SST) et de renforcer les capacités d'inspection;

Or. en

Amendement 393
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. ***invite la Bosnie-Herzégovine à prendre des mesures pour rejoindre*** l'espace unique de paiement en euros;	35. ***rappelle que les citoyens et les entreprises d'Albanie, du Monténégro et de Macédoine du Nord bénéficient déjà des avantages liés à leur appartenance à*** l'espace unique de paiement en euros ***(SEPA)***; ***invite la Bosnie-Herzégovine à achever sans délai les mesures législatives et institutionnelles restantes nécessaires à l'adhésion à l'espace unique de paiement en euros, afin de permettre également aux citoyens et aux entreprises bosniaques de bénéficier d'économies importantes sur les coûts de transaction;***

Or. en

Amendement 394
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. invite la Bosnie-Herzégovine à réformer les marchés publics	36. invite la Bosnie-Herzégovine à réformer les marchés publics ***afin de***

conformément aux règles de l'Union, à renforcer la surveillance, les capacités et la coordination entre les niveaux de l'État et des entités, et à garantir des procédures transparentes, concurrentielles et résistantes à la corruption;

garantir des procédures transparentes, concurrentielles et résistantes à la corruption;

Or. en

Amendement 395
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. invite la Bosnie-Herzégovine à réformer les marchés publics conformément aux règles de l'Union, à renforcer la surveillance, les capacités et la coordination entre les niveaux de l'État ***et des entités,*** et à garantir des procédures transparentes, concurrentielles et résistantes à la corruption;	36. invite la Bosnie-Herzégovine à réformer les marchés publics conformément aux règles de l'Union, à renforcer la surveillance, les capacités et la coordination entre les niveaux de l'État et à garantir des procédures transparentes, concurrentielles et résistantes à la corruption;

Or. en

Amendement 396
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. invite la Bosnie-Herzégovine à réformer les marchés publics conformément aux règles de l'Union, à renforcer la surveillance, les capacités et la coordination entre les niveaux de l'État et des entités, et à garantir des procédures transparentes, concurrentielles et résistantes à la corruption;	36. invite la Bosnie-Herzégovine à réformer les marchés publics conformément aux règles de l'Union, à renforcer la surveillance, les capacités et la coordination entre les niveaux de l'État et des entités, et à garantir des procédures transparentes, concurrentielles et résistantes à la corruption***, notamment au***

moyen de sanctions plus sévères, d'un organe de contrôle des marchés publics véritablement indépendant, d'un système de passation électronique des marchés pleinement opérationnel et de limites plus strictes pour les accords directs et les autres procédures non concurrentielles;

Or. en

Amendement 397
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. invite la Bosnie-Herzégovine et ses entités à élaborer des plans de concession régulièrement mis à jour et à les publier, afin de renforcer la transparence, le contrôle et l'application des dispositions relatives à l'attribution et à la mise en œuvre des accords de concession, de garantir le recouvrement effectif des redevances de concession et de mieux préserver l'intérêt public dans l'utilisation des ressources naturelles; s'inquiète, dans ce contexte, des récents développements au sein de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la désignation directe d'un investisseur pour l'interconnexion gazière sud avec la Croatie, en violation de la loi de l'entité sur les concessions, ce qui expose les budgets publics à des risques financiers excessifs; invite le gouvernement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine à réaliser une analyse de faisabilité actualisée et objective avant de prendre de nouvelles décisions concernant le projet;

Or. en

Amendement 398
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Sous-titre 6

Proposition de résolution	*Amendement*
Énergie, environnement et connectivité	***Défense,*** énergie, environnement et connectivité

Or. fi

Amendement 399
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. invite la Bosnie-Herzégovine à augmenter considérablement ses dépenses de défense; reconnaît la dégradation de l'environnement de sécurité et la nécessité de renforcer la préparation en matière de défense;

Or. fi

Amendement 400
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. ***encourage*** la Bosnie-Herzégovine ***à moderniser ses règles relatives au marché de l'électricité et du gaz conformément au troisième train de mesures «Énergie» de l'Union, à garantir la transparence et la compétitivité et à relier les systèmes énergétiques nationaux***	37. ***respecte les prérogatives de*** la Bosnie-Herzégovine ***dans la définition de sa politique énergétique, conformément à sa structure institutionnelle*** et ***à ses priorités nationales, tout en encourageant la coopération volontaire visant à garantir*** la sécurité***, le caractère abordable et la***

aux réseaux régionaux et de l'Union afin de renforcer l'efficacité et la sécurité;	***connectivité***;

Or. en

Amendement 401
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. encourage la Bosnie-Herzégovine à moderniser ses règles relatives au marché de l'électricité et du gaz conformément au troisième train de mesures «Énergie» de l'Union, à garantir la transparence et ***la compétitivité*** et à relier les systèmes ***énergétiques*** nationaux aux réseaux régionaux et de l'Union afin de renforcer l'efficacité et la sécurité;	37. encourage la Bosnie-Herzégovine à moderniser ses règles relatives au marché de l'électricité et du gaz conformément au troisième train de mesures «Énergie» de l'Union, à garantir la transparence***, une concurrence loyale*** et ***un accès non discriminatoire au réseau,*** et à relier les systèmes ***électriques*** nationaux aux réseaux régionaux et de l'Union afin de renforcer l'efficacité et la sécurité; ***demande une plus grande transparence et une numérisation accrue dans l'attribution des capacités du réseau, la publication de listes d'attente transparentes et des données disponibles sur la capacité du réseau, ainsi que des garanties efficaces contre la réservation de capacités pour des projets non authentiques ou spéculatifs; prie instamment la Bosnie-Herzégovine et ses entités de tirer parti de la faible dépendance du pays à l'égard du gaz pour se transformer en un système énergétique décarboné et éviter de créer des actifs délaissés en investissant massivement dans de nouvelles grandes infrastructures gazières;***

Or. en

Amendement 402

Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. encourage la Bosnie-Herzégovine à moderniser ses règles relatives au marché de l'électricité et du gaz conformément au troisième train de mesures «Énergie» de l'Union, à garantir la transparence et la compétitivité et à relier les systèmes énergétiques ***nationaux*** aux réseaux régionaux et de l'Union afin de renforcer l'efficacité et la sécurité;	37. encourage la Bosnie-Herzégovine à moderniser ses règles relatives au marché de l'électricité et du gaz conformément au troisième train de mesures «Énergie» de l'Union, à garantir la transparence et la compétitivité et à relier les systèmes énergétiques ***à l'échelle du pays*** aux réseaux régionaux et de l'Union afin de renforcer l'efficacité et la sécurité;

Or. en

Amendement 403
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 bis. se félicite de l'adoption de la loi modifiée sur l'interconnexion gazière méridionale entre la Bosnie-Herzégovine et la Croatie par l'Assemblée parlementaire de la Fédération de Bosnie-Herzégovine; souligne que ce projet revêt une importance stratégique car il renforce la sécurité énergétique, permet la diversification de l'approvisionnement, réduit la dépendance à l'égard du gaz russe et contribue à la stabilité et à la résilience;

Or. en

Amendement 404
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. ***invite la Bosnie-Herzégovine à adopter une loi et une stratégie en matière de climat, à s'aligner sur la législation environnementale de l'Union, à garantir une planification stratégique et transparente des investissements et à améliorer la protection de la biodiversité***;	38. ***souligne que les politiques environnementales et économiques devraient tenir compte des circonstances nationales, les compétences institutionnelles et les priorités de développement, tout en tenant dûment compte des objectifs de durabilité à long terme***;

Or. en

Amendement 405
Tomasz Froelich, Stanislav Stoyanov

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. invite la Bosnie-Herzégovine à adopter ***une loi et une stratégie en matière de climat, à s'aligner sur la législation environnementale de l'Union***, à garantir une planification stratégique et transparente des investissements et à améliorer la protection de la biodiversité;	38. invite la Bosnie-Herzégovine à adopter ***des stratégies nationales de protection de l'environnement***, à garantir une planification stratégique et transparente des investissements et à améliorer la protection de la biodiversité;

Or. en

Amendement 406
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. invite la Bosnie-Herzégovine à adopter une loi et une stratégie en matière	38. invite la Bosnie-Herzégovine à adopter une loi et une stratégie en matière

de climat, à s'aligner sur la législation environnementale de l'Union, à garantir une planification stratégique et transparente des investissements et à améliorer la protection de la biodiversité;	de climat, à s'aligner sur la législation environnementale de l'Union, à garantir une planification stratégique et transparente des investissements***, y compris des consultations publiques constructives,*** et à améliorer la protection de la biodiversité***, notamment en augmentant sa part de zones protégées, en transposant les directives «Habitats», «Oiseaux» et la directive-cadre sur l'eau, en renforçant l'application de la législation environnementale et en assurant une protection juridique des sites du réseau Émeraude proposés***;
	Or. en

Amendement 407
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. invite la Bosnie-Herzégovine à adopter une loi et une stratégie en matière de climat, à s'aligner sur la législation environnementale de l'Union, à garantir une planification stratégique et transparente des investissements et à améliorer la protection de la biodiversité;	38. invite la Bosnie-Herzégovine à adopter une loi et une stratégie en matière de climat, à s'aligner sur la législation environnementale de l'Union, à garantir une planification stratégique et transparente des investissements et à améliorer la protection de la biodiversité; ***invite en outre la délégation de l'Union en Bosnie-Herzégovine et la Commission à intensifier leur engagement à soutenir les pays partenaires, notamment en renforçant les capacités administratives et réglementaires dans le contexte de la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), en particulier dans le secteur de l'électricité, où l'absence de méthode claire et prévisible peut entraîner des distorsions du marché et une incertitude pour les opérateurs; met en exergue la nécessité d'assurer un traitement équitable et proportionné des producteurs***

	d'électricité, en particulier de ceux qui produisent de l'électricité principalement à partir de sources d'énergie renouvelables, tels qu'Elektroprivreda HZ HB, y compris par la reconnaissance des garanties d'origine ou d'instruments équivalents; souligne qu'en l'absence de systèmes appropriés de surveillance, de déclaration et de vérification (MRV), l'utilisation de valeurs d'émission par défaut peut ne pas refléter l'intensité réelle des émissions de la production d'électricité et risque de pénaliser de manière disproportionnée les producteurs d'énergie renouvelable en raison de la capacité administrative limitée au niveau de l'État; souligne, par conséquent, l'importance d'un soutien ciblé de l'Union pour prévenir de telles distorsions et faciliter l'alignement progressif sur le cadre de l'Union;

Or. en

Amendement 408
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. invite la Bosnie-Herzégovine à adopter une loi et une stratégie en matière de climat, à s'aligner sur la législation environnementale de l'Union, à garantir une planification stratégique et transparente des investissements ***et*** à améliorer la protection de la biodiversité;	38. invite la Bosnie-Herzégovine à adopter une loi et une stratégie en matière de climat, à s'aligner sur la législation environnementale de l'Union, à garantir une planification stratégique et transparente des investissements***,*** à améliorer la protection de la biodiversité ***et à accélérer la transition écologique juste***; ***souligne la nécessité de garanties sociales afin que la transition écologique respecte les principes consistant à ne laisser personne de côté;***

Or. en

Amendement 409
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. invite la Bosnie-Herzégovine à adopter une loi et une stratégie en matière de climat, à s'aligner sur la législation environnementale de l'Union, à garantir une planification stratégique et transparente des investissements et à améliorer la protection de la biodiversité;	38. invite la Bosnie-Herzégovine à adopter une loi et une stratégie en matière de climat, à s'aligner sur la législation environnementale de l'Union, à garantir une planification stratégique et transparente des investissements et à améliorer la protection de la biodiversité; ***demande l'introduction d'objectifs intermédiaires contraignants pour l'alignement de la transition écologique sur les normes de l'Union, y compris l'expansion des énergies renouvelables et les mesures de réduction de la pollution atmosphérique;***

Or. en

Amendement 410
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 38 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	38 bis. prie instamment les autorités de s'abstenir de toute nouvelle mesure en vue de la construction de la centrale hydroélectrique prévue de Buk Bijela tant que le différend au niveau de l'État concernant la concession n'aura pas été résolu et tant qu'une évaluation complète des incidences sur l'environnement, y compris toutes les conséquences transfrontières, n'aura pas été réalisée correctement;

Or. en

Amendement 411
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 38 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	38 ter. demande à la Bosnie-Herzégovine de finaliser et d'adopter d'urgence la désignation légale du poljé de Livno en tant que paysage protégé de catégorie V, accompagnée de la création et du financement suffisant d'un organisme de gestion spécialisé et d'un plan de gestion complet, qui implique activement les communautés locales et les municipalités par le biais d'une participation significative, d'une formation et d'un renforcement des capacités afin de garantir une conservation à long terme et un développement durable alignés sur les normes internationales en matière de biodiversité et sur les objectifs environnementaux de l'Union;

Or. en

Amendement 412
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 38 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	38 quater. invite la Bosnie-Herzégovine, en particulier la Fédération de Bosnie-Herzégovine, à réduire la fragmentation de la gouvernance des ressources forestières et à mettre en place

un cadre plus cohérent, transparent et responsable pour la collecte et la répartition des recettes publiques liées aux forêts, afin de garantir que l'utilisation des ressources forestières publiques génère des avantages plus équitables et plus efficaces pour les citoyens et les communautés locales; demande en outre la dépolitisation et la professionnalisation de la gestion des entreprises forestières publiques, le renforcement de la transparence et de la responsabilité dans le cadre de leurs activités, ainsi que des garanties contre les nominations et les conflits d'intérêts sous influence politique;

Or. en

Amendement 413
Sebastian Everding, Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 38 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	38 bis. se déclare profondément préoccupé par les conséquences néfastes des activités minières, y compris celles menées par des entreprises étrangères, sur l'environnement en Bosnie-Herzégovine et sur la santé de ses citoyens; souligne les effets cumulés de la dégradation de l'environnement, y compris de la pollution atmosphérique, sur la santé publique et la qualité de vie, et note que les pressions persistantes sur l'environnement peuvent contribuer à l'instabilité socio-économique et servir de moteur à l'émigration; invite toutes les entités minières exerçant leurs activités en Bosnie-Herzégovine à respecter pleinement la législation nationale et à donner la priorité à la protection de l'environnement et à la santé publique;

Or. en

Amendement 414
Sebastian Everding, Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 38 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	38 ter. se déclare préoccupé par la situation des animaux errants, en particulier par les informations persistantes faisant état de traitements inhumains et de conditions inadéquates dans les refuges, y compris les allégations d'abattage illégal et de pratiques d'euthanasie controversées; souligne la nécessité d'aligner les normes en matière de bien-être animal sur les principes européens; invite les autorités à appliquer pleinement la législation existante et à donner la priorité à des mesures humaines et efficaces de gestion de la population, y compris des programmes de stérilisation et de vaccination à grande échelle, l'amélioration des conditions d'hébergement et le renforcement des campagnes de sensibilisation du public en faveur d'une propriété responsable des animaux de compagnie et de la prévention de l'abandon; souligne qu'il importe de soutenir les autorités locales et les organisations de la société civile dans la mise en œuvre de solutions durables et éthiques;

Or. en

Amendement 415
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. prie instamment la Bosnie-Herzégovine de mettre en œuvre une gestion intégrée de l'eau et des eaux usées, une prévention efficace des inondations et une stratégie nationale de lutte contre la pollution atmosphérique;	39. prie instamment la Bosnie-Herzégovine de mettre en œuvre une gestion intégrée de l'eau et des eaux usées, une prévention efficace des inondations et une stratégie nationale de lutte contre la pollution atmosphérique***, notamment en honorant ses engagements contraignants de fermer les centrales au charbon de Tuzla 4 et de Kakanj 5 et de se conformer à son plan national de réduction des émissions au titre du traité instituant la Communauté de l'énergie, entre autres en assurant le fonctionnement continu de l'installation de désulfuration de la centrale d'Ugljevik***;

Or. en

Amendement 416
Emmanouil Fragkos

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. ***invite la Bosnie-Herzégovine à améliorer les réseaux de transport et la coopération transfrontalière et à progresser sur les principaux*** projets ***d'infrastructures*** régionales;	40. ***souligne l'importance stratégique de la participation active de la Bosnie-Herzégovine à de grands*** projets ***d'interconnexions*** régionales ***dans les domaines des transports, de l'énergie et des réseaux numériques dans les Balkans occidentaux; souligne que ces projets contribuent de manière déterminante à la convergence économique, à l'intégration régionale et à la résilience du pays, ainsi qu'à son intégration progressive dans le marché unique de l'Union; invite les autorités de Bosnie-Herzégovine à accélérer la mise en œuvre des principaux projets d'infrastructures et à renforcer la coordination transfrontalière, en tirant pleinement parti des instruments de financement de l'Union disponibles***;

Or. el

Amendement 417
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. invite la Bosnie-Herzégovine à améliorer les réseaux de transport et la coopération transfrontalière et à progresser sur les principaux projets d'infrastructures régionales;	40. invite la Bosnie-Herzégovine à améliorer les réseaux de transport et la coopération transfrontalière et à progresser sur les principaux projets d'infrastructures régionales; ***invite la Bosnie-Herzégovine à promouvoir également des projets de mobilité militaire;***

Or. fi

Amendement 418
Tineke Strik
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. invite la Bosnie-Herzégovine à améliorer les réseaux de transport et la coopération transfrontalière et à progresser sur les principaux projets d'infrastructures régionales;	40. invite la Bosnie-Herzégovine à améliorer les réseaux de transport et la coopération transfrontalière et à progresser sur les principaux projets d'infrastructures régionales; ***souligne en particulier la nécessité de résoudre les conflits d'itinéraires sur le corridor Vc en mettant en œuvre les recommandations du mécanisme indépendant de responsabilité des projets de la BERD dans l'affaire nº 2020/06 et insiste sur la nécessité d'accroître les investissements dans les services ferroviaires de transport de voyageurs, y compris les services transfrontières;***

Or. en

Amendement 419
Tomasz Froelich, Stanislav Stoyanov

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. note que la Bosnie-Herzégovine est le principal bénéficiaire du soutien de l'Union au titre du cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux en ce qui concerne la connectivité des transports; rappelle que la connectivité transfrontière avec l'Union devrait être correctement planifiée et mise en œuvre dans le cadre du programme de réformes afin de faciliter la promotion des entreprises et des investissements, ce qui profitera aux entreprises et aux contribuables européens;

Or. en

Amendement 420
Tomasz Froelich, Stanislav Stoyanov

Proposition de résolution
Paragraphe 40 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 ter. rappelle que les réseaux transeuropéens d'énergie et de transport contribuent à la création de chaînes d'approvisionnement résilientes, réduisent les dépendances stratégiques et améliorent les contacts interentreprises et interpersonnels; regrette que des progrès limités aient été accomplis dans le domaine des réseaux transeuropéens de transport et qu'aucun développement n'ait été enregistré dans le domaine des

réseaux énergétiques au cours de la période de référence;

Or. en

Amendement 421
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. invite la Commission à réexaminer les nouvelles règles de l'Union relatives au système d'entrée/de sortie qui limitent le séjour dans l'Union des camions de Bosnie-Herzégovine et d'autres pays des Balkans occidentaux pendant 90 jours sur une période de six mois, menaçant ainsi les moyens de subsistance des personnes dans les pays candidats et risquant de perturber les chaînes d'approvisionnement au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 422
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au Conseil, à la Commission, à la présidence, au Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, à l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine, aux gouvernements et aux parlements de la Fédération de Bosnie-	41. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au Conseil, à la Commission, à la présidence ***de la Bosnie-Herzégovine***, au Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, à l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine, aux gouvernements et aux parlements de la

Herzégovine, de l’entité de la Republika Srpska et du district de Brčko, ainsi qu’au Bureau du haut représentant.	Fédération de Bosnie-Herzégovine, de l’entité de la Republika Srpska et du district de Brčko, ainsi qu’au Bureau du haut représentant.

Or. en